

BRS

Bulletin de la Recherche Scientifique N° 346 – Février 1998

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS – CGT).
ISSN 0180-5398 – CP 50050 — Directeur de la publication : Jean Omnès – 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay.

Numéro Spécial

50 ans du Sntrs-Cgt

Repères

pour l'histoire de la CGT

au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs...

1939

1997

50 ans !

Il y a 50 ans qu'un groupe de militants de la CGT au CNRS, refusant l'opération de scission et le passage à FO, créait le Syndicat National des Personnels Techniques du CNRS (SNPT-CGT). Il prendra le nom de SNTRS-CGT en 1968 en s'ouvrant au-delà du CNRS. Les camarades de l'INSERM ont quant à eux décidé de rejoindre le syndicat en 1969.

Ces 50 années ont été riches en événements, en luttes, en acquis nouveaux pour les personnels. Au cours de cette période les débats ont été toujours passionnés, parfois vifs, voire tendus. Mais l'essentiel, malgré quelques chausse-trappes mises sur notre chemin, malgré les épisodes douloureux de notre histoire, est d'avoir maintenu une organisation CGT influente au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, en restant fidèles à des principes à nos yeux toujours plus actuels : le fonctionnement démocratique, l'indépendance du syndicat, le respect des engagements pris collectivement.

Il nous a paru important, à l'occasion des 50 ans du syndicat, de rappeler le long chemin parcouru. Le document publié dans ce BRS n'a pas la prétention d'être une étude historique. Cela d'autant plus que pour les quinze premières années du syndicat les archives sont loin d'être complètes. Ce document se contente de donner des points de repères couvrant la période allant de septembre 1939 (création du CNRS) à la fin de 1997. Il s'agit d'une sélection opérée dans un document initial de plus de 100 pages (celui-ci sera adressé à chacune des sections du syndicat un peu plus tard).

Au cours de ces 50 années, beaucoup de militants se sont investis sans compter pour que le syndicat voie le jour puis se développe, pour la défense des intérêts des personnels et pour la préservation de la recherche publique.

Maintenant que les gros nuages se sont éloignés, nous devons travailler pour que d'autres militants, plus jeunes, prennent le relais pour faire fructifier l'héritage.

Et que vive le SNTRS-CGT ...

Jean Omnès
Secrétaire Général



1948-1998

50 printemps...

1939 - 1997

Des points de repères
pour l'Histoire de la CGT
au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA
et ailleurs...

1939

19 octobre

Le Centre National de la Recherche Scientifique est créé. Il est placé sous l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale. Il prend le relais de l'ancien *Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions* (1922), de la *Caisse Nationale de la Recherche Scientifique* (1935), du *Service Central de la Recherche Scientifique* (1936) et du *Centre National de la Recherche Scientifique Appliquée* (1938). Son premier Directeur est Jean PERRIN. Son siège est situé au 13, quai d'Orsay (futur quai Anatole France).

Le décret de création, fixe ses missions : assurer des allocations aux chercheurs et de rémunérer les aides techniques, étudier la création ou l'extension de laboratoires et éventuellement y participer, coordonner l'activité des laboratoires, dans la perspective d'un effort de défense nationale, effectuer ou de faire faire des recherches à la demande des pouvoirs publics, intervenir dans les services auxiliaires de la recherche (financement des missions, publications), gérer une Caisse de soutien aux vieux savants.

André CHANCONIE¹ indiquait, lors du 30^{ème} anniversaire du Syndicat : Il y a alors 1180 chercheurs et, environ, 1000 personnels techniques et administratifs avec, parmi ces derniers, 600 collaborateurs techniques mis individuellement à la disposition des chercheurs, 250 contractuels affectés dans des laboratoires de Bellevue, Marseille, Observatoire de Hte Provence et Microanalyse de Paris. Les 150 autres sont des auxiliaires ne percevant que le minimum vital ou des travailleurs *sur mémoire* considérés par le fisc non comme des salariés mais assimilés à de petits artisans. Il y a également une dizaine de fonctionnaires. Les rémunérations des personnels techniques sont fixées en référence aux conventions collectives de la Chimie, celles des *contractuels* sont rattachées aux grilles de la fonction publique.

16 novembre

Le *Centre de Documentation* du CNRS est créé.

¹ André Chanconie a été Secrétaire Général du Syndicat (SNPTA puis SNTRS) de 1957 à 1972

1940

Janvier

La *Vie Ouvrière* reparaît clandestinement. 233 numéros paraîtront ainsi jusqu'à la Libération.

Février

40 000 juifs étrangers sont parqués dans des camps dans le midi de la France (Gurs, Les Milles, Mérignac, Noé, Rivesaltes ...).

14 mai

L'armée allemande déferle sur la France et occupe la Zone Nord.

25 mai

Le gouvernement décide l'évacuation des laboratoires parisiens du CNRS vers la province (Clermont-Ferrand, Bordeaux, Toulouse ...).

20 juillet

Le CCN de la CGT —dont les *Unitaires* avaient été exclus— déclare renoncer à l'article de ses statuts qui prônait "la disparition du salariat et du patronat" et lance l'idée d'une *communauté française du travail*.

Juillet-Août

Lors de la rentrée universitaire les nazis et leurs collaborateurs déclenchent une campagne contre les instituteurs, les professeurs, les chercheurs et, de façon plus générale contre la science et l'éducation. C'est dans cette période que le *réseau de résistance du Musée de l'Homme* est mis en place². 606 personnes y participent de 1940 à 1944, parmi lesquels Germaine TILLION, Yvonne ODDON, Anatole LEWITSKY, Boris VILDE, notamment.

Août

Les premiers tracts appelant à la résistance sont distribués. Et, en septembre, Georges POLITZER et

² Nous avons peu d'informations sur la participation organisée des personnels scientifiques et universitaires à la Résistance. Nous connaissons deux réseaux (*Musée de l'Homme* et *Université Résistante*) ... d'autres ont certainement existé.

Jacques SOLOMON rédige une *Lettre aux travailleurs intellectuels* les appelant à constituer des groupes de résistance.

3 octobre

Le régime de Vichy édicte une loi sur le *Statut des juifs* en France. Cette loi les exclut de toute responsabilité dans la Fonction Publique, dans la presse, au cinéma et à la radio.

5 octobre

63 responsables de grands syndicats et de fédérations CGT sont arrêtés. Parmi figurent des militants qui seront fusillés à Chateaubriand un an plus tard.

30 octobre

Paul LANGEVIN est arrêté par la Gestapo, ainsi que, dans les jours qui suivent, d'autres scientifiques comme les professeurs COTTON, Ch. MAUGUIN, BOREL, Ch. SADRON (ce dernier sera déporté). Ces arrestations seront l'une des incitations à organiser la résistance universitaire.

Novembre

Le premier numéro de *L'université libre* est diffusé clandestinement, à quelques centaines d'exemplaires. Sa diffusion atteindra dix mille exemplaires en 1944. Il est l'organe de l'*Université Résistante*, mouvement de résistance auquel participent notamment Francis COHEN, Edmond LABLENIE, Frédéric JOLIOT-CURIE, Daniel DECOURDEMANCHE (dit Jacques DECOUR), Pierre MAUCHERAT, Georges POLITZER, Jacques SOLOMON, ...

8 novembre

Une manifestation est organisée devant le Collège de France pour la libération de Paul LANGEVIN.

9 novembre

Les confédérations CGT et CFTC sont dissoutes³ de même que la *Confédération Générale de la Production Française* (patronat). Pour cette dernière ce n'est qu'un leurre : elle réapparaît vite sous le nom de *Comités d'Organisation* de la production.

11 novembre

Des milliers d'étudiants manifestent vers la place de l'Etoile. Elle est réprimée brutalement par les occupants. Il y aura de nombreuses arrestations (plus d'une centaine). Certains ont parlé de morts.

15 novembre

Neuf dirigeants *confédérés* de la CGT et trois de la CFTC signent un *Manifeste* qui veut éviter, à la fois, l'allégeance à Vichy et toute opposition catégorique. Il accepte l'éventualité d'une cohabitation avec le corporatisme de Vichy en même temps qu'il s'oppose à l'idéologie raciste de Vichy⁴.

15 décembre

Le premier numéro de *Résistance*, est diffusé clandestinement par le Groupe du Musée de l'Homme.

25 décembre

Jacques BONSERGENT est le premier français fusillé par les Allemands : "Il a osé rire dans Paris occupé".

Autre événement de l'année

Les stocks d'eau lourde et d'uranium sont évacués

respectivement vers l'Angleterre et le Maroc.

1941

Début de l'année

De nombreux membres du Groupe de Résistance du Musée de l'Homme sont arrêtés. Le 23 février, sept d'entre eux sont fusillés au Mont Valérien.

Avril

Un nouveau statut des fonctionnaires est promulgué. C'est un ensemble de dispositions rigoureuses et répressives, faisant du fonctionnaire un véritable robot au service du pouvoir, un texte de style fasciste et d'inspiration corporatiste.

17 mai

Une première rencontre des deux tendances de la CGT a lieu dans la clandestinité.

26 mai - 10 juin

Une grève massive des mineurs est déclenchée dans le Nord et le Pas de Calais (100 000 grévistes)⁵. La répression est impitoyable : 94 internés, 9 fusillés, 284 déportés (126 ne reviendront pas des camps), 40 femmes prises en otage.

Mai

- Un Front National Universitaire est mis en place, à partir de l'*Université libre*. Les initiateurs de ce mouvement sont des hommes aussi divers que Robert DEBRÉ, Henri WALLON, Frédéric JOLIOT-CURIE, Charles MAUGUIN, Pierre-Paul GRASSÉ, Georges TEISSIER⁶.

- La première rafle de juifs est organisée par les autorités françaises en zone occupée. Et, le mois suivant, un nouveau *Statut des juifs* est promulgué, qui aggrave les dispositions du précédent.

Juin

Les *Sections Spéciales* de sinistre mémoire sont créées. Ces juridictions d'exception prononceront la condamnation à mort de nombreux résistants, en appliquant rétroactivement les lois de Vichy.

Août

Le camp de Drancy est ouvert. C'est une étape vers les camps de concentration.

4 octobre

Une *Charte du travail* est édictée. C'est un véritable carcan pour les travailleurs. Les dirigeants des syndicats légaux voient sont désignés par arrêtés ministériels. Leur rôle assigné à ces "syndicats" est de discipliner les réactions de leurs adhérents et de participer à la mise en place de la politique de Vichy. En réalité, le gouvernement de Vichy ne réussira jamais à mettre totalement en place cet ersatz de syndicalisme et ne pourra même pas empêcher que ses *syndicats* légaux servent de couverture à des syndicats illégaux.

30 novembre

L'INH⁷ (*Institut National d'Hygiène*) est créé. Il remplace l'Office National d'Hygiène sociale (ONH) créé le 4 décembre 1924. Il se compose de 4 sections :

⁵ Rappelons que cette zone était soumise à un régime particulier, étroitement surveillé par les troupes d'occupation.

⁶ Georges TEISSIER dirigera l'Etat-Major des FTP après l'arrestation de M. Prenant par les allemands. Il succédera plus tard à F. JOLIOT-CURIE comme directeur du CNRS.

⁷ Il s'agit de l'*ancêtre* de l'INSERM.

³ Le texte prononçant ces dissolutions est signé de R. BELIN, ministre du travail de PETAIN et ex-dirigeant confédéré de la CGT.

⁴ Cette initiative n'empêchera nombre de militants *confédérés* de s'engager dans la résistance.

épidémiologie, hygiène générale, nutrition, maladies sociales (cancer, syphilis, tuberculose, alcoolisme). A chaque section sont rattachés des établissements d'application, sans limitation de durée, et des laboratoires agréés par le Secrétariat d'Etat pour 5 ans renouvelables.

1942

20 janvier

HITLER décide d'appliquer la *Solution finale de la question juive*. Il s'agit de la mise en œuvre de l'extermination systématique des juifs. Cela s'appliquera aussi à tous ceux que les nazis appellent les *sous-peuples*. Dès le mois de mars, le premier convoi de déportés est organisé vers Auschwitz, avec la participation des autorités françaises.

30 mai

Jacques DECOUR, Jacques SOLOMON et Georges POLITZER sont fusillés au Mont Valérien.

16 - 17 juillet

La rafle du Vel d'Hiv (juifs de la région parisienne) est exécutée par les policiers français. La destination des victimes de cette rafle : les camps de la mort.

Fin d'année

Le physicien Fernand HOLWECK est exécuté.

1943

12 février

France BLOCH-SÉRAZIN, chercheur en chimie, résistante dès 1940, est exécutée à la hache à Hambourg. Elle fournissait en engins explosifs son réseau de résistance, les *Bataillons de la Jeunesse* des FTP (Francs Tireurs et Partisans).

17 avril

La réunification de la CGT a lieu, dans la clandestinité au Perreux, entre les *confédérés* et les *unitaires*.

27 mai

Le *Conseil National de la Résistance* (CNR) est mis en place. Il regroupe les mouvements de Résistance de toutes tendances. Jean MOULIN le préside.

Autres événements de l'année

- Le port de l'*étoile jaune* est obligatoire pour les juifs des zones occupées par l'armée allemande.

1944

1er février

Les *Forces Françaises de l'Intérieur* (FFI), regroupant les combattants de toutes les organisations de la Résistance, sont créées.

15 mars

Le Programme du Conseil National de la Résistance est élaboré.

6 juin

Les forces alliées débarquent en Normandie.

10 juin

La division SS *Das Reich*⁸, après les massacres de Tulle, extermine la population d'Oradour-sur-Glane.

⁸ Des SS français participent à cette division de sinistre mémoire.

27 juillet

Une ordonnance du gouvernement provisoire, à Alger, rétablit la CGT et la CFTC dans tous leurs droits. La confédération patronale est quant à elle exclue de cette mesure, juste sanction du comportement collaborationniste du patronat. La confédération CGT reprend son activité publique le 27 août. Et c'est le 9 août qu'une ordonnance rétablit la légalité républicaine.

Début août

L'insurrection commence région après région.

10 août

La grève insurrectionnelle des cheminots parisiens débute. Ils sont suivis par les différentes corporations.

15 août

Alors que les forces alliées avancent vers Paris et qu'elles débarquent en Provence, le dernier convoi de déportés part du camp de Compiègne

18 août

Un appel à la grève générale est lancé par les syndicats de la Région Parisienne et le *Comité Parisien de Libération* (CPL) et le CNR appellent à l'insurrection dans la Région Parisienne.

25 août

Paris s'est libéré. Les forces allemandes à Paris capitulent devant le général LECLERC, chef des forces françaises, et Henri ROL-TANGUY, chef du Comité Parisien de Libération.

Septembre

Frédéric JOLIOT-CURIE est directeur du CNRS. Un Plan de Travail est défini pour le CNRS : effort pour augmenter le nombre de chercheurs et de techniciens, participation à l'effort de guerre, préparation de plans de recherche et de programmes de construction de nouveaux laboratoires, en tenant compte, à la fois, des besoins de la science et de la situation économique du pays.

5 octobre

Le droit de vote est enfin acquis pour les femmes.

31 octobre

Une Assemblée Générale décide la constitution (reconstitution ?) du *Syndicat des fonctionnaires, techniciens, employés et auxiliaires divers*⁹ des laboratoires de Bellevue. Elle élit un Bureau : BRESSON Secrétaire, LAFOND Secrétaire Adjoint, TAVARES Trésorière, DUBOIS, RENARD, Mlle CALLIER, BARIL, FAVARCQ, GOURCEYROL, RANTIEN). L'AG décide également de l'affiliation à la FEN-CGT.

1945

8 mai

L'Allemagne capitule à Berlin.

8/12 mai

Des émeutes ont lieu en Algérie. Elles sont très durement réprimées par l'armée française (45000 morts).

6 et 9 août

Les Américains lancent la *bombe atomique* sur Hiroshima et sur Nagasaki. Elles tuent (et continuent de tuer) des centaines de milliers de civils. Le 2 septembre le Japon capitule.

Août

⁹ Les éléments nous manquent sur la situation de la CGT au CNRS avant la guerre. C'est pour l'instant la première trace trouvée de l'existence de la CGT au CNRS.

JOLIOT-CURIE, directeur du CNRS, obtient du gouvernement qu'un décret fixe désormais les rémunérations des chercheurs par assimilation à celle des membres de l'enseignement supérieur de niveau équivalent. L'effectif chercheur doublera presque en deux ans. L'un des freins à l'augmentation du nombre de chercheurs avait été, jusque là, l'incertitude de leur position. Les Bourses accordées étaient modestes et variables, en fonction de la situation individuelle des chercheurs et du budget qui y était réservé. Le successeur de JOLIOT-CURIE à la direction du CNRS, Georges TEISSIER, dira que : les répercussions de cette décision ont été profondes, autant sur le plan moral que sur le plan matériel. Le régime antérieur était, en fait, celui du mécénat, puisque le chercheur bénéficiait d'une bourse dont le taux pouvait varier selon ses ressources personnelles ou celles de son conjoint. La recherche devient un métier.

3 octobre

La *Fédération Syndicale Mondiale* (FSM) est née. Elle regroupe les syndicats d'une cinquantaine de pays. Son premier président est Walter CITRINE des Trade-Unions britanniques et son premier secrétaire Général est Louis SAILLANT de la CGT française.

4 et 19 octobre

Les Ordonnances de création de la *Sécurité Sociale* sont publiées.

19 octobre

Une loi prévoit la mise en place des *Comités Techniques Paritaires* (CTP) dans la Fonction Publique.

25 octobre

La mise en place d'un *Cartel des Cadres* (ancêtre de l'UGIC et de l'UGICT) est décidée par la CGT. C'est le premier essai d'organisation des cadres et ingénieurs dans la CGT.

2 Novembre

Une ordonnance définit le rôle du CNRS : "(II) a pour mission de développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres (...) notamment (...) d'effectuer ou de faire effectuer (...) les études et recherches présentant pour l'avancement de la science ou l'économie nationale un intérêt reconnu, (...) d'assurer la coordination des recherches poursuivies par les services publics, l'industrie et les particuliers". Cette ordonnance donne au *Comité National* (assemblée de professeurs cooptés) le pouvoir d'orientation scientifique.

La politique du Centre était, jusqu'en 1945, essentiellement l'affaire de son directeur. Une innovation importante va être la création d'un Conseil National de la recherche scientifique. Ce Conseil prendra finalement le nom de Comité National qui "détermine l'activité scientifique du Centre Le Comité National est formé d'acteurs, de gens actifs au niveau de la recherche, qu'il s'agisse de professeurs, de chercheurs ou de techniciens, selon l'ordonnance de novembre 1945 du gouvernement provisoire. Ses décisions concernent aussi bien le recrutement et le classement des chercheurs, que l'affectation des techniciens et l'attribution de crédits¹⁰.

Autres événements de l'année

Une section syndicale est créée au siège de l'INH.

1946

7/9 Mars

Le Congrès de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-CGT) élabore des propositions pour un statut de fonctionnaire. C'est aussi ce congrès qui décide la transformation de la FGF en *Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires* (UGFF-CGT). Le même mois la Fédération Générale de l'Enseignement (FGE) devient la *Fédération de l'Education Nationale* (FEN-CGT).

19 mars

La CGT organise un rassemblement au Champ-de-Mars (Paris), pour la défense des revendications.

8 au 14 avril

Au 26ème Congrès de la CGT adopte la représentation proportionnelle des syndicats dans les congrès.

Marie COUETTE (employée PTT) est la première femme élue au Bureau Confédéral de la CGT *complète*. La tendance *Force Ouvrière* se structure.

16 juillet

Le Conseil Syndical du SNRSTA-CGT¹¹, dans une circulaire, "invite les adhérents du Syndicat à se tenir prêts pour (...) une action, conformément au mandat impératif donné au Bureau le 5 juillet *d'envisager toutes les mesures, même les plus extrêmes, pour protester contre une situation inacceptable*. Il constate en effet que les salaires en vigueur au CNRS sont pour la plupart inférieurs (quelques fois du simple au double) à ceux alloués dans les autres Etablissements de Recherche de l'Etat et dans l'Industrie. (...) il ordonne l'affichage du présent ordre du jour et convie les adhérents en guise d'approbation de cesser le travail une heure avant la sortie".

2 juillet

La *Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques* (FMTS) est créée. Deux des objectifs les plus importants de la création de la FMTS étaient : travailler à l'utilisation maximum de la science dans la promotion de la paix et du bien-être de l'humanité, en particulier s'assurer que la science est utilisée pour aider à résoudre les problèmes urgents du moment, améliorer les conditions professionnelles, sociales et économiques des travailleurs scientifiques.

Frédéric JOLIOT-CURIE est le premier président de la FMTS. Il écrivait alors : La connaissance scientifique pure apporte la paix à nos esprits ainsi qu'une foi solide dans le progrès humain, par le recul de la superstition et de la peur de forces invisibles et en donnant une compréhension de plus en plus claire de notre place dans l'Univers. Les chercheurs et les techniciens n'appartiennent pas et ne peuvent pas appartenir à une aristocratie intellectuelle détachée des affaires pratiques. Ils doivent —comme citoyens membres de la grande communauté des travailleurs— s'intéresser activement à l'utilisation que la société fait de leur découvertes et de leurs inventions, pour s'assurer que la science est bien utilisée au service de la paix et du bien-être de l'humanité.

5 octobre

Le *Statut des Fonctionnaires* est voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. C'est le premier texte légal où figure la formule "Le droit syndical est reconnu aux fonctionnaires".

11 octobre

Une loi met en place la *Médecine du Travail*.

13 octobre

Le préambule la *Constitution de la Quatrième République*, adoptée par référendum, énonce que "tout homme peut défendre ses droits et intérêts par l'action syndicale et ad-

¹⁰ C'est, en théorie, encore aujourd'hui le rôle du Comité National.

¹¹ Syndicat National de la Recherche Scientifique Technique et Atomique. Premier syndicat national CGT organisé au CNRS.

héber au syndicat de son choix (...). Pour la première fois, le droit de grève, est inscrit dans la Constitution.

Octobre

Le Comité National est divisé en 8 groupes et 31 sections (19 en sciences "exactes" et 12 en sciences humaines). Un relais est introduit entre lui et la direction : le Directoire. C'est celui-ci qui décide de la création de laboratoires et de l'embauche des chercheurs, proposées par le Comité National.

Novembre

L'armée française bombarde Haïphong. C'est le début de la guerre d'Indochine.

Autres événements de l'année

- La fonction de Recherche Fondamentale est définie pour le CNRS
- Les premiers textes statutaires régissant les personnels de l'INH sont publiés (pour les personnels administratifs et pour le corps unique de personnel technique le recrutement se fait exclusivement sur contrat).

1947

Mars

Une révolte anticolonialiste, à Madagascar, est réprimée par l'armée française : il y a 90 000 morts.

24 avril

La CGT recueille 59% des voix aux premières élections à la Sécurité Sociale.

4 mai

Les ministres communistes sont évincés du gouvernement.

1er août

Un décret sur la mise en place des *Comités d'Hygiène et Sécurité* (CHS) est publié.

17 octobre

Dans une motion "Les collaborateurs techniques et contractuels du Syndicat National de la Recherche Scientifique Technique et Atomique (SNRSTA-CGT), ainsi que les chercheurs du Syndicat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (SNEPRS-CGT)¹² réunis au Collège de France, demandent que l'intersyndicale instituée auprès du CNRS se réunisse d'urgence pour examiner la situation matérielle des collaborateurs techniques et pour prendre toutes mesures utiles pour faire aboutir rapidement leurs justes revendications. Les chercheurs présents sont prêts à appuyer de toutes leurs forces les revendications, tant par solidarité que par intérêt professionnel".

12-13 novembre

Le Comité Confédéral National de la CGT s'exprime contre le Plan Marshall. Il adopte une résolution : "Les conséquences pour la France du Plan Marshall seraient : a) un asservissement économique qui mettrait notre industrie et notre agriculture à la merci des visées des grands trusts américains, b) un danger grave de voir certaines de nos industries sidérurgiques, de l'automobile, de la mécanique, de la construction de machines, la production de blé, (...) sacrifiées au profit des productions des Etats-Unis, comme cela n'est déjà que trop évident pour l'industrie du film, c) la perspective de voir notre pays relégué à l'état de puissance inférieure, sans économie de base, avec une armée de chômeurs". Cette résolution recueille 86% des voix du CCN. Une motion de soutien au Plan Marshall, de la fraction *Force Ouvrière*, en recueille moins de 14%.

13 novembre - 10 décembre

Une grève, organisée par la CGT, rassemble plus 2 millions de participants (mineurs, dockers, marins, travailleurs du bâtiment, métallurgistes, cheminots, personnels de l'enseignement...). Les 5 secrétaires confédéraux animateurs de la tendance *Force Ouvrière*, hostiles à la grève, incitent à la reprise du travail alors que le gouvernement ne faisait que des propositions dérisoires. La grève est réprimée avec une grande brutalité par le gouvernement dans de nombreuses entreprises.

27 novembre

Le Bureau du SNRSTA-CGT "estime que (...) vu la confusion totale qui règne actuellement, la difficulté des moyens de transport et peut-être de communications dans un bref délai, la meilleure solution consiste à laisser chaque section maîtresse de sa décision dans le cas où l'appel à la grève serait lancé par la Fédération". Il désapprouve les sections syndicales solidaires de l'Enseignement Supérieur : la majorité du syndicat est irrédiciblement hostile à un mouvement, même limité.

Décembre

La direction du SNRSTA-CGT, sous divers prétextes, refuse la convocation d'un Conseil National du Syndicat pour préparer la participation des personnels à une grève à l'appel de la FEN-CGT. Plusieurs sections exigent que la direction du syndicat s'explique.

12 décembre

Dans un compte-rendu du Conseil d'Administration du SNRSTA-CGT, nous pouvons lire : Une permission est accordée, à titre *tout à fait exceptionnel*, au camarade ALEXANDRE pour former une section au Collège de France. Lors de ce CA, CHEVALLIER, le Secrétaire Général, justifie la position prise le 27 novembre 1947 par la direction du SNRSTA concernant la grève. Les camarades DURGETTO et RASCH, se faisant les intermédiaires des adhérents dans les sections, font part de leur désaccord sur cette question.

17/18 décembre

Les *Amis de Force Ouvrière* quittent la CGT. 5 secrétaires confédéraux de la minorité *FO* (JOUHAUX, BOUZANQUET, DELAMARRE, BOTHEREAU, NEUMEYER,) démissionnent. Ainsi s'amorce la naissance officielle de *Force Ouvrière*.

Autres événements de l'année

Le CNRS crée ses premiers *Laboratoires Propres*.

1948

7 janvier

L'opération de scission des animateurs *des groupes Force Ouvrière* est relayée dans le SNRSTA-CGT¹³. Sans avoir organisé la moindre discussion parmi les adhérents, le Bureau du syndicat veut faire sortir le SNRSTA de la CGT. Le Conseil Syndical donne le mandat suivant au Bureau National : entreprendre immédiatement une étude objective et précise sur les possibilités qui s'offrent à notre organisation en face du problème de la scission,

¹² Il s'agit du prédécesseur du SNEsup, alors encore à la CGT.

¹³ Jusque là, les Personnels Techniques et Administratifs adhérents à la CGT, au CNRS, sont organisés dans le Syndicat National de la recherche Scientifique, Technique et Atomique (SNRSTA-CGT). En sont adhérents les fonctionnaires, les tech-niciens, les collaborateurs techniques et les auxi-liaires du CNRS.

organiser sur le plan national une consultation qui permettra à chaque syndiqué de faire connaître sa position précise, prendre dès maintenant les contacts nécessaires avec la Fédération de l'Education Nationale afin qu'une consultation analogue permette d'envisager une solution d'ensemble du problème de l'affiliation.

Le bureau, où continuent de siéger des membres qui ont démissionné de la CGT depuis plusieurs mois¹⁴, précipite délibérément les événements sans fournir aux syndiqués les moyens d'appréciation des thèses en présence, ni le temps d'en débattre sur le fond. Il organise un référendum sur la question : "voulez-vous continuer d'adhérer à la CGT ? OUI-NON".

La section du laboratoire de microanalyse à l'Ecole de Physique et Chimie de Paris qui, lors de la grève de novembre-décembre 1947, avait protesté contre l'attitude des dirigeants du SNRSTA-CGT, s'élève unanimement contre cette procédure. Elle déclare : Certains éléments envisagent de sang-froid de nous faire quitter la CGT, sans l'ombre d'un prétexte valable, sacrifiant délibérément les intérêts les plus évidents de nos adhérents. L'offensive scissionniste est déclenchée avec un ensemble trop parfait pour que nous ne soupçonnions pas, dans l'ombre, l'existence de forces étrangères au syndicalisme qui tirent les ficelles. Nous refusons quant à nous de nous prêter à ce jeu d'inspiration politique. Nous voulons rester à la CGT parce qu'elle assure le respect intégral des croyances et convictions de chacun et qu'elle est seule susceptible de garantir efficacement la défense des intérêts matériels et moraux de tous. Notre réponse à ce référendum imposé, précipité, inutile et même néfaste, ne saurait que s'inspirer des considérations qui précèdent.

2 février

Le secrétaire général du SNRSTA fait connaître aux syndiqués, par circulaire, que par 207 voix contre 164 (371 exprimés sur 500 adhérents) la "décision de ne plus adhérer à la CGT a été acquise" et qu'ainsi, sans autre procédure, notamment sans congrès, "est modifiée l'orientation du syndicat" (passage à FO).

13 février

Plusieurs sections du SNRSTA organisent la première **Assemblée Générale constitutive du Syndicat National CGT des personnels techniques du CNRS (SNPT-CGT)**¹⁵. Le camarade Korach, de la section de Microanalyse, indique : Nous refusons, quant à nous, de nous rendre complice de (la) scission, véritable crime contre la cause syndicale.

Des statuts sont adoptés. Ils prévoient notamment : l'élection du Conseil Syndical par l'Assemblée Générale, la discussion obligatoire des rapports du bureau par les sections syndicales, avant la tenue des Assemblées Générales, la création d'un Conseil Syndical élargi avec représentation des sections proportionnellement à leurs effectifs, l'édition d'un Bulletin Syndical permettant de tenir les adhérents informés de l'activité du syndicat et de donner tous les renseignements utiles.

L'assemblée générale élit un bureau provisoire du SNPT-CGT : H. RASCH secrétaire général, Marianne KOPP et PORÉE secrétaires adjoints, Eugène ALEXANDRE trésorier, Jacques ALLARD trésorier adjoint, Raymond DURGETTO, KEMPENICH, Simone ROCHE. Très vite, de province, des adhérents désireux de rester à la CGT se manifestent pour être des points de ralliement du nouveau syndicat. Le Bulletin de Mai 1948 signalait les camarades suivants : J. PISSAVIN (Observatoire de Hte Provence), H. LOMONT (Marseille), Henri FLAVIER (Bordeaux), A. HUTTEAU (Loiret), R. GUERIAU (Lyon).

¹⁴ Ce fait, caché au Conseil Syndical, sera connu plus tard.

¹⁵ SNPT-CGT est le premier nom porté par notre syndicat. Rapidement il sera appelé SNPTA-CGT (date de changement introuvable). Dans la suite du document nous reprenons cette dernière dénomination.

25 - 27 mars

Au congrès de la FEN-CGT la thèse de l'autonomie l'emporte. Cela alors qu'une importante minorité de près de 40% se prononce pour le maintien à la CGT. Nombreux sont ceux qui ont opté pour l'autonomie dans l'espoir de préserver ainsi l'unité. Ainsi naissait la *FEN Autonome*. Les tenants de *Force Ouvrière* ne recueillent que 20% des voix à ce congrès. Les enseignants du supérieur et chercheurs choisissent la FEN qui devient autonome. Dans un premier temps ils sont organisés ensemble dans le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

12 avril

Le Congrès de création de la confédération *Force Ouvrière* commence.

2 juin

Le directeur du CNRS convoque la 1ère réunion plénière du Comité National à la Sorbonne, qui pèsera sur la sortie d'un texte (application de la loi de juin 1945) organisant des élections. Un tiers des membres est nommé par le DG et le reste est nommé aussi, pour 6 ans, mais sur proposition d'un corps électoral essentiellement universitaire. Il y a, alors, 31 sections de 12 membres. Les élections n'ont lieu qu'en 1950.

4 octobre - 29 novembre

Une grève générale a lieu dans les houillères. 320000 mineurs y participent. Le 2 novembre, l'armée dégage les puits en grève. La répression, commandée par le ministre de l'intérieur (Jules MOCH), est féroce contre les mineurs : 4 morts, 2000 emprisonnements, 6000 révocations. Et, le 15 novembre, le gouvernement décide l'annulation des allocations familiales pour les mineurs qui poursuivent la grève.

Autre événement de l'année

La première grève des *blouses blanches* est organisée. Un rassemblement est organisé au Jardin des Plantes. C'est un succès : les salaires des *collaborateurs techniques* sont augmentés de 25%.

1949

19 janvier

Les syndicats britanniques et américains quittent la FSM et créent la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), à laquelle adhère FO.

Mars - Avril

Une motion est adressée par les *collaborateurs techniques* des centres de recherche au Ministère du Budget faisant part de leur indignation face à "l'insuffisance de leurs traitements par rapport au coût de la vie et à l'intolérable inégalité existant entre leurs salaires et ceux des contractuels se livrant à des travaux identiques au CNRS (...) et demandent que leur soit attribuée une prime provisoire de 20%, ayant pour effet de combler le fossé existant entre les deux catégories de personnel technique et de revaloriser leurs traitements en attendant la mise en vigueur du statut de personnel technique du CNRS. Le SNPTA-CGT appelle les *contractuels* à soutenir cette action qui est initiée à partir du Collège de France. Ensemble, les syndicats CGT, FO, CFTC et CGC ont déposé, auprès de la direction du CNRS, une demande d'indemnité compensatrice pour les *collaborateurs techniques*.

11 juin

Un décret, en application d'une loi du 2 juin 1948, réduit le rôle du Comité National : les commissions redeviennent consultatives. Il met en place un Conseil d'Administration, un directoire de 9 membres, une Direction scientifique et administrative (le Directeur et ses adjoints : Sciences Exactes, Sciences Humaines et Sciences de la Société).

1950

11 février

Une loi fait obligation à toute convention collective d'inscrire "le libre exercice du droit syndical et la liberté d'opinion du travailleur". Elle affirme que "la grève ne rompt pas le contrat de travail, sauf faute lourde imputable aux salariés".

19 mars

F. JOLIOT-CURIE rédige et signe le premier, l'*Appel de Stockholm* contre la bombe atomique : "Nous exigeons l'interdiction absolue de l'arme atomique, arme d'épouvante et d'extermination massive des populations. Nous exigeons l'établissement d'un rigoureux contrôle international pour assurer l'application de cette mesure d'interdiction. Nous considérons que le gouvernement qui, le premier, utiliserait, contre n'importe quel pays, l'arme atomique, commettrait un crime contre l'humanité et serait à traiter comme criminel de guerre. Nous appelons tous les hommes de bonne volonté dans le monde à signer cet appel¹⁶". Et, le 28 avril, F. JOLIOT-CURIE est révoqué de son poste de Haut-Commissaire à l'Energie Atomique.

1951

Décembre

Un projet de loi¹⁷ prévoit, de fait, la suppression du droit de grève pour les fonctionnaires et les agents des entreprises nationales.

Autre événement de l'année

L'Intersyndicale des Personnels Techniques et Administratifs est créée entre le SNPTA-CGT, FO et la CFTC.

1952

29 février

Un projet de statut est remis aux syndicats du CNRS. Le SNPTA-CGT proteste contre "l'exigence des diplômes pour l'accès aux catégories supérieures, la classification arbitraire de ces diplômes, le refus d'assimilation de certains diplômes et l'esprit du statut non adapté au CNRS. Il demande l'intégration à 35% du personnel non diplômé dans les catégories supérieures, une révision de la classification des diplômes, le relèvement de certaines catégories et tout particulièrement en ce qui concerne les ouvriers". Le 28 mars, les syndicats CGT, CFTC, CGC et FO du CNRS déposent un *mémoire* concernant le projet de statut des PTA. La direction du CNRS exigeait une réponse par oui ou non. Seules la CFTC et FO expriment un *accord réticent*. Le

SNPTA-CGT, quant à lui, répondait "qu'il n'avait pas à accepter ou à refuser, au nom de personnel, un projet de statut à l'élaboration duquel il n'avait pas participé". Le 4 avril, le SNPTA-CGT, la CFTC, la CGC et FO "regrettent de ne pouvoir donner un accord unanime, complet et sans réserve au projet de statut. Ils reconnaissent toutefois que ce projet est susceptible d'apporter des améliorations à une majorité de personnels, par rapport à la situation actuelle, à condition que les 100 millions de crédits annuels supplémentaires prévus, soient intégralement employés et que la commission d'intégration fasse preuve d'une compréhension plus bienveillante que les commissions de classement antérieures". Le 28 mai, le premier statut des personnels techniques est publié (personnel affecté dans les labos propres et en aides individuelles). Il prend effet au 10 septembre 1951

Octobre

- Alain LE LEAP, secrétaire général de la CGT¹⁸ est emprisonné pour délit d'opinion, pour l'action menée par la CGT contre la guerre en Indochine, contre la politique sociale et économique du gouvernement.
- Un conflit de tendances a lieu à la CFTC, où une importante minorité veut relâcher ses liens avec l'Eglise et MRP (parti de droite majoritaire).

Autre événement de l'année

Lors des élections à la Commission d'Intégration dans le nouveau statut, le SNPTA-CGT, la CFTC, FO, la CGC) présentent une liste commune. Elle recueillera près de 85% des suffrages.

1953

Début d'année

Trois projets de lois sont concoctés par le gouvernement concernant les fonctionnaires, qui resteront eux aussi à l'état de projets : statut particulier de l'enseignement avec limitation des droits des représentants des personnels et possibilité de déplacement d'office pour raison de service, réforme administrative soumettant tous les fonctionnaires à l'autorité des préfets, exclusion des fonctionnaires appartenant au Parti Communiste ou à une organisation placée sous son obédience.

23 mars

Des dirigeants de la CGT et du PCF sont emprisonnés. Benoît FRACHON, secrétaire de la CGT, doit redevenir clandestin. Ce n'est qu'au mois d'août que Alain LE LEAP est libéré et que les poursuites contre Benoît FRACHON sont abandonnées.

4-25 août

Les travailleurs des PTT se mettent en grève contre les *Décrets LANIEL*¹⁹ (le président du Conseil de l'époque), rejoints par ceux de la RATP, des services publics, des hôpitaux, d'Air France, par les cheminots, les fonctionnaires, les mineurs et des travailleurs de nombreuses entreprises. Le 20 août les grévistes apprennent que des discussions se sont engagées entre FO et la SFIO, entre la CFTC et le MRP, aboutissant à des accords secrets. Les deux syndicats appellent à la reprise du travail. La grève durera au moins 5 jours de

¹⁶ 14 millions de français la signeront et plusieurs centaines de millions dans le monde.

¹⁷ Fort heureusement il restera à l'état de projet.

¹⁸ Depuis le Congrès de 1946, il y a conjointement deux secrétaires généraux de la CGT. De 1951 à 1957 Alain LE LEAP et Benoît FRACHON sont secrétaires généraux de la CGT. Après le départ d'Alain LE LEAP le second poste de Secrétaire Général ne sera jamais pourvu.

¹⁹ Ces décrets visaient à remettre en cause des acquis sociaux. Un exemple : le recul de 5 ans de l'âge de départ à la retraite.

plus. "Trahis mais non vaincus" disent les postiers en reprenant le travail. Les décrets ne pourront être appliqués comme prévu. Des augmentations de salaires sont obtenues.

Octobre

La direction du CNRS mène une chasse aux sorcières. Des chercheurs (le physicien Michel VACHER, le philosophe Henri LEFEVRE, et BARBARON, secrétaire de la section du SNESR-FEN²⁰ de Bellevue) se voient relevés de leurs fonctions pour des raisons politiques (non avouées par le directeur général M. DUPOUY), contre l'avis des instances scientifiques.

Décembre

Le congrès de la FEN-CGT, malgré les pressions de caractère politique venant du PCF décide de maintenir le système de double affiliation des enseignants qui avait cours depuis la scission de 1948 (affiliation, à la fois à la FEN autonome et à la FEN-CGT).

1954

Le Bureau National du SNPTA-CGT est composé de : CASES, Andrée MOAT, Simone GRANDCHAMP, Robert CHEMIN, Guy DUPRÉ, Rachel SAUTEREY. Arlette SKROBEK est trésorière et Elise WEYL s'occupe de la documentation.

5 janvier

Le Bureau Politique du PCF, concluant une longue discussion, recommande aux militants de mettre toute leur capacité au service des organisations syndicales où se trouvent la masse des enseignants et de renoncer à la double affiliation. De nombreux responsables syndicaux élus dans les instances de la CGT quittent leurs responsabilités pour rejoindre la FEN autonome, comme Jacqueline MARCHAND, professeur et Secrétaire Générale de la FEN-CGT et COURTIOUX, instituteur et membre du secrétariat permanent de l'UGFF-CGT.

19 octobre

Le Conseil National du SNPTA-CGT adopte une motion demandant : *une indemnité de technicité* alignant les traitements des personnels CNRS sur ceux des personnels les plus favorisés des secteurs publics de recherche, la satisfaction des revendications de l'ensemble des fonctionnaires concernant l'amélioration des salaires, *un 13ème mois* pour compenser le déclassement". Il précise sa position en revendiquant une prime à 16% pour tous. Il s'interroge sur le rattachement du CNRS à un Secrétariat à la Recherche Scientifique et du risque que constitue, l'éloignement de l'Education Nationale et, également, le rapprochement de l'industrie privée.

1^{er} novembre

La guerre d'Algérie commence.

Autre événement de l'année

Le Deuxième Plan suggère la mise en place d'un statut de contractuel pour les chercheurs.

1955

Avril

Les membres du bureau national sont : Simone GRANDCHAMP secrétaire générale, Guy DUPRÉ secrétaire

général adjoint, Georges GUERNETT trésorier, Robert CHEMIN Secrétaire, Rachel SAUTEREY (MANARANCHE) Secrétaire, Andrée MOAT Archiviste.

Septembre

- Les syndicats du CNRS organisent une semaine d'action du 27 au 30 septembre avec grève le 30, pour les salaires et l'amélioration des primes et la fin des discriminations catégorielles.
- Le syndicat appelle à l'action contre le rappel des jeunes et l'envoi du contingent en Algérie.

8 et 9 novembre

Une grève de 48 heures est organisée. Elle est un succès et pèsera lourd pour la sortie des textes statutaires.

14 novembre

Les premières modifications au statut prévoient l'institution d'une *commission de dérogation* et de la création d'*indemnités pour travaux supplémentaires*. L'appréciation du SNPTA-CGT sur le statut : il reste défavorable aux plus basses catégories, il crée des disparités entre deux catégories nettement séparées (les administratifs et les techniciens). Le syndicat considère ces modifications comme une aumône. Il rappelle ses revendications : la prime à 16% pour tous, un acompte pour Noël, des modifications plus importantes du statut.

7 décembre

La *Prime de participation à la production scientifique* est instituée : 12% pour les directeurs de labos, les 1 et 2A (échelons 9 à 11), 9% pour les 2A (échelons 1 à 8), 6% pour les 1B, 4% pour les 2 et 3B, 5% pour les 1C à 5C²¹ et pour les 4B et quelques 5B. Il prend effet au 1.1.1955.

17-18 décembre.

Le 1er Congrès du SNPTA-CGT (Paris²²).

L'un des thèmes débattus dans ce congrès : C'est une question d'intérêt national que d'assurer l'indépendance de la Recherche Scientifique française à l'égard des intérêts privés et des buts militaires.

Le congrès "affirme sa volonté de lutter pour que le CNRS joue pleinement son rôle : orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres présentant, pour l'avancement de la science ou de l'économie nationale, un intérêt reconnu".

Il dénonce les attaques contre le CNRS du fait notamment du manque de moyens qui "entraînerait la disparition de la recherche fondamentale, la disparition de la quasi totalité des sciences humaines" et "l'utilisation de la recherche scientifique à des fins militaires, à la surexploitation de la classe ouvrière (...) et au seul profit des intérêts privés".

Un autre thème est revenu de façon importante dans les débats du congrès : celui de l'unité nécessaire au développement de l'action pour les revendications.

Trois thèmes revendicatifs se dégagent : la défense des revendications des personnels techniques et administratifs du CNRS (prime à 16% pour tous, augmentation des salaires, suppression des abattements de zones, amélioration des conditions de travail, stabilité de l'emploi, un CTP, une retraite décente pour tous) ; la défense du CNRS (obtenir des crédits de fonctionnement, des créations de postes, intensifier les échanges internationaux, utiliser pacifiquement les découvertes scientifiques) et la défense de l'indépendance de la recherche, la défense des libertés et du principe de laïcité ; la défense de la paix (fin des hostilités en Algérie, rappel du contingent, négociation avec les véritables représentants des peuples d'Afrique du Nord et respect du principe de la coexistence pacifique et interdiction des bombes A et H).

Sont élus par le congrès :

²¹ Dans les catégories C étaient classés les dessinateurs CNRS.

²² Jusqu'en 1968 les congrès du syndicat ont lieu à Paris (Salle Guyader).

²⁰ Prédécesseur du SNESup-FEN

Guy DUPRE (Collège de France), Secrétaire Général et André MOAT (Documentation Paris), Secrétaire Générale Adjointe. Bernard JACQUET (Collège de France) à l'Organisation, Fernand REIDE (Collège de France) Trésorier, Rachel SAUTEREY-MANARANCHE (INOP) Propagande, sont secrétaires nationaux.

Sont membres du bureau national (en plus) : Robert CHEMIN (Astrophysique), Claude GONÇALVES (Fontenay-aux-Roses), Denise BERGER (INOP), Lily ISCHENHAUSER-JOLY (Gif).

Sont élus au Conseil National (en plus) : CARMINATI et André CHANCONIE (Bellevue), Pierre CONTE (Radium Arcueil), Raymond DURGETTO (Astrophysique), Odette EMERY (Quai A. France), Pierre MAÎTRE et Elise WEYL (C.E.S.), MARQUETTE (Collège de France), Simone GRANDCHAMP, BOUFFETIER et Claude LAMBERT (ENS), KAYSER (Fac de Médecine), BLUM (Géographie), AUBERT et DUFLOT (Observatoire de Haute Provence), JACOB (Institut du Cancer), Gérard SLUCKI (Institut d'Optique), Geneviève CHRISTOL (Pasteur), MARCEL (Marseille), Gérard GAGE, Georges GUERNETT (Museum), Robert CHEMIN (Observatoire Meudon), LEBLONDET, LEWKOWICZ et RAULT (Observatoire Paris), Christiane LEFORT et FRANÇOIS (P. et M. Curie), BRETON (Strasbourg), PHILIPPOT (Synthèse Atomique).

Autre événement de l'année

La revendication d'un *Fonds d'œuvres sociales* est déposée auprès de la direction du CNRS.

1956

Janvier

Dans une déclaration, l'Intersyndicale des PTA, indique : Contrairement à la promesse faite par MM. DUPOUY et CHAMPETIER, la Direction du CNRS entend répartir les crédits débloqués (prime), résultats de notre action unie, de la manière la plus mauvaise ; c'est à dire utiliser au maximum l'arbitraire que contient ces décrets (...) Nos revendications restent : 16% pour tous, répartition selon un pourcentage uniforme des crédits de 1955, les modifications du statut déposées par les syndicats, le comité technique paritaire.

18 mars

Le SNCS-FEN est créé après scission dans le SNERS-FEN. DEDONDER est son premier Secrétaire Général. Il se fixe pour rôle : (...) la défense de ses mandants, mais aussi être cogestionnaire de l'appareil national de recherche.

27 avril

Une loi, pour la première fois, assortit de sanctions pénales les atteintes à la liberté et au droit syndical.

15 mai

Chercheurs et techniciens unis manifestent ensemble, devant le Ministère des Finances, leur volonté de voir aboutir leurs revendications : augmentations des salaires, des crédits d'équipement et de fonctionnement.

15 novembre

Le *Peuple* publie une déclaration signée de tous les membres du Bureau Confédéral : Un certain nombre d'organisations appartenant à la CGT ont pris, à propos des événements de Hongrie, des positions différentes. Quelques-unes d'entre elles ont sollicité le Bureau Confédéral pour que la CGT en tant que telle adopte leur position. Le Bureau Confédéral tient à préciser que rien dans les statuts de la CGT n'interdit à une organisation confédérée d'avoir sur un point particulier, une opinion propre, alors qu'une autre organisation à le même droit d'émettre une opinion contraire.

A propos des événements de Hongrie, satisfaire à la demande de certaines organisations confédérées de prendre position en faveur de leur point de vue, aurait abouti à mettre la CGT en opposition avec d'autres organisations confédérées. Ce serait contraire à l'esprit des statuts de la CGT et notamment à leur préambule (...). Notre rôle et notre devoir sont de conserver à la CGT son caractè-

re d'organisation ouverte à tous les salariés sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, d'assurer son efficacité dans la réalisation des buts fixés par ses statuts (...). L'indépendance laissée à chaque organisation membre de la CGT, dans le cadre souple des statuts de cette dernière, lui permet de prendre une position conforme à l'opinion de ses adhérents. Nous souhaitons que, partout où cela sera fait, ce soit avec le souci de maintenir solidement les liens de fraternelle collaboration entre tous les syndiqués et la cohésion dans l'action que nous avons à développer (...).

Le SNPTA-CGT publie des extraits de cette déclaration, en ajoutant : Nous ne saurions admettre que les dures épreuves que traverse la Hongrie soient exploitées par la réaction pour jeter l'ombre sur les événements d'Afrique du Nord et d'Egypte et servent de prétexte au fascisme pour se livrer à des actes de banditisme et à une agitation factieuse qui, si elle devait triompher aurait des conséquences redoutables pour l'ensemble de la classe ouvrière et pour les travailleurs du CNRS. La réaction spéculé sur nos divergences pour semer la division dans les rangs des travailleurs. Mais nous saurons, face à elle, maintenir notre unité. Unité que les efforts constants de notre syndicat ont renforcée patiemment pour lutter ensemble pour nos revendications et contre le fascisme".

4 décembre

L'assemblée générale des personnels du CNRS, lors d'une grève de 24 heures proteste contre "l'insuffisance des crédits de prime, les discriminations envisagées dans leur répartition, les retards apportés à l'élaboration et à l'application de mesures vraiment efficaces pour la sauvegarde de la recherche scientifique". Elle demande "des rémunérations susceptibles de retenir le personnel en place et d'attirer vers la recherche de nouveaux éléments de valeur, des statuts assurant aux différents personnels la stabilité de l'emploi, l'avancement, la retraite, des commissions paritaires, des crédits d'une exceptionnelle importance, tant pour l'équipement que pour le fonctionnement".

Autres événements de l'année

- Le gouvernement crée un cadre de contractuels en physique nucléaire, concurrentiellement au statut des ITA, entérinant un différentiel de niveau de salaires entre les deux cadres.
- Le SNPCEN-FEN est créé. Il syndique les personnels techniques de physique nucléaire. La justification de cette création, dans la FEN Autonome : la nécessité de renforcer la tendance *Unité et Action* de la FEN. L'initiative de cette opération revient essentiellement aux militants communistes de l'époque.

1957

14 mars

Le Décret sur la *Prime de Participation à la Recherche Scientifique* (PPRS) (16% pour les 1 à 3A, 12% pour les 1 à 5B et pour les 1 à 5C, 4% pour les 6 et 7 B) et celui instituant la prime des chercheurs (pour ces derniers, elle restera non indexée) sont publiés. Ils prennent effet au 1.1.1957.

13/14 avril

2ème Congrès du SNPTA-CGT :

"La recherche ne doit être ni asservie à des intérêts privés, ni détournée à des fins militaires, mais doit être au service de l'intérêt général et de la paix". Le congrès appelle à agir "contre l'ingérence d'intérêts privés dans certains laboratoires".

Il rejette l'option *fonctionnarisation* car les corps de titulaires ne pouvaient "répondre de façon satisfaisante aux besoins des qualifications spécifiques à la recherche scientifique et moins encore aux problèmes de rémunérations, décisifs pour le maintien des personnels formés ainsi que pour assurer le recrute-

ment". Il rejette également l'option "caractère industriel et commercial" qui aurait entraîné la coupure avec l'Université, l'Education Nationale et aurait favorisé la partition de la Recherche en écartant des disciplines entières, notamment en sciences sociales et humaines. L'option retenue est : amélioration du statut de droit public dans un établissement de droit public doté de la personnalité civile et l'autonomie financière placé sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale.

Il vote la revendication de 50% d'augmentation des salaires. Il appelle à la paix en Algérie.

Secrétaire Général : André CHANCONIE.

Bureau national (en plus) : BALTA, Denise BERGER, Robert CHEMIN, DUBOIS-TAINE, Claude GONCALVES, Bernard JAAS, Lily JOLY, Christiane LEFORT, PASSY, Fernand REIDE, Christiane SAULNIER, Rachel SAUTEREY, J. Pierre SCHATTE.

Conseil National (en plus) : BOUFFETIER, Pierre BRETON (Strasbourg), BOURQUARD, Alice BERNET, CARMINATI (Bellevue), Geneviève CHRISTOL (Pasteur), DUFLOT (Observatoire Hte Provence), Odette EMERY (Quai A. France), Lise DUGIED, Raymond DURGETTO (Astrophysique), Gérard GAGÉ (Museum), Simone GRANDCHAMP, Bernard JACQUET, KAYSER (Fac de Médecine), Michel LIBERMANN (Marseille), Christiane LEFORT (P. et M. Curie), MARIN, Claude MOSCHOWSKI, LEWKOWICZ (Observatoire Paris), Andrée MOAT (Roscoff), Nadine Colette PIOLET, PHILIPOT (Synthèse Atomique), Pierre PINDRUS, Gérard SLUCKI (Institut d'Optique), Jacqueline SADET, Nathalie STERN.

26 juillet

Le *Comité d'Action et d'Entraide Sociale* (CAES) est créé. Il s'agit alors d'une Association loi 1901 limitée aux cotisants. A l'époque la subvention versée par la direction du CNRS est indexée sur la masse salariale. Dans une circulaire, le 30 septembre, le SNPTA-CGT indique : "Nous avons toujours souligné la carence inadmissible des œuvres sociales au CNRS. L'administration a prétendu que seule une association gérée par nous-mêmes pouvait nous apporter quelque chose et notamment l'octroi de fonds du CNRS. Après de longues tractations nous nous sommes ralliés à cette formule, faute de mieux". Les premières élections au Conseil d'Administration du Comité d'Œuvres Sociales sont organisées le 14 décembre. Les listes PTA et Chercheurs sont intersyndicales (10 chercheurs, 10 techniciens, 2 ouvriers d'Etat, 2 administratifs). Il y a alors 2500 adhérents au CAES et 3 sections locales.

1958

4 février

Le nouveau *Statut Général de la Fonction Publique* est publié. Il reprend la plupart des dispositions de la Loi de 1946, elle supprime la référence au minimum vital pour les traitements des fonctionnaires. Elle introduit la notion de *service fait*. Les prises de position du Conseil Supérieur ne sont plus obligatoires. La consultation des Comités Techniques Paritaires devient facultative.

1er & 2 mars

3ème Congrès du SNPTA-CGT :

Le congrès rappelle la "garantie nécessaire de l'indépendance du CNRS et de la préservation de la recherche fondamentale". Il insiste sur "l'indépendance vis-à-vis des intérêts privés et les non-utilisation des recherches à des fins militaires". Il demande une amélioration du statut, notamment en matière de sécurité d'emploi, de facilités pour l'avancement.

Il se prononce pour "l'élargissement et renforcement de l'unité

entre toutes les catégories de personnels". Il appelle à la participation à "une activité nouvelle dans la FEN-CGT" ; souhaite "un lien avec les groupements internationaux, tels que la FMST" ; appelle à "l'action pour la paix en Algérie" ; prône la lutte pour "la préservation des libertés individuelles et, particulièrement du droit de grève dans la Fonction Publique".

Secrétaire Général : André CHANCONIE,

Bureau National (en plus) : Louis ANDRÉ, Denise BERGER, Robert CHEMIN, Maïa DOURASSOFF, DUBOIS-TAINE, Claude GONCALVES, MOSKOWSKI, Christiane LEFORT, Fernand REIDE, Jacqueline SADET, Christiane SAULNIER, Rachel SAUTEREY-MANARANCHE, Jean Pierre SCHATTE.

Conseil National (en plus) : Jacques ALLARD (Institut Marey), Michel LIBERMAN (Marseille), DUFLOT (OHP), Andrée MOAT (Roscoff), Eugène RIEBER (Strasbourg), LECOENT (Bellevue), Colette PIOLET, Pierre PINDRUS, CANDEHORE, Claude LAMBERT, LACALMETTE (PCB), GUÉRET, GAZIER (Ivry), LEWKOWICZ, BOUGARD, RAULT, Gérard SLUCKI (Institut d'Optique), Edith BERNHEIM, BALTA (Documentation), Gérard GAGÉ, Raymond DURGETTO (Astrophysique), CARTRY et SEBAG (IHP).

13 mai

Des généraux français font un coup de force à Alger.

Le 21 mai, dans une circulaire interne, le syndicat annonce la formation de Comités de Défense de la République dans la plupart des établissements, notamment à Bellevue, Rue Pierre Curie, à Orsay, à l'Observatoire de Meudon, à l'ENS, à Fontenay, au CES, au Musée de l'Homme. Il annonce qu'il s'associe à l'Appel Universitaire pour la Défense de la République et publie un texte de l'Intersyndicale appelant les personnels à la vigilance.

10, 11 et 12 décembre

Il y a 90% de grévistes au CNRS pour les salaires, les moyens de recherche et les statuts des personnels. Un communiqué (12 décembre) indique : A l'issue de la grève de 3 jours une conférence de presse a été organisée par les syndicats CGT, CFTC, FO, SNCS-FEN. Y assistaient ou avaient envoyé des messages un grand nombre de personnalités scientifiques : membres de l'Institut, Professeurs à la Sorbonne, Directeurs d'Instituts ou de Laboratoires, (...) Les représentants des syndicats ont rappelé les motifs de la grève et, en premier lieu, le coup de frein donné à la recherche fondamentale par l'insuffisance de crédits ; plusieurs personnalités sont ensuite intervenues pour exprimer leur accord avec les revendications énoncées et pour rappeler que la recherche scientifique est un des investissements qui contribue le plus à assurer la grandeur et l'avenir du pays.

Autres événements de l'année

- Les techniciens de laboratoires de l'INH créent une section du Syndicat CGT des services de santé privés.
- Le SNPTA-CGT revendique 1% de la masse salariale, des locaux et des personnels administratifs, pour le CAES du CNRS.

1959

28 février -1er mars

4ème Congrès du SNPTA-CGT :

Il confirme, les orientations du 3^{ème} congrès en ce qui concerne la défense du CNRS, le statut et les salaires. A propos des rapports avec l'intersyndicale : le syndicat donne la primauté à l'action unie et refuse les polémiques stériles et les surenchères. Il affiche la nécessité, en dehors du programme revendicatif minimum intersyndicale, "de mener, sans agressivité vis-à-vis de nos partenaires, mais avec fermeté, le combat sur nos positions fondamentales : défense des

libertés, paix en Algérie”.

La question de l'unité soulève débats et réserves dans le syndicat, car des militants, au vu du travail fait par le syndicat dans l'intersyndicale ITA, s'inquiètent du fait qu'il n'apparaisse pas plus. Le congrès lève toute équivoque : unité de revendication et unité d'action sur un programme limité, établi en accord avec les autres organisations syndicales, ne doivent en aucun cas engendrer d'équivoque sur les buts et les moyens préconisés par la CGT. Elles ne doivent, en aucun cas, limiter l'action de notre syndicat sur les problèmes qu'il tient à juste titre comme essentiel, alors que les autres organisations les éludent. Ainsi, nos positions sur l'indépendance de la recherche à l'égard du secteur industriel et commercial, sur les guerres coloniales, sur la défense des libertés républicaines, (...) doivent être constamment expliquées et appuyées par des initiatives que nous jugeons appropriées. Mais toutes ces explications et actions, au-delà du programme décidé en commun, doivent être conduites sans intentions agressives à l'égard des autres syndicats et avec le souci de refuser les polémiques qui ne feraient qu'envenimer, sans contrepartie positive, nos rapports avec eux.

Secrétaire Général : André CHANCONIE,

Secrétariat (en plus) : J-Pierre SCHATTE et Robert CHEMIN (secrétaires adjoints), Fernand REIDE, Trésorier, Christiane SAULNIER, Trésorière Adjointe, Jacqueline SADET, Archiviste.

Conseil National (en plus) : Raymond DURGETTO (Astrophysique), Maïa DOURASSOF et Malika GHERAB (CES), Fernand REIDE, Guy DUPRÉ, Jacqueline LEHMANN et Roger MARQUETTE (Orsay), Denise BOURQUART, Ginette RAULT, Nadine LEWKOWICZ et LEPAGNOT (Observatoire Paris), GONÇALVÈS (Fontenay), Claude MOSKOWSKI (ENS), Josette CANDEHORE, Claude LAMBERT, Francine CHESTERIKOFF, Evelyne SCHWARTZ et GUERET (PCB), Colette PIOLET et Pierre PINDRUS (P. et M. Curie), Christiane SAULNIER, Rachel SAUTEREY-MANARANCHE et Denise BERGER (INOP), KOZIEBRODSKI (Ivry), Robert CHEMIN, DROUIN et Brigitte GALLET (Obs. Meudon), Gérard SLUCKI (Inst. d'Optique), Robert LIENSOL (Musée de l'Homme), Pierre LABAT (Montrouge), Lily JOLY et Christiane LEFORT (Gif), Gérard GAGÉ (Muséum), Odette EMERY et Edith BERNHEIM (Quai A. France), MORGAT et Geneviève CHRISTOL (Pasteur), Jacques ALLARD (Institut Marey), Michel LIBERMANN et André DUFLOT (Marseille), Robert DUFLOT (OHP), Andrée MOAT (Roscoff), Robert CIVIDINO (Grenoble) et Arlette SKROBEK (Institut Fournier).

27 mai

Un tract intitulé “En dehors de toute consultation syndicale un statut dangereux pour nous est à l'étude” est diffusé par les syndicats SNPTA-CGT, CFTC, FEN et autonomes. Ils informent de la création entre eux “d'un Comité de Liaison pour étudier et organiser la défense des intérêts des personnels et, par là même, de la recherche”. Le nouveau *statut des Personnels Techniques et Administratifs* qui est publié le 9 décembre institue : la liste d'aptitude, des bonifications d'échelons au recrutement (pour les 1B à 4B) ainsi que des échelons accélérés pour 1/6 des PTA dans chaque catégorie. Un *Statut des Chercheurs* sort à la même date il institue : les Stagiaires (2 ans), les catégories d'Attaché de Recherche (2 ans, renouvelables 2 fois), de Chargés de Recherche, Maître de Recherche et de Directeur de Recherche. De son côté, sans texte officiel, la direction de l'INH décide (décembre) d'appliquer, au personnel des laboratoires de l'INH, le statut qui vient d'être publié pour les agents CNRS. Cependant le personnel de l'INH n'obtient pas la prime.

Autre événement de l'année

Le Comité National est désormais chargé d'un rapport de conjoncture.

1960

27-28 février

5ème Congrès du SNPTA-CGT :

Il “constate que l'introduction dans les organismes directeurs du CNRS, jusqu'ici exclusivement scientifiques, de membres désignés par le premier ministre, menace la recherche fondamentale désintéressée qui risque d'être sacrifiée au profit de la recherche appliquée *rentable* dans l'immédiat” et “s'élève contre le fait que des sommes énormes et des forces humaines considérables, qui pourraient être utilisées à des fins constructives, soient détournées au profit des armements nucléaires”.

Il appelle à l'action pour : la paix en Algérie, la défense de nos salaires et de nos droits, la défense de la laïcité, la défense du CNRS. Il appelle à renforcer le syndicat et vote une résolution contre la bombe atomique.

14, 15, 16 juin

Une grève de trois jours a lieu, avec délégations en direction des pouvoirs publics, des députés, des responsables de labos et une manifestation en blouses blanches devant le Ministère des Finances.

Autres événements de l'année

- Après de nombreuses actions le gouvernement est conduit à inscrire au budget du CNRS un milliard de francs, qui amènera des améliorations de carrières substantielles l'année suivante²³.
- Pour la première fois, une subvention est accordée au CAES pour les cantines (40 000 Fr.).

1961

Février

Une *Union des Travailleurs Scientifiques* (UTS) est créée par le SNPTA-CGT, le SNCS-FEN, le SNESup-FEN, le SNPEN-FEN, le Syndicat CGT de l'Energie Atomique, le Syndicat CGT de l'INRA, le Syndicat FEN de l'INRA. Elle est affiliée à la FMTS.

15/16 avril

6ème Congrès du SNPTA-CGT²⁴ :

Le congrès décide de porter l'action du syndicat sur : la lutte pour la paix en Algérie et la négociation avec les combattants algériens ; la défense de nos salaires et de nos droits ; la défense de la laïcité, de l'école, de l'Université et de la Recherche ; le renforcement du syndicat”.

Il a débattu de la question “des *personnels sans cadre*, de la défense de leurs intérêts et de leur “assimilation au CNRS et de leur intégration à notre statut (ou à d'autres statuts)”.

Il demande que “tout soit mis en œuvre pour une liaison et une unité d'action avec les chercheurs pour : la défense et l'expansion du CNRS, la défense des traitements des personnels, la démocratisation du fonctionnement du CNRS et notamment la création d'un Comité Technique Paritaire et la participation des techniciens à toutes les commissions scientifiques”.

17 & 20 octobre

Des milliers d'algériens manifestent à Paris. La police, sous les ordres de PAPON, réprime sauvagement cette manifestation. Plusieurs centaines d'algériens sont assassinés et jetés à la Seine.

1er décembre

Les indemnités pour travaux supplémentaires sont

²³ Les mesures liées au milliard se traduisent par des relèvements indiciaires de 5 à 35% selon les catégories et échelons).

²⁴ Nous n'avons pas retrouvé la composition de la direction du syndicat élue par le congrès

instituées (la prime pour les catégories de personnels administratifs ainsi que des 8B et 9B).

19 décembre

100 000 personnes défilent à Paris (CGT, FEN, CFTC et UNEF) pour la paix en Algérie, contre la répression et pour les revendications.

Autres événements de l'année

- Le premier litige entre l'Administration du CNRS et le CAES concerne les cantines. Les élus refusent "du fait de l'insuffisance des subventions, à répartir la pénurie et à accepter de voir leurs maigres crédits absorbés par les cantines".

1962

8 février

Une manifestation anti-OAS est organisée à Paris (CGT, CFTC, UNEF, SGEN-CFTC, SNI, PCF, PSU, Mouvement de la Paix). Huit manifestants sont tués par des policiers au Métro Charonne.

18 mars

Les Accords d'Evian (cessez-le-feu en Algérie) sont signés. Le gouvernement français ne reconnaît l'indépendance de l'Algérie que le 3 juillet.

31 mars - 1er avril

7ème Congrès du SNPTA-CGT²⁵ :

Le syndicat suscite la création de comités antifascistes. Il appelle à la sauvegarde de la paix, au désarmement général et complet, à la coexistence pacifique entre les états aux systèmes sociaux différents.

Le congrès appelle à lutter pour : le plein rétablissement des prérogatives du CNRS de 1945 concernant la conjoncture scientifique, le renforcement des moyens du CNRS (crédits et postes), la gestion dans l'immédiat des crédits du Fond de Développement de la Recherche par le CNRS, la participation de tous les personnels à la gestion du CNRS par la création d'un CTP, un fonctionnement plus démocratique du CNRS, une orientation pacifique de la recherche scientifique.

Autres événements de l'année

- Les deux sections CGT de l'INH décident de fusionner pour former le Syndicat CGT des Personnels Techniques et Administratifs de l'INH.
- Le SNPES-CGT est créé (*ancêtre* du SNPESB-CGT, de l'UNSES-CGT et de la FERC-Sup-CGT).
- L'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) est mise en place.

1963

1er mars

Une longue grève des mineurs commence qui s'achève le 5 avril dans les mines de charbon sur un succès.

30 / 31 mars

8ème Congrès du SNPTA-CGT²⁶ :

Il revendique : une amélioration des rémunérations et des garanties statutaires, un minimum de rémunération de 600 francs, la suppression des abattements de zone ; l'abaissement de l'âge de départ à la retraite, la création d'un comité d'hygiène et sécurité, une amélioration des œuvres sociales (2% de la masse salariale pour le CAES).

Il réaffirme sa position sur les contacts avec l'industrie. "Ces contacts peuvent être utiles, à condition qu'ils n'aliènent pas l'indépendance des laboratoires et ne gênent en rien les

recherches à but général".

Il condamne la ruineuse et folle course aux armements : "Alors que le pays est pour la première fois en paix depuis 23 ans, le pouvoir consacre des sommes toujours plus considérables aux dépenses militaires, aggravant la condition des travailleurs et sacrifiant des secteurs vitaux de la nation, en particulier l'Ecole, l'Université et la Recherche".

Il appelle au renforcement de l'organisation

25 avril

Une journée de grève est organisée par tous les syndicats, dans les labos de recherche et dans les universités, pour les moyens, les postes et les salaires. Plusieurs milliers de chercheurs, professeurs, techniciens et étudiants sont rassemblés à la Sorbonne.

11 mai

L'Union Générale des Ingénieurs et Cadres (UGIC-CGT) est créée suite à une longue gestation faite de débats animés et de vives controverses dans la CGT.

13-15 novembre

Guy DUPRÉ, intervient au congrès du SNCS : Ceux que l'on appelle, par simplification, les Techniciens du CNRS attendent beaucoup des décisions de ce congrès car, dans la solution des problèmes qui préoccupent tous les personnels de la recherche, vous avez, parce que vous êtes l'élément fondamental du CNRS, une responsabilité primordiale. (...) le moment n'est pas à discuter en priorité de réforme, mais de mener l'attaque contre le gouvernement pour que le CNRS ait, non seulement les moyens qui lui sont nécessaires, mais aussi les pouvoirs pour remplir son rôle d'orientation et de coordination. Les techniciens ne seront pas seulement, dans ce combat, une *force d'appoint*, mais ils sauront montrer, avec vous, qu'ils s'estiment responsables de l'avenir scientifique du pays.

1964

14/15 mars

9ème Congrès du SNPTA-CGT²⁷ :

La situation de la recherche scientifique et de l'Université s'est aggravée au cours de l'année écoulée. (...) le blocage des crédits de paiement au niveau de 1963, les autorisations de programmes destinées à la construction et à l'équipement inférieures de moitié aux prévisions du IVème Plan, font que l'avenir du CNRS et de la Recherche Scientifique est menacé".

Les thèmes définis pour l'action sont : défense de la Recherche scientifique, du CNRS, amélioration des traitements et garanties statutaires des PTA, défense des personnels payés sur crédits extérieurs". Le congrès mandate une commission du Conseil National pour : rédiger une modification à l'article 46 du statut pour une meilleure sécurité d'emploi ; étudier d'autres formes de structures de notre cadre (titulaire fonction publique, EDF ...) et comparer les garanties que nous donneraient ces statuts, en particulier pour la sécurité d'emploi et les retraites, avec celles que nous avons.

Le congrès évoque, au-delà de la volonté d'unité syndicale pour l'action, "l'idée d'une *Centrale Unique des Travailleurs*, ouverte à tous, respectant les opinions et courants de pensée, n'oubliant jamais les antagonismes irréductibles qui opposent les travailleurs aux structures capitalistes".

Le congrès aura lieu désormais tous les deux ans.

12 Mai

Un *Statut des personnels de l'INH* est publié, après plusieurs années d'interventions du syndicat. Ce statut (type CNRS) a été élaboré par la direction de l'INH seule. La PPRS est également appliquée avec effet depuis janvier 1962, mais à 50% de son montant (elle n'atteindra 100% qu'en 1967).

²⁵ Idem.

²⁶ Idem

²⁷ Idem

18 juillet

L'INH devient l'*Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale* (INSERM). L'organisme, placé sous la tutelle du ministère de la Santé Publique, est géré par un Conseil d'Administration et un Directeur Général, assisté d'un Conseil Scientifique, de 13 Commissions Scientifiques Spécialisées et de Sections Spécialisées (Tuberculose, cancer ...). Les membres du Conseil Scientifique (hors 2 élus chercheurs) et des CSS sont tous nommés. Il y a alors 949 chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs et 54 labos.

6-7 novembre

La CFTC se transforme en CFDT par 70% des voix. La minorité décide de continuer la CFTC.

Autres événements de l'année

- Le CNRS met en place une politique de *Laboratoires Associés*.
- La discussion est ouverte parmi les adhérents de l'INSERM sur leur rattachement dans le cadre d'une section nationale INSERM au SNPTA-CGT.

1965

16-21 mai

André CHANCONIE, au 35^{ème} Congrès de la CGT, s'exprime au nom du SNPTA-CGT : Parallèlement aux actions pour l'amélioration des rémunérations et des statuts, actions qui ont conduit à de grands succès, et qui se poursuivent actuellement, notre organisation CGT a constamment mis l'accent sur la nécessité de développer une Recherche Scientifique dotée de moyens suffisants en crédits et en hommes et orientée par les scientifiques eux-mêmes, indépendamment d'impératifs politiques ou militaires. C'est dans une toute autre orientation que le pouvoir a poursuivi et poursuit systématiquement ses efforts. Cette orientation est conforme à l'impératif de profit maximum qui est la règle d'or des capitalistes et des ministres qui gèrent leurs intérêts.

Septembre

Une série de réunions intersyndicales, avec les organisations de chercheurs et de personnels techniques et administratifs du CNRS, de l'INRA et de l'INSERM²⁸ aboutit à la rédaction d'un protocole d'accord pour la création d'un *Comité d'Entente des syndicats de la Recherche*. Ce Comité doit essentiellement "organiser et coordonner les actions générales futures pour les budgets et l'obtention de structures répondant aux revendications exposées dans le Mémoire intersyndical".

Autre événement de l'année

Les femmes mariées ont le droit d'exercer une profession sans l'autorisation de leurs maris.

1966

17/19 mars**10^{ème} Congrès du SNPTA-CGT :**

Le congrès donne mandat pour : Entreprendre toute action propre à faire évoluer le cadre actuel des personnels techniques et administratifs du CNRS vers un cadre de personnels permanents de l'état qui assurerait à ces personnels une pleine sécurité d'emploi,

des retraites basées sur les rémunérations de fin de carrière et proportionnelles aux années de service, les garanties sociales notamment en cas de maladie accordées aux personnels titulaires. En ce qui concerne la titularisation, c'est à dire la transformation radicale de notre cadre, ce n'est pas un problème qui s'est jusqu'ici posé à l'ensemble de nos adhérents et encore moins à l'ensemble des personnels. Il appelle à "la transformation du statut actuel".

En matière d'Action sociale, il s'agit pour le syndicat d'implanter un organisme voisin dans les moyens et les attributions d'un comité d'entreprise.

Sur la question de l'organisation : Nos sections doivent toutes devenir majeures, c'est à dire être capables de prendre des initiatives dans tous les domaines, depuis la répercussion des mots d'ordres d'action de la F.P., du syndicat, pour la défense du CNRS et de la recherche, comme de promouvoir toute action locale pour la défense des intérêts des personnels"

Le congrès adopte cinq résolutions : sur l'amélioration de la situation des personnels techniques et administratifs du CNRS ; sur les œuvres sociales ; sur la défense de la recherche scientifique ; sur les problèmes des personnels non contractuels ; sur la paix et le désarmement.

Il décide l'édition d'un *Bulletin de Liaison* (prédécesseur du SNTRS-Info) régulier vers les militants de la Région Parisienne et de Province.

Secrétaire Général : André CHANCONIE (Bellevue),

Secrétaires Adjointes : Jean Pierre SCHATTE (Bellevue) et Guy DUPRÉ.

Secrétariat (en plus) : Christiane SAULNIER (trésorière), Jacqueline SADET (Documentation et questions juridiques).

Bureau National (en plus) : Jean CHAUFFAILLE (Gif), Joseph CREUSEN (CES), FULCONIS, MONBLUS et BIANCO (Blaise Pascal), Christian MARTIENS (Institut du Radium), Marthe PARÉ, Georges HILAIRE, Jocelyne LORGERIL, Gabriel PAGE et R. MARQUETTE (Orsay), DANDURAND (Toulouse).

Conseil National (en plus) : Simone GAYRAUD (Quai A. France), Arlette SKROBEK (Gif), Andrée POURCHEZ (Thiais), Henri URBAIN (Lyon), Joël DUTHÉRIAN (Grenoble), F. ROUYER (Bellevue), Bernard BLANC (Lyon), Serge SARRAZIN (Poitiers), ROUSSEAU, Paul DUPLEIX, Michel LIBERMAN (Marseille), Eugène CATHERINE (Caen), VITON, Andrée MOAT (Roscoff), J. Claude GINET (Gif), Odette EMERY (Quai A. France), Louis ROSPARS, Daniel BARBIER (Orsay).

31 mars

Une nouvelle réforme de l'organisation du CNRS se traduit, notamment, par la mise en place d'un *Directeur Administratif et Financier* (DAF). Cela est mal pris par la direction du CNRS qui envisage, un temps, de démissionner collectivement. Le DAF devient de fait l'ordonnateur du budget, ce qui était la responsabilité, jusque là, du Directeur Général²⁹. C'est le début du bicéphalisme à la direction du CNRS (le pouvoir administratif à égalité avec le pouvoir scientifique). Six *directeurs scientifiques*³⁰ sont institués auprès du Directeur Général. Avec ce dernier et le DAF, ils constituent le Comité de Direction. Cette réforme parachève l'évolution amorcée en 1959. Le pouvoir se déplace du Comité National et du Directoire vers une direction renforcée.

6 septembre

Le SNPTA-CGT soumet aux autres syndicats la revendication d'un *cadre de personnels permanents de l'Etat* pour les personnels du CNRS. Proposition re-

²⁸ CGT (SNPTA, INRA, Ouvriers d'Etat, Techniciens INSERM), FEN (SNCS, SNEsup, SNPCEN), FO (Techniciens CNRS), CGC (Chercheurs CNRS et INSERM), CFDT (Chercheurs CNRS, Techniciens CNRS, Chercheurs et Techniciens INRA, Techniciens INSERM, Chercheurs et Techniciens ORSTOM) et Autonomes (Chercheurs et Techniciens INRA).

²⁹ Théoriquement, disait LASRY (le premier DAF), "le directeur général ne pouvait plus acheter un taille-crayon sans ma signature".

³⁰ Les directions scientifiques de l'époque sont : Chimie, Physique, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Sciences de la Terre et de l'Espace, Sciences de la Vie.

prise par tous les syndicats le 11 septembre 1967.

Septembre

Le centre de vacances *Paul Langevin* est ouvert à Aussois sur l'initiative du CAES.

Autre événement de l'année

- L'ARC obtient le label *d'utilité publique*.

1967

Janvier

L'*Institut de Recherche en Informatique et Automatique* (IRIA, prédécesseur de l'INRIA) est créé.

17 mars

Le décret d'intégration des Ouvriers d'Etat dans les catégories du statut de contractuel CNRS est publié. Cela conduira, en juillet, les adhérents du Syndicat des Ouvriers CGT (ouvriers d'état affectés au CNRS) à rejoindre SNPTA-CGT.

Mai

Le Bureau National décide de lancer une enquête sur les différentes situations de ceux qui sont alors appelés les *assimilés* (personnels sans statut).

21 Août

Des ordonnances sur la Sécurité Sociale remettent en cause des droits des salariés (diminution des remboursements) et assurent la prépondérance du patronat dans les conseils des caisses.

2 Octobre

Un texte est déposé auprès du CNRS : l'Intersyndicale nationale des PTA du CNRS groupant la totalité des organisations syndicales de ces personnels (CFDT, CGT et FO).

CONSIDÉRANT QUE : le statut de contractuels de droit public ne leur assure ni la sécurité de l'emploi, ni les garanties sociales en cas de longue maladie, ni les retraites des agents titulaires de l'Etat ; l'aggravation récente et brutale de l'insécurité et l'instabilité de l'emploi, (...) pose des problèmes graves nécessitant une solution urgente ; le cadre auquel ils appartiennent aura, à la fin du Vème Plan pratiquement décuplé ses effectifs depuis l'octroi de leur statut en 1952, et que les emplois de ce cadre constituent des emplois permanents auxquels peut s'appliquer intégralement la conception statutaire de la Fonction Publique ; les conditions spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des services et laboratoires de recherches sont compatibles avec les statuts particuliers, (...) pouvant, sous certaines conditions, déroger au statut général en ce qui concerne, notamment, les membres des corps reconnus comme ayant un caractère technique.

DEMANDE à la Direction du CNRS d'entreprendre les études et les démarches nécessaires à la transformation du statut actuel des personnels techniques et administratifs du CNRS en un statut de personnel permanent de l'Etat. Ce statut comporterait, pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières et les rémunérations, des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la recherche scientifique. Ce statut assurerait également aux personnels techniques et administratifs du CNRS, la sécurité de l'emploi, les retraites (basées sur les rémunérations de fin de carrière et proportionnelles aux années de services), les garanties sociales (notamment en cas de longue maladie) accordées aux personnels titulaires de l'Etat".

Cette revendication animera, en matière de statut des personnels, toute la période de 1967 à 1984.

Novembre

- Le SNPTA-CGT publie un projet *d'Accord de Concertation* avec le SNCS.
- La *Circulaire Lasry* sur les congés et les horaires est signée (ses dispositions, concernant les congés, sont

toujours en vigueur aujourd'hui³¹). Elle fixe à 32 jours les congés annuels pour les personnels CNRS.

Autres événements de l'année

- 57 emplois sont supprimés au CNRS. Cela entraîne des actions qui conduiront la direction à mettre en place une procédure appelée *Y-Y'*. Cette procédure n'était pas statutaire mais exerçait cependant une pression certaine sur les responsables d'unité pour réengager les agents sur emplois supprimés.
- Une loi autorise la contraception en France.

1968

Début d'année

Des sections INSA (Institut National des Sciences Appliquées) sont créées à Lyon (au SNPTA-CGT), à Toulouse (au SNPESB-CGT) et à Rennes (au SGASETEN-CGT, prédécesseur du SGPEN). Elles intégreront le SNTRS-CGT le 1^{er} janvier 1969.

14/16 mars

11ème Congrès du SNPTA-CGT :

Les délégués ratifient à l'unanimité, l'*Accord de Concertation* avec le SNCS-FEN. Celui-ci, lors de son congrès en novembre, l'avait déjà ratifié. Au-delà de considérations sur les questions de la recherche, sur la politique du pouvoir et sur la nécessaire action inter-syndicale, les deux syndicats y "soulignent l'importance de l'unité d'action des travailleurs face à la politique d'ensemble du patronat. Les travailleurs doivent coordonner leur lutte et leur donner des perspectives plus vastes. La situation actuelle le permet, car ils ressentent avec force leur communauté d'intérêts. (...) Les deux syndicats ne se résignent pas à la division syndicale. Ils souhaitent notamment que se renouent des liens entre la FEN et la CGT. Ils sont convaincus de la nécessité d'une organisation syndicale unique, indépendante du patronat, du gouvernement, comme de toute idéologie politique, philosophique ou religieuse".

La revendication d'un statut de personnel permanent de l'état est réaffirmée, avec une priorité mise à l'obtention de la sécurité d'emploi.

Le SNPTA se transforme en SNTRS-CGT, un syndicat ouvert à tous les personnels non chercheurs des organismes de recherche publique.

De nouveaux statuts du syndicat sont votés : ils prévoient trois niveaux d'organisation : le labo, le groupe de labos ou la région, le national. La section est affirmée comme l'élément de base du syndicat.

Secrétaire Général : André CHANCONIE (Bellevue),

Secrétaire Général Adjoint : Guy DUPRÉ (Orsay),

Secrétariat National (en plus) : Georges HILAIRE (Orsay), Gabriel PAGE (Curie), Christiane SAULNIER, Trésorière (Collège de France), J.-Pierre SCHATTE (Bellevue).

Bureau National (en plus) : Bernard BLANC (Lyon), Eugène CATHERINE (Caen), Robert CHEMIN (Obs. de Meudon), Joseph CREUSEN (CES), Henri FLAVIER (Bordeaux), Simone GAYRAUD (Quai A. France), J.-Claude GINET (ENS), Louis MALLET (Fac. St Bernard), Andrée POURCHEZ-DRUIHLE (Thiais), Françoise ROUYER (Bellevue), Serge SARRAZIN (Poitiers), Elise ZISSMANN (Gif).

Conseil National (en plus) : Jacques ALLARD (Inst. Marey), Daniel BARBIER (Orsay), Janine BATARD (Bellevue), Joël CHOISY (Grenoble), Susy COUSTAL (Vitry-Thiais), Gérard

³¹ Il s'agissait pour le DAF de remettre en cause des acquis en matière de congés et d'horaires de travail. En ce qui concerne le nombre de jours de congés, ce qu'il voulait être un maximum, est devenu le minimum pour tous au CNRS.

DARRÉ (IAP), Michel DREUX (Obs. de Paris), Odette EMERY (Quai A. France), M. Françoise JANOT (Strasbourg CRN), Henri FLAVIER (Bordeaux), Michel LIBERMAN (Marseille St Charles), Guy PEIRREL (Toulouse), Christian MARTIENS (Curie), Jean PORTE (Toulouse), Alain RENAUD (Poitiers), Jean Pierre RICCIO (Gif), Henri ROUSSEAU (Bellevue), Maryse SEDES (Quai A. France), Gérard SLUCKI (Inst. d'Optique), Henri URBAIN (Lyon), ...?

Mai - Juin

La Sorbonne, occupée par les étudiants du 3 au 6 mai, est évacuée par les forces de police. Des heurts ont lieu au Quartier Latin à Paris.

Le 10 mai, une manifestation d'étudiants contre l'occupation des locaux universitaires par la police et contre la répression, a lieu. Dans la nuit qui suit des barricades sont érigées dans le Quartier Latin à Paris. Les combats de rue avec les CRS se poursuivent jusqu'au matin.

Le 13 mai, une grève interprofessionnelle de 24 heures est organisée contre la répression policière par la CGT, la CFDT, FO, l'UNEF, la FEN et le SNESup. Des manifestations ont lieu à Paris (500 000 de la République à Denfert-Rochereau) et en province (des dizaines de milliers dans de nombreuses villes). La Sorbonne est à nouveau occupée.

Le 14 mai, les grèves se développent dans les entreprises. L'occupation est la forme utilisée dès le départ comme chez Renault le 15 mai. Le mouvement se généralise très rapidement.

Le 17 mai, le Conseil National du syndicat, décide la grève à partir du lundi 20 mai avec organisation, dans l'unité, de l'occupation des locaux.

Le 20 mai, Au CNRS, l'intersyndicale ITA appelle à cesser le travail reprenant ainsi l'appel à la grève générale (il y a ce jour-là 10 millions de grévistes dans le pays). Mais, contrairement au SNTRS-CGT, elle ne reprend pas "l'objectif de l'avènement d'un régime authentiquement démocratique".

Le Conseil National du SNPTA-CGT fait le point : (Une autre) bataille que nous avons eu à mener, dès le début mai, a été contre les illusions, les idées confuses et équivoques sur la *cogestion*, l'*autogestion*, etc. (...), non pas que nous ayons nié la nécessité de progrès démocratique (...) mais parce que si nous en voyons bien l'intérêt, nous en voyons aussi les limites, tant que les moyens de production et l'appareil d'Etat sont sous la dépendance des intérêts capitalistes". Autre action menée au sein du Comité Intersyndical groupant les organisations de chercheurs et d'ITA : contre les entreprises de dissolution, de démission des organisations (syndicales) responsables au profit d'Assemblées informelles et irresponsables. Dans la surenchère et l'abandon ce sont le SGEN et le SNCS qui se sont révélés les plus entreprenants, sans toutefois aller jusqu'au bout de leur *logique*. (...) A coup sûr, (leur) attitude, si elle procède d'une réelle confusion d'esprit, elle n'a pas, cependant, été dénuée de tout calcul.

Des comités de grève locaux et nationaux se mettent en place. Il y a un investissement important, essentiel des militants du Syndicat dans la réussite de cette grève. 300 adhésions seront faites au SNTRS-CGT en mai-juin. Le nombre de sections du syndicat est passé rapidement de 49 à 66³².

Le Directeur Général (JACQUINOT) invite, dans une circulaire, les directeurs de laboratoires à ne pas s'opposer à la mise en place de comités de gestion dans les

laboratoires, élus à bulletins secrets. Le Directoire est élargi sous la forme d'un *Comité Central Provisoire* (CCP) : 15 représentants des personnels, en plus du directoire.

Le 24 mai, le Comité de Direction du CNRS s'engage sur : la sécurité de l'emploi ; des structures démocratiques : comités de labos, CCP-Directoire ; les droits syndicaux ; l'élargissement du CAES à tous les personnels et mise en place du CNAS (Comité National d'Action Sociale) de 40 membres élus sur listes syndicales, qui gère entièrement les secteurs sport, loisirs, culture, enfance, solidarité ; la création d'une Commission Nationale d'Hygiène et Sécurité ; l'autorisation de mise en place de CHS dans chaque laboratoire propre ; les 2/3 de la PPRS non modulable (à partir du 2ème semestre) et son amélioration pour les 6 à 9B.

Le 27 mai, le *Constat de Grenelle*³³ entre les syndicats, le patronat et le gouvernement comporte des concessions appréciables en matière de salaire minimum, de droit syndical, de conventions collectives. Pour les autres revendications essentielles les travailleurs consultés décident de poursuivre la grève. Et, le 29 mai, une nouvelle manifestation aussi imposante que celle du 13 mai a lieu à Paris de Bastille à Saint-Lazare à l'appel de la CGT. De nombreuses manifestations importantes ont lieu dans les villes de province.

Le 5 juin, enfin ! Des revendications, mises en avant dans de nombreux secteurs, depuis de nombreuses années sont satisfaites. Cheminots, postiers, mineurs, travailleurs de la RATP, électriciens et gaziers reprennent le travail.

Le 7 juin, le SNTRS-CGT publie un document intitulé *Nos comptes* faisant un bilan revendicatif précis dans tous les domaines : rémunérations, statut de personnel permanent, droits syndicaux, structures de la recherche et participation du personnel à la gestion, personnels hors-statut, organismes sociaux. Il rappelle en conclusion de ce document : que l'organisation syndicale que nous sommes, avait des revendications à défendre, déterminées par les syndiqués, et qu'elle entendait les défendre avant même le mouvement général, que nous avons toujours montré, avec esprit de responsabilité, que le pouvoir gaulliste n'était pas n'importe quel pouvoir mais celui des monopoles et que sa résistance et ses moyens étaient considérables, que la survivance de la division syndicale et l'absence de programme politique de gouvernement de la gauche, donnait des limites au mouvement engagé. (...) La lutte continue et sur le plan politique et sur le plan revendicatif. Ses formes doivent tenir compte de cette situation et éviter toute division du mouvement".

Juin

• Après le mouvement de Mai-Juin, le travail syndical se poursuit avec FO, sans problèmes majeurs. Avec la CFDT, depuis mai, "l'ambiguïté constante des positions de cette organisation, la simultanéité de comportements contradictoires de ses responsables, rendent presque impossibles des accords dépourvus d'équivoque. (...) la CGT, à l'origine de cette unité, continuera à la préserver, tout en faisant la clarté, avec pondération mais fermement, sur les responsabilités lorsque son fonctionnement est gravement entravé". Les rapports avec le SNCS-FEN se dégradent depuis mai. Le SNCS-FEN "ayant la plupart du temps un comportement en contradiction avec l'accord de concertation, qu'il ne dénonce pas pour autant".

• Le régime des congés annuels du CNRS (32 jours)

³² Ceci a été relevé dans le Rapport d'activité Congrès de 1970.

³³ Contrairement à 1936 où un accord était conclu entre gouvernement et syndicats, en 1968 il ne s'agissait que d'un *Constat*. La grève devra se poursuivre pour pousser les patrons à céder sur de nombreuses questions, dans les entreprises et administrations.

est appliqué à l'INSERM.

• Les trois sections INSA se réunissent à Lyon. Leur action conduit leur direction : à donner son accord pour un statut type CNRS, à accepter la création d'une commission syndicats - administration pour étudier le statut type CNRS et les modalités d'intégration.

27 septembre

Le syndicat CGT des PTA de l'INSERM, lors d'une assemblée générale, décide de constituer, dans le syndicat, la section nationale INSERM à dater du 1er janvier 1969.

Septembre

La composition du C.S. et des C.S.S. de l'INSERM change fortement. Ces instances comportent maintenant une majorité de chercheurs élus, ainsi qu'un représentant des personnels techniques (rang A) élu par les chercheurs. Et, au CNRS, les ITA sont *invités* au Comité National.

Octobre

• Dans une note adressée au Bureau Confédéral, le secrétariat national du SNTRS-CGT révèle les velléités du SNCS-FEN d'élargir son champ de syndicalisation vers les personnels techniques et les autres organismes de recherche. Il appelle à un débat dans la CGT sur la question des champs de syndicalisation.

• Le congrès du SNCS-FEN repousse l'idée d'un élargissement aux personnels techniques du CNRS et des autres secteurs de la recherche (1361 contre, 601 pour, 713 refus de vote, 280 abstentions). Il décide de reconduire et de développer l'Accord de Concertation permanente avec le SNTRS-CGT.

30 novembre

Dans un communiqué commun le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN "(...) dénoncent la duplicité, du pouvoir qui, pour apaiser l'opinion, déclare ne pas vouloir s'en prendre aux acquis de mai et qui, dans les faits, trahit ses engagements, allant jusqu'à paralyser le fonctionnement de tout un secteur d'activité comme la recherche, sacrifiant ainsi les objectifs à long terme à une politique mise au service du profit capitaliste. Le SNCS et le SNTRS-CGT exigent que (les) mesures de blocage et de réduction des moyens déjà insuffisants soient immédiatement rapportées, faute de quoi le gouvernement prendrait la responsabilité des conséquences que ces décisions pourraient entraîner de la part des personnels de la recherche".

27 décembre

Une loi reconnaît la légalité des sections syndicales à l'entreprise.

Décembre

Une procédure d'intégration sur postes des personnels horaires et vacataires permanents est engagée.

Autres événements de l'année

• Elections au Directoire du CNRS :

Collège ITA : Votants 6001 ; Exprimés 5929 ; SNTRS-CGT 1868 (31,51%) ; SGEN-CFDT 1857 (31,32%) ; SNIRS-CGC 650 (10,96) ; FO 432 (7,29), Autonomes 1122 (18,92%).

1969

Février

Le CAES se structure et les premières élections au CNAS sont organisées (ce sont les premières où les syndicats d'ITA présentent, séparément, leurs propres listes au CNRS).

Collège ITA : Inscrits 9152 ; Votants 5588 (61,06%) ; Exprimés 5480 SNTRS-CGT 2184 (39,85%), SGEN-CFDT 1938 (35,36%),

FO 455 (8,30%), SNIRS-CGC 903(16,48%).

Mai - Juin

388 ITA *INAG* des laboratoires spatiaux et des observatoires (LAS de Marseille, Service d'Aéronomie de Verrières, CESR de Toulouse, Service de Radioastronomie de Meudon, Pic du Midi, Orléans), sur contrats *ressources affectées*, se mettent en grève pour l'intégration sur le statut des ITA du CNRS. Au bout de plus de 4 semaines de grève totale ils arrachent la promesse d'un *statut des contractuels INAG* avec catégories et salaires alignés sur ceux du CNRS et 30 possibilités d'accès à des postes statutaires.

5 juillet

Les Elections à la Commission Centrale Provisoire du CNRS permettent de mesurer l'influence des syndicats parmi tous les personnels.

Collège Techniciens : Votants 6001 (75%), Exprimés 5929, SNTRS-CGT 1868 (31,55%), SGEN-CFDT 1855 (31,28%), Indépendants 1121 (18,90%), SNIRS-CGC 651 (10,97%), FO 432 (7,30%).

Collège Chercheurs : Inscrits 5885, Votants 3489 (59,29%), Exprimés 3441, SNCS-FEN 1976 (57,4%), SNIRS-CGC 645 (18,5%), SGEN-CFDT 410 (11,9%), 2 listes indépendantes 410 (11,9%).

Juillet

Les 2/3 de la PPRS deviennent non modulables à l'INSERM.

10 octobre

30 organisations CGT, FEN, CFDT, FO, CGC, du CNRS, du CEA, de l'INSERM, du CNES, du CNET, de l'Enseignement Supérieur, de l'EDF (Etudes et Recherche), de l'INRA et de l'ONERA, s'élèvent contre la décision du gouvernement de bloquer les crédits non utilisés et les recrutements, de licencier les hors statut. Ils appellent à s'opposer à cette politique et à faire grève. Un meeting, puis une manifestation partant de la Place de la République à Paris rassemblent 5000 participants. De nombreuses initiatives ont lieu en province (AG et manifestations). Cette action aura un grand retentissement dans la presse. Elle reçoit le soutien de personnalités, de syndicats tant de France que d'autres pays européens.

17 octobre

Dans le compte rendu du Conseil National, dans le cadre de la préparation du 12ème congrès du Syndicat, fait une déclaration : Une discussion animée a eu lieu à propos d'une demande d'exclusion formulée par la section d'Orsay, à l'encontre de l'un de ses adhérents, et par la lecture d'une lettre de cet adhérent demandant au C.N. l'exclusion de deux membres du Conseil National du SNTRS-CGT. La discussion a porté sur les diverses attaques, dont est l'objet la CGT en général et le SNTRS-CGT en particulier, dans certaines de nos sections, de la part d'adhérents ou de militants d'une organisation politique". Le débat s'est conclu par l'adoption d'une déclaration : Le CN du 17 Octobre 1969 prend acte de la demande de la section d'Orsay concernant la suspension de BESNAINOU. Cette demande est conforme aux statuts du SNTRS. En application de l'article 20 de ces statuts, le Congrès des 12, 13, 14 mars 1970 aura à se prononcer sur l'exclusion définitive de BESNAINOU.

Le C.N. condamne les actes délibérés, ouvertement et publiquement accomplis contre les positions du SNTRS-CGT, à propos de la journée nationale du 10 novembre, par des syndiqués qui ont diffusé les tracts d'une organisation politique ayant la prétention de modifier les mots d'ordre définis dans une unité jamais encore réalisée par les organisations syndicales de la recherche publique et portant un jugement injurieux et calomnieux sur les responsables, notamment du SNTRS-CGT. Le C.N. demande à ces syndiqués de choisir entre leur appartenance

syndicat qui implique le respect de ses décisions démocratiques, et leur départ du syndicat. (Unanimité, moins 2 contre et 2 refus de vote). Bonjour la souplesse !

3 novembre

Le SNTRS-Info paraît. Il succède au *Supplément au Bulletin de Liaison* (futur BRS).

Fin d'année

Le SNTRS-CGT édite son premier Mémento des droits des personnels.

1970

13 janvier

Sous la pression des organisations syndicales, la première circulaire CNRS sur le droit syndical est publiée. Elle se traduit notamment par la reconnaissance de la section syndicale locale, la mise à disposition de moyens (locaux, téléphone), la possibilité de bénéficier des moyens d'impression et de reproduction des laboratoires et services, l'attribution de dispenses de service pour l'activité syndicale, totales ou partielles, les 12 jours pour formation syndicale.

Février

La plus importante lutte depuis mai 1968 a lieu dans l'université et la recherche : contre les choix du 6ème plan visant à assujettir l'université et la recherche scientifique aux grands intérêts privés ; pour des statuts, la garantie de l'emploi et de carrière, des moyens de travail suffisants. Une grève de 48 heures est déclenchée les 10 & 11 février par 13 organisations de la CGT, FEN et de la CFDT (Les ITA CFDT du CNRS ne s'y sont pas associés). De multiples manifestations sont organisées. Celle de Paris réunira, le 11 février, 10 000 personnes de l'Hôtel de Ville à la République.

2 mars

Le statut des ITA est modifié (nouvel *article 46*³⁴). Celui-ci garantit une meilleure sécurité d'emploi (obligation de proposer successivement trois affectations en cas de suppression de poste ; l'une au moins de ces affectations devant se trouver dans le même département ; une autre mesure contenue dans ce texte est la possibilité de formation professionnelle liée à la mutation). Cette mesure garantissant l'emploi est une disposition unique dans un statut de contractuel de la Fonction Publique. Le syndicat considère cette mesure, arrachée par l'action persévérante des personnels, comme une première étape vers le *statut de personnels permanents de l'Etat*. Ce qui fera dire à certains dans l'UGFF-CGT que "ce qui améliore un statut de non titulaire est dangereux pour le statut de titulaire"³⁵. Nous verrons par la suite que rien n'est plus faux, dans notre cas. Si de tels acquis n'avaient pas été arrachés au gouvernements au cours de toutes ces années, les négociations sur la titularisation, dans les années 80, auraient eu lieu dans une situation moins favorable aux personnels du CNRS, des autres organismes de recherche et de l'Enseignement Supérieur !

12/14 mars

12ème Congrès du SNTRS-CGT à Pantin :

Tout indique aux travailleurs qu'à la lutte pour les revendications immédiates, il faut ajouter l'action pour changements plus décisifs s'attaquant aux causes des difficultés". La science devient un facteur d'échange entre tous les pays. Le désir de s'emparer des

résultats scientifiques à des fins privées est le principal obstacle à ces échanges. La recherche scientifique qui est de plus en plus un fait collectif (...) ne peut s'accommoder de la propriété privée des moyens de production, de la concurrence, du secret, de la course aux armements, de la loi du profit maximum. La préservation (d'un) front syndical commun est un élément de plus à ajouter dans la bataille pour l'unité ; il constitue un exemple qu'il convient de développer. Il ne doit pas pour autant devenir un supersyndicat ou aboutir à estomper les luttes revendicatives particulières à chaque organisme de recherche ou à chaque catégorie. Loin d'affaiblir ces actions catégorielles et sectorielles, il faut en favoriser le développement en donnant en même temps aux personnels l'occasion de se rendre compte qu'ils ne sont pas seuls à se battre dans leur secteur. En partant des luttes particulières des personnels, de leurs préoccupations, (il faut) essayer de les coordonner afin de présenter face au pouvoir un front uni pour des actions en commun, décidées en commun.

Le congrès réaffirme sa revendication d'un *statut de personnel permanent de l'état* pouvant s'appliquer à l'ensemble de la recherche scientifique. Il revendique des créations d'emplois budgétaires pour rattraper les retards et assurer l'expansion normale des organismes de recherche. Il demande, pour le CAES, une subvention correspondant à 3% de la masse salariale (hors subventions cantines).

Secrétaire Général : André CHANCONIE (Bellevue),

Secrétaire Général Adjoint : Guy DUPRÉ (Orsay),

Secrétariat (en plus) : Yvonne ALEXANDRE (INSERM), André ALLÉGRET (Bellevue), J.-Claude GINET (Gif), Gabriel PAGE (Curie), Serge SARRAZIN (Poitiers), Christiane SAULNIER (Trésorerie Nationale - Collège de France), J.-Pierre SCHAUTTE (Bellevue).

Bureau National (en plus) : Bernard BLANC (Lyon), Lucienne BRIGAND (INSERM), Eugène CATHERINE (Caen), Joël CHOISY (Grenoble), Joseph CREUSEN (CES), Gérard DARRÉ (Bellevue), Nadine DREUX, Andrée DRUIHLE (Thiais), René LAMPE (INSERM), Robert LOMBARD (Jussieu), Louis MALLET, Christian MARTIENS (Curie), J.-Pierre RICCIO (Gif), Colette RIGOLLOT (INSERM).

Conseil National (en plus) : Jacques ABRIAL (Gif), Karl ALEXANDRE (Saclay), Jacques ALLARD, Gérard BALL (Toulouse), Daniel BARBIER (Orsay), Janine BATARD, Alice BERNET (Orsay), Susy COUSTAL, Annie DEDIEU (Gif), Odette EMERY (Quai A. France), Henri FLAVIER (Bordeaux), Simone GAYRAUD (Quai A. France), Miguel ITURBIDE (Bellevue), M.-France JANOT, J.-Pierre LEMONNIER, Michel LIBERMAN (Marseille), Michel LORTET, J. Baptiste PEIRIGUA, Guy PEIRREL, Josyane PLANCHENAULT (Quai A. France), Jean PORTHE, J. Jacques RÉGNIER, Alain RENAULT, Louis ROSPARS, Henri ROUSSEAU, Monique SANCHEZ (SCANDELLARI), Maryse SEDÈS, Gérard SLUCKI (Orsay), Henri URBAIN (Lyon), M. Thérèse VALADAS (Orsay), Nikki VOIONMAA (Géographie).

Charles BESNAINOU est exclu de la CGT par le Congrès pour *activités anti-CGT* à la demande de la section d'Orsay, par 142 voix pour, 26 contre et 31 abstentions.

Mai

La direction du CNRS veut remettre en cause le mode d'attribution des primes (des abattements pour congés de maladie et de maternité). Cela suscite une riposte immédiate des personnels. Le 3 juin la direction renonce à l'abattement pour les congés de maternité et à celui pour les congés de maladie jusqu'à 2 mois et maintient un abattement de 1/6 par mois au-delà de ces deux mois.

Septembre

La direction de l'INSERM, suite à l'action de notre syndicat, accepte la mise en place d'un organisme de type CAES.

³⁴ Il ne sera appliqué à l'INSERM qu'à partir du 9 mai 1973.

³⁵ Nous caricaturons à peine les propos ...

1971

1^{er} janvier

Après plusieurs années de lutte, le statut type CNRS est enfin appliqué aux personnels des INSA.

10 & 11 février

Les syndicats CGT et FEN de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur appellent à deux jours de grève. FO et la CFDT ne s'y associent pas. 10000 manifestants défilent à Paris. Dans la presse on peut lire : La plus grande manifestation de l'université depuis 1968 ; La grève a paralysé 48 heures de nombreuses universités ; Des cortèges dignes, imposants, recueillant l'approbation du public ; Selon le ministère, le mouvement est largement suivi...

11 avril

L'IN2P3 (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules) est mis en place.

Mai - juin

La deuxième grève des personnels de l'INAG, pour obtenir leur intégration au CNRS, est victorieuse. Le principe est acquis d'un plan d'intégration étalé sur plusieurs années. Il y a accord du Ministère des Finances pour créer au CNRS (effet au 1.1.72) autant de postes que de contractuels CNES-INAG qui accepteraient l'intégration au statut des ITA. Au bout du compte seuls quelques agents sur 388 refuseront l'intégration. Pour le SNTRS-CGT il "s'agit d'un précédent important dans son principe car les postes créés seront véritablement incorporés au budget du CNRS

15 juin

Le Bureau National de SNTRS-CGT fait une déclaration sur l'action : Le SNTRS-CGT dénonce ceux qui, profitant des rassemblements organisés par les syndicats, sur des mots d'ordre et des objectifs décidés en commun, veulent substituer à ceux-ci des actions irresponsables. (Il) ne peut tolérer que quelques-uns, par la violence verbale, puissent imposer aux organisations syndicales des décisions qui ne peuvent être prises que par l'ensemble des syndiqués ou des organismes régulièrement élus.

Juillet

La direction de l'INSERM est contrainte de reconnaître le droit syndical.

Octobre

Le SNPTES-FEN reçoit le feu vert officiel de la FEN Autonome pour s'implanter au CNRS. Cette dernière remet ainsi un principe *admis* jusqu'alors : la limitation des champs de syndicalisation respectifs, liée à la mise en œuvre de l'*Accord de Concertation* SNTRS-CGT - SNCS-FEN.

1972

13 janvier

Des mesures indiciaires pour les catégories C et D, réservées initialement aux titulaires, sont appliquées aux ITA du CNRS et de l'enseignement supérieur (ces mesures concernent 2500 ITA au CNRS et 4000 dans l'enseignement supérieur). Les améliorations atteignent 24 points d'indice pour certains (+12%) et s'appliquent aux 4 à 9B et 4 à 6D.

Janvier

L'UGFF élabore un projet de loi de titularisation. Le projet (article 1) dit : (...) les emplois correspondant à des besoins permanents (doivent être), quel que soit le budget et le crédit d'imputation de la rémunération, transformés en emplois

permanents classés dans l'une des catégories A, B, C, D. Le projet est déposé à l'Assemblée Nationale par l'entremise des groupes communiste et socialiste.

16-18 mars

13^{ème} Congrès du SNTRS-CGT (Aussois) :

Les grands thèmes de l'orientation débattue et votée : l'aiguïsement et l'affinement de la lutte de classe ; un syndicalisme responsable ; la nécessité d'une transformation fondamentale de la société ; l'unité d'action syndicale, outil indispensable de lutte des travailleurs ; la recherche dans la nation ; les problèmes de la paix ; la réalisation du programme revendicatif suppose le renforcement qualitatif et quantitatif du SNTRS-CGT et de la CGT dans l'Université et la Recherche.

Un débat a lieu sur la nécessité ou non de deux syndicats (SNTRS-CGT et SNPESB-CGT) dans la zone recherche-enseignement supérieur. Le congrès donne mandat pour : l'étude de la création d'unions syndicales universitaires (...). Le congrès demande que : les rapports entre les B.N. du SNTRS-CGT et du SNPESB-CGT se clarifient et que soit mis en place un collectif national de coordination sous la responsabilité de la FEN-CGT, que les discussions s'engagent pour l'étude commune d'un statut unique de l'enseignement supérieur et de la recherche, qu'un effort important soit fait pour l'étude de (la) création d'un syndicat unique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Sur la lutte des personnels à l'INAG, un débat animé et pour le moins passionné a lieu au cours duquel les délégués de la section de Verrières³⁶ "développent une analyse assez différente (du reste des délégués) et attaquent violemment la direction sortante (du syndicat) en l'accusant de n'avoir pas soutenu la lutte des personnels de l'INAG. (L'un d'entre eux) prend à partie nommément certains camarades du secrétariat qu'il va jusqu'à accuser de sabotage de l'action et de collusion avec la police. (Ces) camarades développent également une ligne syndicale qui se réclame de l'organisation de tendances dans la CGT". Un membre de la direction du syndicat³⁷ "constate que les interventions portant sur l'organisation de tendances sont en opposition formelle avec les statuts de la CGT et estime que si des éléments, par leur attitude hostile, désagrégatrice, manifestent en permanence leurs désaccords sur tout, alors ils n'ont pas leur place dans le syndicat". Les délégués de Verrières contestent ce compte rendu des débats, ils "n'ont jamais accusé le BN de collusion avec la police, mais que celui-ci n'avait pas dit la vérité aux manifestants sur le parcours d'une manifestation, allant vers les Invalides, qui bien évidemment avait été négocié avec la police". La section de Verrières indique qu'elle a demandé pendant des mois, à vérifier par l'écoute des bandes enregistrées". Au bout du compte, un membre du BN répondait : "nous avons perdu la bande" (oh!).

Les revendications : l'amélioration des conditions de vie, des statuts (amélioration du statut, statut particulier de titulaire, intégration de hors statuts) et des conditions de travail, la défense de l'université, de la recherche, des libertés et la lutte pour la paix.

De nouveaux statuts du SNTRS-CGT sont votés : ils consacrent la mise en place et l'organisation des régions du syndicat.

Secrétaire Général : Serge SARRAZIN (Poitiers),

Secrétaire Généraux Adjointes : Guy DUPRÉ (Orsay) et J.-Pierre RICCIO (Gif),

Secrétariat (en plus) : Yvonne ALEXANDRE (INSERM), André ALLÉGRETT (Bellevue), Guy BERNET (Obs. de Meudon), André CHANCONIE (Bellevue), J. Pierre SCHATTE (Bellevue).

Bureau National (en plus) : Alice BERNET (Orsay), Monique SCANDELLARI (Marseille), Lucienne BRIGANT (INSERM), Odile CAHEN-HERZ, Eugène CATHERINE (Caen), Jacqueline FARCY (Bellevue), J.-Claude GINET (Gif), Miguel ITURBIDE (Bellevue), Michel KHAMCHANE (INSA), Robert

³⁶ Les citations reproduites ici concernant ce débat sont extraites du compte-rendu du congrès publié dans le BRS.

³⁷ Il s'agit de G. PAGE.

LOMBARD (Jussieu), Colette RIGOLLOT-LOMBARD (INSERM), Christiane SAULNIER (Collège de France), Nikki VOIONMAA (Géographie).

Membres du CSN (en plus) : Gérard BALL (Toulouse), Ginette BÉGON-RUDE (IAP), Pierre BESSON (Bellevue), Bernard BLANC (Lyon), Bernard BOUCHET (Poitiers), Joël CHOISY (Grenoble), J.-Claude CUGNET (INSA), Gérard DARRÉ (Bellevue), Nicole DURAND (Bellevue), Odette EMERY (Quai A. France), Jacques FAUCONNIER, Albert FENOUIL (INSA), Irène FOURNIER-MÉARELLI (CES), Antoine GARAU (Marseille), Simone GAYRAUD (CAES), Daniel GRANDJEAN, Christian GRISAUD (Orsay), Nelly GUÉDRON, Paulette LAGRANGE, J.-Claude LATIL, Nadine LOREAU (INSERM), Gérard MANDVILLE (Orsay), Christian MARTIENS (P. et M. Curie), Alex MIRÉ (Toulouse), Gabriel PAGE (Curie), Georgette PICQ, André ROUQUIÉ (Toulouse), Gérard SLUCKI (Orsay), Jacques SZTERN (Bellevue), Bernard TESTON (Aix), M. Thérèse VALADAS (Orsay), Pierrette WEINHARD (Nancy).

Michel SARRAZIN est exclu de la CGT par le Congrès³⁸ pour *activités anti-CGT* sur la demande de la section de Bellevue (133 pour, 13 contre et 11 abstentions).

9, 17 & 18 mai

Des grèves ont lieu dans la Recherche, puis dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur (à l'appel de 18 syndicats). Elles sont fortement suivies dans toutes les régions. Les thèmes de ces grèves : (pour les ITA) un statut de titulaire comportant les avantages du statut général de la Fonction Publique (garanties longue maladie, amélioration de la sécurité d'emploi, retraites) tout en préservant, par dérogation (...), les conditions de recrutement et de déroulement de carrière spécifiques à la recherche, qui nous sont plus favorables, (...) le rattrapage, le maintien et la progression réelle du pouvoir d'achat de toutes les catégories".

2 juin

La première circulaire CNRS sur le *Droit Social* est publiée. Elle reconnaît le CAES comme représentatif des personnels sur le plan des œuvres sociales.

27 Juin

Un *Programme Commun de gouvernement* est signé entre le PCF, le PS et le MRG. La CGT soutient cette initiative. Sitôt connu l'accord de Programme Commun entre le PCF, le PS et le MRG, le Secrétariat national du SNTRS-CGT, le 27 juin, "se félicite de l'accord et constate que le chapitre du Programme Commun sur la recherche scientifique correspond, pour l'essentiel, aux orientations précisées et réaffirmées par le congrès du SNTRS-CGT".

12 août

La première Instruction Générale sur la Sécurité est signée par la Direction du CNRS.

18 octobre

Un arrêté fixe le nouveau statut des contractuels de physique nucléaire (CPN).

1973

15 mars

Les Bureaux Nationaux du SNPESB-CGT et du SNTRS-CGT décident "la création d'un organisme commun national de coordination et d'harmonisation des revendications dans la perspective d'actions communes, la communication aux sections syndicales des propositions d'harmonisation des revendications avec recommandation d'étude en commun et la mise en œuvre de la coordination au niveau des établissements pour le développement de l'activité et de l'action de la CGT sur les problèmes communs aux deux syndicats"³⁹.

³⁸ C'est la deuxième et dernière fois qu'une exclusion sera décidée par un congrès du SNTRS-CGT.

³⁹ C'est là une véritable "arlésienne" : il aura de nombreuses rencontres et déclarations mais peu d'actes concrets.

Juin

Dans le BRS un article intitulé *Une revendication fondamentale, la titularisation* disait notamment : (...) les améliorations des conditions de travail passent par la reconnaissance du métier de travailleur scientifique avec un statut assurant la stabilité de l'emploi, des garanties de carrières et des retraites décentes (...) Ce statut particulier comporterait pour la définition des emplois, le recrutement, le déroulement des carrières, des règles qui seraient adaptées aux conditions particulières dans lesquelles s'effectue la recherche scientifique. Le combat que nous menons pour cette revendication fondamentale qu'est la titularisation ne signifie pas que nous devons nous désintéresser des améliorations statutaires pour lesquelles nous luttons en permanence, bien au contraire, la satisfaction de ces revendications ne pourrait que déboucher sur notre statut de personnels permanents de l'état(...).

Octobre

Les premières initiatives sont prises par le syndicat pour le reclassement des professions d'ouvriers et des personnels d'encadrement de ces professions.

Autres événements de l'année

- Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SGEN-CFDT diffusent un tract intitulé : Pourquoi il n'est pas possible d'accepter le développement du financement d'origine privée par collecte pour la recherche médicale ? Ils éditent une affiche : Le droit à la santé doit-il reposer sur les quêtes publiques ? Les personnels de la recherche disent non !
- La CGT demande son adhésion à la CES (Confédération Européenne des Syndicats).
- Au CDST, une grève de 6 semaines, aboutit à une soixantaine d'intégrations de hors statut.

1974

1-3 Février

Au congrès de l'UGICT-CGT nous lisons dans l'intervention d'André CHANCONIE : Plus de vingt années de luttes revendicatives sans que jamais n'ait été établi de distinction entre catégories, ni entre disciplines scientifiques, ont enraciné parmi les personnels et les militants l'idée du syndicat où se retrouvent les multiples composantes des personnels. Actuellement c'est la réalité, et la vivacité des réactions à l'idée de séparation en structures spécifiques est significative de la force de cette conception. (...) Les moyens à mettre en œuvre pour le développement de l'activité spécifique se posent, à l'heure actuelle (...) dans le cadre d'un seul syndicat CGT (...). Nous pensons qu'il serait erroné de plaquer mécaniquement à tous les secteurs un schéma identique quant aux structures spécifiques. Chaque organisation a la responsabilité de définir les formes les mieux adaptées, dans son secteur".

13/15 mars

14ème Congrès du SNTRS-CGT (Villers-sur-Mer)

Les axes revendicatifs adoptés par le congrès sont : la transformation du statut de contractuel en statut de titulaire, la progression du pouvoir d'achat pour tous de 3%, des améliorations statutaires immédiates (dont l'intégration des D en B, le reclassement des professions manuelles et des dessinateurs, le classement statutaire des informaticiens, la reconnaissance des emplois sociaux, plus de possibilités de promotions), l'amélioration des conditions de travail, de meilleures retraites, des droits sociaux, l'intégration des hors statuts, l'extension des droits syndicaux, l'égalité hommes-femmes, la défense et le développement de la recherche et de l'université, le programme commun de la gauche pour une démocratie économie et politique.

Nous pouvons lire dans le document d'orientation : L'Accord de Concertation avec le SNCS a permis à nos 2 syndicats de développer une intervention commune (...), d'élargir l'unité d'action à tous les syndicats de chercheurs et d'ITA. Nos 2 syndicats n'ont cessé dans les faits de se rapprocher tant au niveau des analyses sur la recherche que de la démarche syndicale dans

l'action. Nos deux syndicats sont comme les deux pans d'un même mur : celui du syndicalisme de classe et de masse (...). L'application future du programme commun oblige le SNTRS-CGT à rechercher de plus en plus activement l'unité d'action avec le SNPESB-CGT et avec le SNCS-FEN et le SNESup-FEN. Ces deux dernières organisations sont les seules qui approuvent le programme commun et qui syndiquent les enseignants et les chercheurs ! Faire progresser l'unité d'action avec elles, c'est faire progresser le soutien des travailleurs au programme commun.

Au cours de ce congrès, il y a conflit avec Miguel ITURBIDE sur l'organisation spécifique des ouvriers. Son attitude au cours du congrès a créé les conditions pour qu'il n'obtienne pas la majorité des suffrages des délégués pour l'élection au CSN (bien que la Commission des Candidatures l'ait proposé).

De nouveaux statuts du SNTRS-CGT sont votés. Ils prévoient désormais deux niveaux d'organisation à l'INSERM : le niveau national avec la mise en place d'une Conférence Nationale définissant, dans le cadre des orientations du congrès les revendications spécifiques INSERM et d'une Commission Exécutive INSERM mettant en œuvre les décisions de la Conférence Nationale ; les sections locales INSERM. Ils prévoient également l'organisation d'une conférence nationale pour la section nationale des retraités, ainsi que la mise en place de collectifs de travail catégoriels.

Secrétaire Général : Guy DUPRÉ(Orsay).

Secrétaire Généraux Adjoints : Serge SARRAZIN (Poitiers) et Jean Pierre RICCIO(Gif).

Secrétariat (en plus) : Yvonne ALEXANDRE (Cochin-INSERM), André CHANCONIE (Bellevue), Guy BERNET (Obs. de Meudon), André ALLÉGRET (Bellevue), Alain MONTINTIN (Curie), J. Claude GINET (Gif).

Bureau National (en plus) : Alice BERNET (Orsay), Bernard BLANC (Lyon), Lucienne BRIGAND (INSERM), Joël CHOISY (Grenoble), Yvonne CRESTEY (Strasbourg), Gérard DARRÉ (Bellevue), Olivier DURAND (Bellevue), Simone GAYRAUD (CAES), Jacques LEROY (Thiais), Claude LE SQUEREN (Obs. de Meudon), Pierre SABOURDY (Bellevue), Monique SCANDELLARI (Marseille), M. Thérèse VALADAS (Orsay).

Conseil Syndical National (en plus) : Roger BRIOT (Grenoble), Eugène CATHERINE (Caen), Robert COSME (Besançon), Gérald DUBRAY (Bordeaux), Olivier DURAND (Bellevue), Odette EMERY (Quai A. France), Jacqueline FARCY (Bellevue), Marie Françoise GALDIN (INSERM), Antoine GARAU (Marseille), J. C. LATIL, Robert LOMBARD (Jussieu), Gérard MANDVILLE (Orsay), Alex MIRÉ (Toulouse), Gabriel PAGE (), PELLET, B. PRADE, P. PRINCE, Louis RABARDEL (Bordeaux), Jacques RIOUX (Bellevue), Jean ROSIU, Jean SAMUEL (Strasbourg), Gérard SLUCKI (Inst. d'Optique), F. TROMSON, Pierrette WEINHARD (Nancy).

4 avril

Les personnels du CEREQ sont en grève totale à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SGEN-CFDT en riposte au refus de la direction de tenir ses engagements concernant les contrats⁴⁰ des personnels travaillant au *Répertoire Français des Emplois*.

4-5 avril

Le CSN décide, entre autre, "d'engager toutes les forces du SNTRS-CGT pour assurer le succès du candidat commun de la gauche à l'élection présidentielle". Il lance cet appel en insistant sur le fait "que la lutte pour les revendications ne doit pas marquer une pause".

Avril

Les Collectifs Administratifs, Professions Manuelles, Ingénieurs, Techniciens sont mis en place par le syndicat.

27 septembre

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT souligne que si "l'action spécifique n'est pas la panacée pour répondre à toutes nos préoccupations, elle est un moyen important (pour) permettre un travail en profondeur, pour mobiliser tous les person-nels sur leurs revendications particulières et générales". Le CSN "prend acte de la décision, prise en AG le 17 septembre 1974, des adhérents de la sous-section des professions manuelles de Bellevue de ne plus cotiser au SNTRS-CGT à dater du 1er septembre pour une durée illimitée. Le CSN regrette profondément (la) démission de fait des camarades de cette sous-section".

3 octobre

Une action nationale est organisée pour les *revendications des professions manuelles* sous la forme d'une AG d'information au Quai A. France.

12 novembre

Le Collectif National des Professions Manuelles affiche la revendication d'un reclassement de ces professions sans passer d'essai professionnel.

29 novembre

La loi sur l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) est votée à l'Assemblée Nationale par 284 voix pour et 189 contre.

1975

Février - Mars

- Une campagne d'information est organisée par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN au cours de laquelle est diffusé un tract intitulé "Pleins feux sur la titularisation". Le SNTRS-CGT précise dans son BRS n°163, qu'il ne s'agit pas de titularisation à n'importe quel prix, mais qu'elle doit s'appuyer sur les statuts existants, les acquis, et prendre en compte les revendications insatisfaites.

Mars

Le SNTRS-CGT soumet à l'Intersyndicale ITA un projet de plate-forme revendicative complète insistant particulièrement sur la nécessité d'agir pour le maintien et la progression du pouvoir d'achat. FO ayant mis en cause les initiatives CGT et CFDT pour les professions ouvrières. Les deux syndicats rappellent qu'ils ne conçoivent l'unité que pour l'action.

Avril

Depuis 1969, environ 1000 hors statuts ont été intégrés et, 250 vacataires, horaires et rédacteurs auxiliaires l'ont été depuis le 1er janvier 1975. Des contrats de travail ont été obtenus pour les non intégrables.

Septembre

Une convention est signée entre le CNRS et Rhône-Poulenc : Pour le SNTRS-CGT : "Cette convention, élaborée dans le plus grand secret, sans que les commissions compétentes du Comité National, le Directoire et même le Conseil d'Administration n'aient été informés, met pratiquement au service du trust géant de la chimie, un secteur important d'activité du CNRS. Divulguées par la presse, les grandes lignes de la convention comportent, outre la mise à la disposition d'un monopole privé des moyens scientifiques du CNRS, de graves dangers pour les personnels". La publication de l'intégralité de cet accord par notre syndicat va peser lourd dans le débat.

15 octobre

Le SNTRS-CGT, le SGEN-CFDT et le SNPRES-FO annoncent officiellement la dissolution de l'Intersyndicale ITA du CNRS décidée le 1^{er} octobre, suite à des désaccords persistants sur le contenu des revendications et sur la conduite à tenir face à l'Administration

⁴⁰ Ces contrats, négociés avec les syndicats, étaient alignés strictement sur le statut ITA du CNRS. Référence que la direction veut abandonner. Finalement elle reculera.

entre le SNTRS-CGT et le SGEN-CFDT d'un côté et FO de l'autre. Cela au profit d'un front syndical SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SGEN-CFDT, FO, SNIRS-CGC. Ce front "n'est pas une nouvelle structure et laisse à chaque organisation son entière liberté d'expression et d'action, tout en permettant de se retrouver unis le plus souvent possible".

Décembre

La prime des administratifs et des 8B est augmentée de 1/3. La PPRS des 6B et 7B passe à 12% au CNRS.

Autres événements de l'année

- Le SNTRS-CGT dénonce, auprès du Directeur Général du CNRS, une affaire de double facturation à l'ARC. La comptable qui a révélé la fraude est licenciée par J. CROZEMARIE. Ce dernier sera condamné aux Prud'hommes. Il exerce une pression sur le milieu scientifique (chantage à la subvention) pour empêcher la réintégration de cette secrétaire dans un laboratoire de recherche⁴¹.
- Plus de 600 adhérents du SNTRS-CGT sont transférés au SNPESB-CGT (INSA, CNAM, ATOS).
- Le SNO (*Syndicat National des Ouvriers*) par des adhérents du Collectif local des professions manuelles de Bellevue qui quittent le SNTRS-CGT. Dans un premier temps, il prétend à une affiliation à la CGT. Elle lui est refusée. Il reste autonome quelques années, avant que ses adhérents ne rejoignent les rangs du SNPTES-FEN.

1976

16 janvier

Au sujet de l'initiative du Collectif des professions manuelles de Bellevue : "(...) Le BN considère cette attitude comme une tentative de scission au sein de la CGT au CNRS, qui affaiblit le mouvement syndical et il la condamne sans appel. Cette condamnation est d'autant plus justifiée que (cette initiative se situe à un moment où s'amplifie dans le SNTRS-CGT un grand débat démocratique dans le cadre de la préparation de son 15ème congrès. (Il) considère que l'attitude du Collectif des Professions Manuelles de Bellevue est un refus (...) d'engager le débat démocratique, donc de confronter son point de vue à celui de l'ensemble des adhérents".

Janvier

Le SNTRS-CGT, s'exprime sur la politique recherche du pouvoir : "(...) les dernières mesures gouvernementales en matière de politique recherche s'inscrivent dans les directives du gouvernement pour la 2ème phase de préparation du VIIème plan (et) représentent un pas qualitatif important dans l'asservissement de la recherche aux besoins des grands trusts (...). L'ensemble des mesures envisagées porte atteinte sur le fond au développement scientifique du pays, en mettant en cause le double caractère de la recherche scientifique : répondre aux questions qu'elle se pose à elle-même (la connaissance appelle la connaissance) et répondre aux questions posées par la société. Ces mesures auront pour effet, dans un contexte de pénurie, d'accentuer le déséquilibre entre les différents secteurs de la recherche en fonction d'une sélectivité renforcée correspondant au choix du pouvoir et des monopoles.

3 mars

Le SNTRS-CGT organise une conférence de presse, à propos *des collectes sur la voie publique*. Il veut attirer l'attention "de l'opinion publique, non pour s'opposer à l'expression de la générosité populaire mais, au contraire, pour souligner l'ampleur et la gravité des responsabilités assumées par

le gouvernement dans le non-développement des moyens consacrés à la recherche scientifique française. (...) Une politique gouvernementale et présidentielle qui contraint les scientifiques d'un pays à se transformer en *démarcheurs* —que ce soit par les campagnes de mendicité ou en frappant aux portes des grandes sociétés privées— est une politique d'abandon et de décadence. Elle s'oppose directement au progrès des connaissances et à la satisfaction des besoins sociaux (...) Il n'est pas surprenant qu'apparaissent dans les laboratoires (...) des situations anormales telle celle que notre organisation a déjà eu l'occasion de dénoncer à propos du laboratoire de primatologie de Villejuif, qui est administré par le Président de l'association privée pour le développement de la recherche sur le cancer (il s'agit de l'ARC, et de J. CROZEMARIE, déjà ! NDR). Que cet administrateur ait pu couvrir de son autorité le double paiement de mêmes factures, par le CNRS et par l'association, à une société privée, montre à l'évidence qu'une telle orientation politique porte en elle de tels agissements. Là où le scandale est patent, c'est que l'aide comptable qui a révélé ces faits fut licenciée du CNRS et de l'association".

5 au 7 mai

15ème Congrès du SNTRS-CGT (Hérouville) :

Les orientations et revendications essentielles définies par ce congrès : le pouvoir d'achat ; la carrière minimum garantie pour tous ; le statut de titulaire ; de meilleures conditions de vie et de travail ; les droits syndicaux et les libertés ; la défense et le développement de la Recherche et de l'Université ; la démocratie économique et politique pour la victoire et l'application du Programme Commun de la gauche ; l'unité d'action ; la solidarité internationale et la paix ; le renforcement quantitatif et qualitatif du SNTRS-CGT.

En annexe au document d'orientation, sur *le renforcement de l'Accord de Concertation*, le congrès déclare :

(...) Au CNRS et à l'INSERM, neuf ans de luttes ont montré l'importance capitale de l'Accord de Concertation signé en 1967 par le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT (...). Aujourd'hui, dans le prolongement de leurs analyses de 1967, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN portent une appréciation identique sur la crise, ses origines et les solutions qu'il convient d'y apporter conformément à l'intérêt des travailleurs (...) du CNRS et de l'INSERM (...). Au niveau national le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN décident de constituer un Secrétariat permanent de concertation se réunissant régulièrement et chaque fois qu'il sera jugé nécessaire par l'un des syndicats.

Dans le même temps "(...) le congrès mandate le CSN pour poursuivre avec le SGEN-CFDT, et toutes les organisations concernées, la recherche des moyens de mettre en place un (...) front intersyndical et notamment par l'élaboration d'une plateforme revendicative commune (...)"

Secrétaire Général : Guy DUPRÉ

Secrétaire Générale Adjointe : Frida WANSTOK (INSERM).

Secrétariat National (en plus) : Robert LOMBARD, Trésorier (Jussieu), Alain MONTINTIN (P. et M. Curie), J.-Pierre RICCIO (Gif), Serge SARRAZIN (Poitiers), Alice BERNET (Orsay) J.-Claude GINET (Gif),

Bureau National (en plus) : Yvonne ALEXANDRE (INSERM, Cochin), J.-Pierre BAZIN (INSERM, Villejuif), Guy BERNET (Obs. de Meudon), André CHANCONIE (Bellevue), Paul DARBELLEY (Collège de France), Colette JAN (Quai A. France), Claude LE SQUEREN (Obs. de Meudon), Gabriel PAGE (Curie), Jean SACAZES (Bellevue), M.-Thérèse VALADAS (Orsay).

Conseil Syndical National (en plus) : André ALLÉGRET (Bellevue), Florence AUDIER (CERÉQ), Janine BATARD (Bellevue), Bernard BLANC (Lyon), Jean BLOYET (Orsay), André BONNET (Orléans), Roger BRIOT (Grenoble), Eugène CATHERINE (Caen), Joël CHOISY (Grenoble), Annie COURTALON (INSERM Brévannes), Yvonne CRESTEY (Strasbourg), Gérard DARRÉ (Obs. de Paris), Dominique DEBOFFLE (Orsay), Danielle DERRIEN (INSERM Siège), Géraud DUBRAY (Bordeaux), Nicole DURAND (Obs. de Meudon), Joël DUHTERIAN (Grenoble), Irène FOURNIER-MÉARELLI (CES), Marcelle FRÉMONT (CNEXO), Antoine GARAU (Marseille), Simone GAYRAUD (Siège CAES), Armelle GIBERT (Toulouse),

⁴¹ Aucune autorité —dans les organismes ou dans les ministères— informée par notre syndicat, n'interviendra. La presse ne donnera pas non plus de grand écho à cette affaire.

Françoise GIRARD (Orsay), Paul JUHEM (Odeillo), André LABORIE (Quai A. France), Catherine LECHEVRETEL (Quai A. France), Jacques LEROY (Vitry-Thiais), J.-Pierre MAGE (Strasbourg), Louis MALLET (Halle aux Vins), Gérard MANDVILLE (Orsay), Alex MIRÉ (Toulouse), Gérard MORETTINI (Grenoble), Jean OMNÈS (Gif), Daniel PAILHAREY (Luminy), Adrien PITOT (Retraité), Gérard PONCHEL (Lille), J.-Jacques REGNIER (Aix), Jacques RIOUX (Bellevue), Nicole ROBIN (Halle aux Vins), Jean SAMUEL (Strasbourg), Monique SCANDELLARI (Marseille), Gérard SLUCKI (Orsay), Fernand VALADIER (Lyon), Richard VARIN (Curie), Nikki VOIONMAA (Institut de Géographie), Pierrette WEINHARD (Nancy).

Mai

Sur la titularisation on peut lire dans le SNTRS-Info : le SNTRS-CGT ne peut accepter n'importe quel statut de titulaire. Aussi, nous devons insister, dans nos démarches, sur : le caractère dérogoire du statut, la reprise intégrale de l'ancienneté, le non-rattrapage des années (pour) la retraite.

3 juin

Dans une circulaire *confidentielle*, le Premier Ministre J. CHIRAC, indique que les administrations "peuvent, en application de la loi du 20 juillet 1961, procéder à une retenue sur le traitement des intéressés (les grévistes) égale à 1/30ème de la rémunération mensuelle par journée au cours de laquelle une exécution seulement partielle des tâches est constatée". Cette disposition, abrogée après mai 1981, remise en vigueur en 1986, est toujours en place depuis.

18-20 juin

Intervenant au congrès de l'UGICT, Guy DUPRÉ, au nom du SNTRS-CGT, indique : "Nous souhaitons qu'une réflexion s'engage dans la CGT sur l'idée d'une Fédération des Travailleurs de la Recherche qui pourrait, par exemple, comporter une branche secteur privé, celle-ci étant en relation étroite avec les fédérations des secteurs concernés"⁴².

25 juin

Les personnels de l'administration déléguée de Paris se mettent en grève, sur les conditions de travail, de mutation, de déconcentration administrative, d'emploi. La direction doit reculer. Le travail reprend le 5 juillet sans sanction ou retrait de salaire.

Juillet

150 personnalités du monde scientifique (INSERM, CNRS, Enseignement Supérieur) signent un appel aux pouvoirs publics "Recherche Scientifique, de l'austérité à la récession" où ils rappellent "leur attachement au Comité National de la Recherche Scientifique, aux Commissions Scientifiques de l'INSERM, aux Conseils Scientifiques (...)", et demandent "que le financement régulier soit suffisant pour que l'incitation ne devienne pas contrainte et que la collaboration ne devienne pas subordination (...)", lancent "un appel public pour un changement profond dans la politique de la recherche et pour la reprise dès le budget 1977 de la croissance du potentiel scientifique et technologique de notre pays". Parmi les signataires nous trouvons notamment, outre de nombreux membres élus du Directoire du CNRS et des instances de l'INSERM : C. ALLEGRE, P. CHAMBON, C. DETRAZ, G. DUBY, M. FROISSARD, M. GODELIER, F. GROS, B. HALPERN, F. JACOB, P. JOLIOT, J. P. KAHANE, A. KASTLER, C. KORDON, F. KOURILSKI, P. LAZAR, E. LEDERER, R. MONIER, Th. MONOD, R. NOZERAN, G. OURISSON, J.C. PECKER, J. PEREZ Y JORBA, P. POTIER, L. SCHWARTZ, P. TAMBOURIN, ...

24 août

Le Décret reconnaissant les *Professions Ouvrières et de Service* dans le statut est signé. Il prévoit le reclassement des personnels ouvriers et de service, de la 7B à la 1B bis, selon des modalités dérogoires. Les pro-

fessions des restaurants sont reconnues dans le statut de 8B à 2B, de même que les Infirmières en 3B et les Assistantes sociales en 3B et 2B. D'autres améliorations statutaires sont contenues dans ce décret : augmentation des effectifs de la 2A et de la 3A, levée de l'obligation de 5 ans de nationalité française pour être sur poste budgétaire.

1er décembre

Le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT présentent, au cours d'une conférence de presse, un supplément commun à la VRS (SNCS-FEN) et au BRS (SNTRS-CGT), intitulé *La recherche malade du capitalisme*.

9 décembre

A l'appel du SNTRS-CGT et du SGEN-CFDT, des rassemblements de personnels administratifs ont lieu aux sièges du CNRS (150) et de l'INSERM (100) et dans les AD (200 en tout) pour obtenir des négociations sur leurs revendications particulières. La direction est contrainte de reconnaître le bien-fondé des demandes des administratifs, mais se retranche derrière le Plan Barre pour refuser de les prendre en compte ou de les défendre auprès des ministères.

Autres événements de l'année

Le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN déclarent respecter leurs champs de syndicalisation respectifs (les Contractuels de Physique Nucléaires pour le SNPCEN-FEN, les ITA pour le SNTRS-CGT).

1977

13 janvier

Le CSN du SNTRS-CGT adopte un pré-projet de grille de salaires.

Il réagit à la signature d'un *accord de concertation* entre une section SNTRS-CGT (Bellevue) et le Syndicat autonome des Ouvriers de Bellevue : cette initiative ne saurait engager en aucun cas le SNTRS-CGT. Si votre section *dans le cadre et le respect des orientations du SNTRS-CGT et de la CGT* a toute liberté pour réaliser des accords d'unité d'action *au plan local* elle n'a aucune qualité pour décider seule d'écarter de l'adhésion au SNTRS-CGT des catégories visées à l'article 1 de nos statuts, et à plus forte raison pour les inciter à se syndiquer dans une organisation extérieure à la CGT".

Il élit deux nouveaux membres du Bureau National : André LABORIE et Richard VARIN.

24-25 mars

A propos de "remarques formulées par divers camarades sur les difficultés rencontrées avec certaines sections du SNCS", le CSN rappelle "que l'Accord de Concertation ne saurait faire oublier que le SNCS est un syndicat de la FEN autonome, organisé en tendances. De ce fait, si la direction actuelle du SNCS est de la tendance Orientation Syndicale et Unitaire applique loyalement l'Accord (...), d'autres tendances *réformistes* et *gauchistes* s'opposent souvent en fait à cet Accord et aux initiatives qui en découlent au plan local et national".

5 avril

Alice SAUNIER-SEÏTÉ, Secrétaire d'Etat aux Universités, dénonce dans une interview à *France-Soir* "une administration pléthorique et étouffante du CNRS". Elle s'attire la réponse suivante du SNTRS-CGT : Mme SAUNIER-SEÏTÉ, dont la présence au Secrétariat d'Etat aux Universités risque de marquer les mémoires plus par ses déclarations intempestives que par une politique de développement des universités, vient de faire connaître publiquement le fruit de ses cogitations sur la recherche et le CNRS. (...) à l'Administration du CNRS le malaise vient plutôt d'une surcharge de travail imposé à des agents

⁴² Cette proposition n'aura pas d'écho dans la CGT.

dont plus des 3/4 perçoivent moins de 2500 francs par mois, et qui supportent une déconcentration administrative à moyens et effectifs constants. (...) Mme SAUNIER-SEÏTÉ tente de se dédouaner, en transférant sur les personnels et les *structures administratives* ses responsabilités, mais il lui sera difficile de faire illusion plus longtemps.

14 juin

Un *Rallye de la recherche sacrifiée* est organisé par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPEN-FEN et le SGEN-CFDT. Après deux heures d'animation sur l'esplanade des Invalides, un cortège de 150 véhicules traversera Paris. Cela s'achèvera devant l'Hôpital d'Ivry en un rassemblement de soutien au personnel en grève. Il avait été précédé ou suivi de *Rallyes* semblables à Bordeaux, Toulouse, Orléans, Montpellier, Grenoble, notamment. Un tract est distribué à la population sur le parcours. Cette action aura de larges échos dans la presse.

16 novembre

Un rassemblement est organisé à Beaubourg, plus de 1000 personnes sont réunies pour dire "Non aux licenciements des hors-statut et pour une véritable intégration", à l'appel du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN, de la CGT INRA, du SGEN-CFDT CNRS et INSERM et de la CFDT INRA. Ce même jour et le 18, des initiatives rassemblant des centaines de personnes ont lieu à Orsay, à Polytechnique, au CEREQ, notamment.

Novembre - Décembre

La *lutte des administratifs*, pour la parité de la prime des D avec celle des B, est ponctuée par plusieurs journées d'action : les 25 & 30 novembre, les 8, 14 & 20 décembre. Cette lutte d'une ampleur sans précédent des administratifs pour la parité de leur prime avec celle des techniciens, prendra des formes diverses — grève reconduite chaque jour, grève du zèle, blocage de la machine administrative, rassemblements — à chaque fois démocratiquement décidées.

1978

12 et 17 janvier

Les administratifs manifestent au Quai A. France, accompagnés des autres catégories, à l'appel du SGEN-CFDT et du SNTRS-CGT : plus de 800 personnes sont présentes le 12 et plus de 1500 le 17 (jour de la réunion du directoire), venues ce jour de toute la France⁴³. Le CSN des 2 et 3 février fait le bilan de cette lutte : Plutôt que de consacrer son énergie à la répression des personnels administratifs, la Direction Générale du CNRS ferait mieux de la consacrer à l'obtention de la parité de la prime des administratifs avec celle des techniciens. (...) elle doit payer l'intégralité des jours de grève, car elle est seule responsable de la grève, de sa durée et de sa forme. Le SNTRS-CGT appelle les personnels à signer (...) la pétition de solidarité aux administratifs. La lutte des administratifs a (...) mis en évidence nos divergences avec la CFDT sur le rôle de l'organisation syndicale et la pratique de l'unité d'action, celle-ci privilégiant ses liens avec le Comité de Coordination de la Région Parisienne (objet de tentative de manipulations extérieures au mouvement syndical) à une politique unitaire et responsable avec notre organisation. (...) L'état de non préparation dans de nombreuses sections, face à la soudaineté de ce mouvement, et à ses caractéristiques propres, explique les incompréhensions et même les réticences de militants du SNTRS-CGT

qui ont été inquiets, voire dépassés, devant un mouvement confus en apparence, tant dans ses formes d'action que dans sa volonté spécifique. Il n'en demeure pas moins que partout où nos militants ont su surmonter ces difficultés, le SNTRS-CGT a pu jouer pleinement son rôle d'organisateur des luttes, en veillant à l'orientation de ce mouvement, à son unité et à lui assurer la solidarité nécessaire des autres catégories, en prenant en compte sa diversité.

23-26 mai

16ème Congrès du SNTRS-CGT (Aussois) :

Les débats portent notamment sur l'attitude et les propositions du syndicat dans la bataille pour le Programme Commun, la lutte des administratifs, celle des POS et celle pour l'intégration des hors-statut. Les autres sujets de discussions sont : l'orientation de la recherche et ses conséquences sur les personnels, l'aptitude du syndicat à battre en brèche la politique du pouvoir, les propositions du syndicat pour une autre politique de recherche, l'opportunité de la présence du syndicat dans les instances du CNRS et de l'INSERM. Sont aussi débattus : les questions du blocage des carrières et des projets de grilles, de même que la tactique des luttes, les relations avec les autres syndicats, la question du champ de syndicalisation et les problèmes du mouvement syndical au niveau international.

Les principaux axes revendicatifs : l'urgente nécessité d'une autre politique permettant de promouvoir une recherche de qualité ; la garantie du pouvoir d'achat pour tous et sa progression différenciée ; la PPRS, partie intégrante du salaire ; le rétablissement du lien entre qualification, classification et salaire ; la grille nationale unique ; la garantie de l'emploi ; un statut dérogatoire de titulaire de l'Etat ; de meilleures conditions de travail, de vie des travailleurs actifs et retraités ; la nécessité d'accroître les effectifs ; un budget correspondant aux nécessités ; l'extension des droits syndicaux.

Secrétaire Général : Guy DUPRÉ.

Secrétaire Général Adjoint : André MALANDAIN (INSERM),

Secrétariat (en plus) : Colette JAN (Quai A. France), Charles MARIANI (Quai A. France), Alain MONTINTIN (Curie), J.-Pierre RICCIO (Gif), Richard VARIN (Paris).

Bureau National (en plus) : Alice BERNET (Orsay), Bernard BLANC (IRC Lyon), André BONNET (Orléans), Roger BRIOT (Grenoble), Joël DUHTERIAN (Grenoble), Irène FOURNIER-MÉARELLI (CES), André LABORIE (Quai A. France), LE SQUEREN (Obs. de Meudon), Robert LOMBARD (Jussieu), Gérard MANDVILLE (Orsay), Daniel PAILHAREY (Luminy), Michel POIZAT (MSH), Serge SARRAZIN (Poitiers), Nikki VOIONMAA (Géographie), Frida WANSTOK (INSERM).

Conseil Syndical National (en plus) : Maryse ABARRATEGUI (Bordeaux), Yvonne ALEXANDRE (INSERM), André ALLÉGRET (Bellevue), Jacques AUDIN (Bordeaux), J.-Pierre BAZIN (INSERM), Alain BILLAULT (Inst. J. Monod), Claude BLANCHET (Caen), André CHANCONIE (Bellevue), Alain CLORENNEC (Nice), Francine DEUTSCHMANN (Strasbourg), J.-Claude DUFFOURD (ISN Grenoble), Floréal ELIAS (Toulouse), Marcelle FRÉMONT (Jussieu), Antoine GARAU (Marseille), Yves GATTO (Marseille), René GHIRARDELLI (Orsay), J.-Claude GINET (Gif), Dominique IMHOFF (Bellevue), André JEUNET (Grenoble), Jean LAFFORGUE (Toulouse), Martine LARDILLIER (Gif), J.-Pierre MAGE (CRN Strasbourg), Roger MIGLIERINA (INSERM), Nicole NIVELLE (Aix), Gabriel PAGE (Montpellier), Gérard PONCHEL (Lille), Michel POREAU (IAP), Nicole ROBIN (Orsay), Jean SAMUEL (Strasbourg), Monique SCANDELLARI (Marseille), M.-Thérèse VALADAS (Orsay), Jacqueline VIDEMENT (Quai A. France).

27 juin

Une *manifestation champêtre* des POSC à Orsay (pique-nique sur le campus, spectacle et défilé dans les rues d'Orsay), avec près de 1000 participants.

28 août

Le Secrétariat national du SNTRS-CGT adresse une note au Secrétariat de l'UGICT, à propos de la situation syndicale au CNRS devant l'imminence de la re-

⁴³ Le 17 janvier, le rassemblement au Siège du CNRS vote un appel à la grève générale de l'organisme pour la victoire des administratifs. Cet appel ne sera pas repris et la grève prendra fin sans obtenir la parité.

connaissance du SNPTES-FEN au CNRS. Dans cette note après avoir rappelé l'existence d'un accord de concertation le Secrétariat du SNTRS-CGT informe l'UGICT que : (...) A terme, la présence de la FEN parmi toutes les catégories de personnel d'un secteur où la revendication d'un statut commun à tous les personnels est une aspiration majoritaire et justifiée par la nature du travail scientifique, place la CGT en position d'être le seul syndicat à ne pouvoir parler au nom de tous les personnels. A la différence de FO, de la CFDT qui syndiquent chercheurs et ITA et du SNIRS-CGC qui a obtenu de la CGC une dérogation pour syndiquer les personnels techniques et ouvriers. Jusqu'alors ce paradoxe était corrigé par l'existence de l'Accord de Concertation avec le SNCS-FEN qui permettait une expression commune de nos syndicats vers toutes les catégories. S'il est encore trop tôt pour savoir ce qu'il adviendra de cet Accord (de Concertation) avec l'apparition du SNPTES-FEN, on peut prévoir que sa mise en œuvre risque d'être rendue difficile sinon impossible. Par exemple, on voit mal le SNCS-FEN appelant les ITA à se syndiquer au SNTRS-CGT, comme le prévoit l'accord, tandis que le SNPTES-FEN essaie de se développer, sans remettre sérieusement en cause son appartenance à la FEN. (...). Selon nous cette question du développement de la FEN dans le secteur de la Recherche est indissociable du rôle que la CGT entend jouer dans la défense de la recherche et de ses personnels sur une position de classe. Notre 16ème Congrès a réaffirmé à ce propos la nécessité de poursuivre une réflexion sérieuse sur la signification actuelle des champs de syndicalisation au CNRS (...). Il a rappelé que le SNTRS-CGT ne pourrait rester passif devant l'extension de la FEN à tous les personnels du CNRS. Il nous semble nécessaire que cette réflexion s'ouvre également au niveau des instances confédérales et qu'elles renforcent le besoin d'une expression cohérente de la CGT sur l'ensemble des problèmes de la recherche nationale.

18-19 septembre

Le CSN du SNTRS-CGT s'inquiète "du fléchissement de notre recrutement, marqué par un retard dans la rentrée des talons (de cartes) et des cotisations. Il analyse ce fléchissement "comme découlant notamment du trouble occasionné parmi nos adhérents et sympathisants par les positions de la CGT dans la bataille pour le changement et la déception due aux résultats des élections législatives".

Septembre

Le *Plan Aigrain* (du nom du Secrétaire d'Etat à la Recherche de l'époque) est publié. Ce plan "confirme la volonté du gouvernement d'aller plus vite et plus loin dans l'intégration de tout l'effort national de recherche au service exclusif des objectifs industriels des multinationales". Cela va susciter des luttes nombreuses pendant près de trois ans. Ainsi, le 14 novembre, où 15 syndicats CGT, FEN, CFDT (recherche publique, enseignement supérieur et bibliothèques) organisent une journée nationale d'actions et de manifestations (à Paris de Jussieu à Matignon). Il y a plus de 4000 manifestants à Paris et plusieurs centaines en province (Marseille, Grenoble, Strasbourg, Montpellier, Poitiers, Orléans, Bordeaux, Lyon, Lille). D'autres actions ont lieu le 1^{er} décembre à Bordeaux et le 20 décembre au Quai A. France. Les éléments principaux de ce plan : une grande finalisation des activités de recherche ; une remise en cause des prérogatives du Comité National ; une volonté de déstabiliser et de contrôler l'emploi en limitant les emplois permanents ; une réforme du statut des chercheurs qui est conçu pour un plus grand pilotage de la recherche par le politique ; une réforme du statut des ITA par laquelle il s'agissait, dans un contexte général de pénurie, de procéder au redéploiement des postes existants au bénéfice exclusif des secteurs dits prioritaires (mobilité forcée, insécurité d'emploi, remise en cause des garanties statutaires, blocage quasi général des carrières, licenciements de nombreux hors statuts).

Autres événements de l'année

- Des divergences sur le rôle du syndicalisme et son

indépendance, notamment dans les pays de l'Est, amènent la CGT à quitter le Secrétariat Général de la FSM lors de son IXème congrès, à Prague.

- L'IRIA devient l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA).

- Le 40ème congrès de la CGT critique l'engagement de la Confédération sur le *Programme Commun*, qualifiant cet engagement de faute.

1979

1er février

Une grève générale est appelée au CNRS par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN et le SGEN-CFDT) avec un Meeting à la Mutualité (plus de 2000 personnes) et une manifestation vers le Ministère des Universités et de nombreuses initiatives dans toutes les régions, pour mettre en échec le plan des ministres SAUNIER-SEÏTÉ et AIGRAIN, obtenir la satisfaction des revendications, le renouveau et la démocratisation du CNRS et l'ouverture de négociations. Un tract est diffusé à la population où les organisations syndicales "dénoncent les critères de profit et l'asservissement de la recherche aux grandes firmes privées, appellent à un important développement de la recherche industrielle avec contrôle des aides publiques, estiment indispensable le maintien du rôle des scientifiques dans les choix scientifiques, veulent un débat démocratique dans notre pays avec la population et ses représentants pour les grands choix dans la recherche et l'utilisation des résultats".

23 mars

Les sidérurgistes de Lorraine, du Nord et de la Loire, viennent manifester à Paris. Ils sont soutenus par des centaines de milliers de travailleurs. Des incidents ont lieu, provoqués par les forces de police infiltrées dans le cortège. De nombreuses arrestations ont lieu⁴⁴.

13/15 Juin

Le congrès de la FEN-CGT décide sa transformation en Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT), Guy DUPRÉ, est le premier Secrétaire Général de cette nouvelle fédération, à laquelle le SNTRS-CGT est affilié.

26 juin

Le SNCS-FEN le SNTRS-CGT, le SGEN-CFDT et le SNPCEN-FEN appellent à une journée d'action pour : la sécurité de l'emploi, le déblocage des carrières, la défense des droits et libertés et contre le projet de réforme du CNRS. Un rassemblement est organisé devant le Secrétariat d'Etat à la Recherche. Un tract, distribué à la population, est intitulé "La recherche scientifique en péril, ça vous concerne".

Juillet

Le CSN élit un nouveau secrétaire général : Alain MONTINTIN remplace Guy DUPRÉ qui a été sollicité pour devenir secrétaire Général de la FERC-CGT. Richard VARIN devient Secrétaire Général Adjoint et Gérard MANDVILLE, membre du Secrétariat.

18 octobre

Une journée nationale d'action (CNRS, INSERM, IRIA, INRA) a lieu contre les mesures AIGRAIN SAUNIER-SEÏTE avec manifestation (3000 participants à Paris) de Jussieu au Ministère de la Recherche et près de 2000 en province (SNTRS-CGT, CGT-

⁴⁴ Il s'agit de la première utilisation par le gouvernement de sa loi *Anti-casseurs*, dont nous voyons ici la réelle finalité.

INRA, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC). Et le 22 novembre, 6000 travailleurs de la recherche et de l'Enseignement Supérieur défilent dans Paris de la Sorbonne à l'Élysée, à l'appel de 12 syndicats de la CGT, de la FEN, de la CFDT et de la CGC du CNRS, de l'INSERM, de l'ORSTOM de l'INRA, et de l'Enseignement Supérieur (le même jour, 500 ITA et Chercheurs manifestent à Marseille).

Novembre

Un appel est lancé par le SNTRS-CGT à élargir le droit syndical, à ne pas laisser la direction du CNRS grignoter des acquis, à exiger des droits syndicaux pour tous les personnels.

7 - 9 décembre

Alain MONTINTIN s'adresse au congrès du SNCS-FEN : Nous souhaitons vivement que la volonté d'avancer vers une nouvelle pratique syndicale, au sein d'un grand syndicat unitaire, soit largement partagée par les chercheurs. C'est en ce sens que nous œuvrerons en considérant que l'essentiel est de renforcer ensemble l'action des personnels, (à notre initiative commune) pour la défense de leurs intérêts, et que c'est dans la lutte unie que nous trouverons ensemble la réponse à cette question (...).

Autres événements de l'année

Une première enquête sur le fonctionnement de l'ARC est commandée par le Premier Ministre.

1980

19 janvier

Un nouveau statut des chercheurs du CNRS et de l'INSERM est publié au Journal Officiel, sans qu'à aucun moment il n'ait été discuté avec les syndicats. Il "organise l'insécurité de l'emploi et de la mobilité". Dès le 29 janvier, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN le SGEN-CFDT et le SNPCEN-FEN appellent à une grève nationale, pour l'augmentation du pouvoir d'achat, l'amélioration des garanties statutaires et des carrières, la démocratisation des organismes et le rétablissement dans leurs droits de toutes les catégories.

18 mars

Le Bureau National indique que : (...) Nous devons faire la clarté sur l'unité d'action. Nous ne parviendrons à développer des luttes de plus haut niveau que quand nous aurons fait la clarté devant les personnels sur les orientations actuelles et l'attitude anti-unitaire, certes du SNIRS-CGC et de FO, mais surtout et en premier de la CFDT". (...) Le syndicat doit se sortir à tous les niveaux de l'*intersyndicalisme* -sans principe qui aujourd'hui constitue indiscutablement un frein à l'action.

Juin

Le SNTRS-CGT édite un BRS spécial (le n° 200) appelé aussi *BRS Carrières*. Dans ce numéro est publié un document, remis à la direction en décembre 1979, intitulé *Pour reconnaître le métier de travailleur scientifique*. Il contient les propositions du SNTRS-CGT pour y aboutir⁴⁵.

22 septembre

4000 enseignants, chercheurs, ITA, ATOS, étudiants manifestent pour la défense de la Recherche et l'Université, appelés par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPESB-CGT, le SNPCEN-FEN, l'UNEF et le SNEsup-FEN et A la fin de la manifestation, "des nerfs se réclamant de l'UNEF-ID (membres, semble-t-il, de l'AJS) ont violemment agressé des manifestants. Ils se sont plus particu-

lièrement acharnés sur les militants de l'UNEF et de la CGT, blessant notamment Roger TARANTOLA, Alain MONTINTIN, Jean POLIAN et Joël HEDDE"⁴⁶.

25/28 novembre

17ème Congrès du SNTRS-CGT (Chamerolles) :

• Dans le Rapport oral d'Activité nous pouvons lire : (...) Il faut le dire avec netteté, le SGEN-CFDT a renoncé à mener toute lutte pour imposer un projet de statut nouveau conforme aux aspirations des personnels. Il l'exprime à la mode *double langage* dans un tract récent. Puisque, tout en appelant les personnels à agir pour négocier le statut, il précise clairement que *le statut est déjà rédigé et fin prêt*. Jamais le SGEN-CFDT n'était allé aussi loin dans son engagement sur la stratégie du *recentrage*. Que ceux de nos camarades qui doutent de la possibilité de faire reculer le pouvoir sur les statuts méditent sur la portée des résultats obtenus par nos camarades mineurs marocains, ces travailleurs immigrés qui viennent d'arracher, après plusieurs semaines de grève à l'appel de la CGT seule, le bénéfice du statut de mineur au moment même où le pouvoir affiche sa résolution de s'attaquer à l'ensemble des garanties statutaires des personnels du secteur public et nationalisé.

• Le document d'orientation qualifie le *plan Aigrain* de véritable *plan Davignon*⁴⁷ de la recherche. "Le *Plan Aigrain* est suffisamment clair pour qu'on ne puisse partager ses objectifs : il se propose de valoriser les seuls résultats ayant un intérêt économique immédiat pour les groupes (industriels) dominants, en liquidant le reste des recherches ou bien en organisant l'état de "veille scientifique et technique, ce qui revient à une liquidation différée". (...) Avec la réforme de statut des assistants, des chercheurs, celle prévue des ITA, des écoles d'ingénieurs (...) ou encore la modification des règles de financement de la recherche (rapport Chaball), (...) les réformes de statut et de structure des établissements, le pouvoir est en train d'assurer la maîtrise et l'orientation de tout le potentiel scientifique et technique national pour les groupes dominants".

• Un débat marathon a lieu au cours de ce congrès sur la question des champs de syndicalisation. Il finit en *queue de poisson*. En effet il s'en est fallu de peu pour qu'une motion, proposée par la section de Gif et proposant l'ouverture du champ de syndicalisation à tous les personnels, ne soit votée. Il aura en effet fallu qu'un membre de la direction du syndicat menace à près de 2 heures du matin, d'une démission collective de celle-ci, si la motion était votée, pour que les camarades de Gif retirent leur motion⁴⁸.

Des modifications aux statuts du syndicat qui se traduisent par : la revalorisation du BN, considéré "comme la seule véritable instance exécutive du Syndicat ; l'élargissement du CSN "en y associant pleinement les régions et les principaux secteurs du d'activité du syndicat", lui conférant ainsi le caractère de *seule instance souveraine du syndicat entre deux congrès*⁴⁹ ; l'institution d'une CE "chargée de mettre en œuvre les orientations du syndicat en confiant à chacun de ses membres une responsabilité de caractère national". Il rappelle également "qu'il revient à chaque adhérente et chaque adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités. Il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chaque adhérente et adhérent les moyens réels d'exercer ces droits". Il indique que "Notre perspective, c'est la création d'un grand syndicat unitaire de l'ensemble des catégories de personnels du CNRS et de l'INSERM (...). Pour le SNTRS-CGT, la syndicalisation des chercheurs à la CGT ne procède pas d'une démarche réductrice visant à absorber coûte que coûte ces

⁴⁶ Citation extraite du compte rendu publié dans SNTRS-Info.

⁴⁷ En référence au Plan Davignon de liquidation de la sidérurgie française.

⁴⁸ Il semble, après vérification, que la menace de démission n'était pas le résultat d'un débat entre les membres du B.N.

⁴⁹ Le CSN comporte désormais, outre les membres de la CE, des délégués des régions du syndicat et ses représentants dans les différentes instances de la CGT.

⁴⁵ Ces principes et propositions restent très actuels.

catégories, elle doit être le résultat d'un processus conscient, reposant sur la conviction de la majorité des chercheurs et des ITA. Toute pratique syndicale qui nierait l'existence actuelle d'une organisation syndicale majoritaire pour les chercheurs, ne peut avoir comme conséquence que la division syndicale".

Secrétaire Général : Alain MONTINTIN.

Secrétaire Généraux Adjointes : André MALANDAIN (INSERM) et Richard VARIN (Orsay).

Bureau National (en plus) : Alain BILLAULT (IRBM), Catherine DRIANCOURT (INSERM Villejuif), Irène FOURNIER-MÉARELLI (CES), René GHIRARDELLI (Orsay), Claudine KARLIN (Musée de l'Homme), André LABORIE (Quai A. France), Gérard MANDVILLE (Orsay), J.-Pierre RICCIO (Gif), Roger TARANTOLA (Paris B),

Commission Exécutive (en plus) : Jacques AUDIN (Bordeaux), Alice BERNET (Orsay), André BONNET (Orléans), Alain CLORENNEC (Nice), Claudine COLLET (CES), J.-Claude DUFFOUR (Grenoble), Catherine DRIANCOURT (INSERM), Guy DUPRÉ (Orsay), Colette JAN (Quai A. France), André JEUNET (Grenoble), Louis MALLET (Retraité), Charles MARIANI (Quai A. France), Jean OMNÈS (Gif), Gérard PONCHEL (Lille), Michel POREAU (IAP), Nicole ROBIN (Orsay), Bruno SAINT-ROCH (Toulouse), Guy BERNET (Obs. de Meudon - CFC), Dominique LAGRANGE (INSERM Créteil - CFC), Robert LOMBARD (Jussieu - CFC).

Autres événements de l'année

- Le bilan de la lutte pour l'intégration des hors-statut est important : jusqu'à fin 1980, il y aura eu plus de 1250 intégrations au CNRS et 120 à l'INSERM.
- Rhône-Poulenc décide d'abandonner la commercialisation d'un médicament, l'*Oltipraz*. Celui-ci est particulièrement adapté au traitement de la *bilharziose*, maladie touchant des populations des pays sous-développés en Afrique notamment. La raison de cet abandon : *la non solvabilité des pays concernés*.

1981

16 février

Aigrain, le Secrétaire d'Etat à la Recherche rend public le projet gouvernemental intitulé *Projet cadre de statut des personnels contractuels, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs*. Comme le déclare aussitôt le syndicat ce "projet cadre instaure la mobilité forcée, accroît l'insécurité de l'emploi et veut organiser les licenciements (...) pour ce faire il remet en cause l'article 46 obtenu en 1970, institue un *collège d'experts* nommés par la direction, chargé de se prononcer sur les changements de catégories (promotions) des ITA".

26 février

Une manifestation du CNRS au Secrétariat d'Etat à la Recherche rassemble 1500 ITA et Chercheurs de la Région Parisienne. Au même moment un rassemblement à l'INSERM regroupait 400 personnes à l'appel du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN. Un appel en parallèle était lancé par le SGEN-CFDT. Dans une déclaration, datée de ce même jour, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN font le point : Alors que le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT ont engagé un débat sérieux avec les personnels sur l'unité, l'action et les revendications, le SGEN-CFDT a choisi de fuir le débat sur ces questions, en tentant d'empêcher de parler les organisateurs de l'initiative du 26 février. A l'opposé, nous avons tout fait pour que les personnels aient tous les éléments en mains. Les travailleurs présents au Quai A. France ont pu juger ceux qui sont partisans du débat démocratique : entre les hurlements du SGEN à notre égard et le fait qu'il ait pu s'exprimer dans le silence. Sur le fond, les présents ont pu juger des insuffisances du SGEN-CFDT : tentatives de divisions catégorielles en exprimant (son) refus que le Secrétaire Général du SNCS-FEN développe les

positions de son syndicat, sous-estimation de la bataille contre les licenciements, jugée par le SGEN-CFDT comme *une orientation un peu légère*, refus de parler des revendications des chercheurs, en particulier sur les carrières, double langage de la CFDT sur la question de la titularisation (que) le SGEN CNRS avance comme un objectif, alors que les fédérations de fonctionnaires CFDT s'interrogent sur l'existence de tels statuts qui conduiraient, selon eux, à *des réflexes corporatistes*, refus de prendre position sur la question primordiale de la reconnaissance et de la revalorisation des qualifications, enterrement de fait de la lutte en proposant de la remettre à la deuxième quinzaine de mars et tentative d'empêcher la manifestation vers le Secrétariat d'Etat à la Recherche.

6 mars

Le CSN du syndicat appelle les ingénieurs, techniciens administratifs et ouvriers, les hors statut du CNRS et de l'INSERM, à organiser sans attendre, à l'image de ce qui est déjà engagé à Grenoble, pour la semaine du 9 au 13 mars *une véritable paralysie du CNRS et de l'INSERM, blocage de la production scientifique, avec occupation sur le lieu de travail*. Le SNCS soutient cette initiative. Ce mouvement durera dans bon nombre de laboratoires, en région parisienne, mais surtout en province, jusqu'au mois de mai. Il sera ponctué par des initiatives de coordination nationale.

Le 24 mars, le mouvement de paralysie touche des laboratoires et services de Grenoble, Bordeaux, Montpellier, Gif, Nancay, Orléans, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Marseille, Meudon, Villetaneuse, IAP, Orsay, IRBM, Siège IN2P3, Poitiers, ...

6 mai

Entre les 2 tours des présidentielles, le Statut ITA *Aigrain* est promulgué. Il sera abrogé le 10 juin.

8 mai

Une Grève Nationale et une manifestation à Paris sont organisées par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN, entre les deux tours des élections présidentielles.

11 mai

Après le 2ème tour de l'élection présidentielle le BN déclare : (...) Aujourd'hui le SNTRS-CGT considère que la nouvelle majorité de gauche doit permettre rapidement que de réelles négociations s'engagent avec les directeurs d'organismes pour répondre au lourd contentieux revendicatif. Ces négociations supposent l'abrogation de tous les décrets scélérats qui ont mis en cause les organismes et les personnels, notamment le décret du 6 mai sur le statut des ITA. Cette exigence est d'autant plus légitime que les représentants du PCF et du PS ont fait état de leur soutien à nos revendications en condamnant ces décrets. (...) Comme le SNTRS-CGT n'a cessé de le dire (...) ce qui guide nos choix c'est d'abord notre programme revendicatif : valable hier, il le reste aujourd'hui. La victoire de la gauche ne saurait nous conduire ni à la sur-enchère, ni à la révision à la baisse de nos revendications. Le SNTRS-CGT est et restera un syndicat actif et déterminé mais responsable (...).

4 & 5 juin

Le CSN du SNTRS-CGT fait le bilan de cette période. Concernant les formes de lutte il a souligné notamment "des inégalités dans la mise en œuvre effective du mot d'ordre de paralysie (des laboratoires)". Parmi les difficultés il souligne "les incompréhensions de bon nombre de militants enfermés dans une stratégie d'unité pour l'unité et bien souvent limitée à l'appréciation de la situation vécue localement, sans faire le lien avec la ligne générale suivie par la CFDT qui, hier comme aujourd'hui, continue à vouloir gérer la crise (...) le caractère par trop défensif et souvent accroché au seul projet de décret n'a pas permis de tirer au mieux profit du rapport de force (...)". Il rappelle ses propositions revendicatives pour le statut des personnels, la démocratisation des organismes, conditions de travail, droits syndicaux ...

23 octobre / 21 novembre

Durant cette période se déroulent les Assises régionales de la recherche : elles préparent le Colloque national du mois de janvier 1982. Pour le SNTRS-CGT "elles ont permis que s'instaure un véritable débat national tel que nous l'exigions depuis des années".

26 novembre

La CE du SNTRS-CGT appelle "à multiplier les initiatives d'action sur le lieu et pendant le temps de travail, à aider à la prise en charge par les personnels, à partir de leur vécu, des négociations en cours, des propositions (...) de la CGT, à renforcer le syndicat (...)". Elle appelle aussi à poursuivre le travail de *clarté* sur les positions et attitudes des autres syndicats et, notamment, de la CFDT.

7 décembre

Le Bureau National dans une déclaration s'exprime *Pour de réelles avancées statutaires* : (...) Depuis des années, chercheurs, ingénieurs, techniciens ou administratifs, chacun se bat pour un emploi mieux protégé et des carrières garanties. Depuis des années, nous réaffirmons que la recherche que nous concevons a besoin que les travailleurs scientifiques élèvent leur qualification de façon continue et s'en voient reconnaître l'évolution. Il faut donc un statut qui garantisse les emplois et les carrières, sans discrimination et sans coupure catégorielle, intègre les couvertures sociales les plus avancées dans tous les domaines, établit un lien entre qualification, classification et rémunération, et s'ouvre aux besoins de circulation des travailleurs. A l'heure actuelle ce statut est à inventer avec esprit d'ouverture et en refusant tout modèle à priori. C'est dans cet esprit que le SNTRS-CGT a défini son projet de statut pour les personnels du CNRS. Le CNRS se situant dans le secteur public et relevant de la gestion étatique, il nous a toujours paru juste de revendiquer pour ses personnels qu'ils bénéficient des mêmes droits et des mêmes garanties que leurs collègues de la Fonction Publique (...). Mais personne ne peut imaginer sérieusement que l'on élabore un statut pour les personnels du CNRS à l'aide des mêmes critères qui ont prévalu lors de la conception du statut des fonctionnaires (...). C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur le caractère nécessairement dérogatoire de notre rattachement à la F.P. La solution ne réside pas dans l'application mécanique de l'actuel statut de la F.P., c'est dans une rénovation profonde du statut général de la F.P. (...) Ce sont les travailleurs scientifiques qui définiront le niveau et l'ampleur des avancées statutaires de même que leur forme.

1982

Janvier - Mars

Plusieurs ordonnances sont publiées : sur la semaine de 39 heures de travail, la 5^{ème} semaine de congés payés, la retraite à 60 ans, la Cessation Anticipée d'Activité.

5 janvier

Le principe de la titularisation pour les personnels des organismes de recherche, est acquis en Conseil Interministériel (le gouvernement choisit un statut particulier relevant du Statut Général de la Fonction Publique).

13/16 janvier

Le Colloque National de la Recherche est organisé par le Ministère. Le SNTRS-CGT y participe. Dans sa contribution intitulée *Démocratiser la Recherche : une nécessité sociale et scientifique*, il rappelle ses propositions dans ce domaine, déjà publiées en 1979, concernant l'organisation et le fonctionnement du CNRS et de ses structures, du laboratoire au Conseil d'Administration. Il rappelle le besoin de démocratiser la gestion des personnels.

19 janvier

Le SNTRS-CGT appelle à une journée nationale d'initiatives et d'actions. Son tract d'appel s'intitule : "Imprimer un nouvel élan au changement".

25-29 janvier

Au congrès de l'UGFF-CGT, le SNTRS-CGT propose des amendements au document revendicatif. L'un d'entre eux disait ceci : Le statut général de la Fonction Publique devrait permettre d'assurer à tous les travailleurs de ce secteur les garanties fondamentales applicables à tous, prévoir la possibilité de statuts particuliers qui permettent d'adapter les conditions de recrutement, de carrière, de salaires, de formation, etc., pour répondre à la mission propre des ministères ou Etablissements (qu'elle soit administrative, technique, de recherche, de production, d'enseignement, permettre une réelle intervention des travailleurs". Aucun des amendements proposés par le SNTRS-CGT au Document revendicatif n'a été retenu. Cela sans réel débat. Cela amène la délégation du syndicat à s'abstenir sur ce texte.

12-14 mai

Le 1^{er} congrès de la FERC-CGT a lieu à Tours. Le SNTRS-CGT le qualifie de prometteur, de premier congrès vraiment fédéral. Les nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité. Sept camarades du SNTRS-CGT sont élus à la CE. Guy DUPRÉ est élu Secrétaire Général.

13-18 juin

Alain MONTINTIN, au 41^{ème} Congrès Confédéral, indiquait notamment : "S'il ne fait aucun doute que l'organisation d'un tel débat (le Colloque National de la Recherche et de la Technologie), sans précédent dans la vie nationale, était une nécessité économique et politique, il ne fait pas de doute non plus que les luttes conjointes de ces dernières années des travailleurs scientifiques qui ont subi durement la politique giscardienne autoritaire, d'asservissement et de régression de la Recherche Scientifique et de celles de la classe ouvrière qui intègre de plus en plus dans ses préoccupations le développement technologique comme un des moyens du progrès social et de l'indépendance nationale, y sont pour beaucoup. (...) Il ne suffit pas de développer les sciences et les technologies pour sortir le pays de la crise. Elles en sont une condition nécessaire mais pas suffisante. Elles ne se mettront pas automatiquement au service de la satisfaction des besoins sociaux et économiques. Ce n'est que par l'intervention consciente des travailleurs que les nouveaux moyens scientifiques et technologiques peuvent devenir des atouts essentiels d'une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins individuels et collectifs".

Juin

Des mesures de blocage des salaires et des prix sont prises par le gouvernement.

15 juillet

La loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP) est votée ; elle prévoit, au-delà de la titularisation, la mise en place des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques. Elle définit les missions dévolues aux personnels de la recherche : le développement des connaissances, leur transfert et leur application dans les entreprises, et dans tous les domaines contribuant au progrès de la société, la diffusion de l'information et de la culture scientifique et technique dans toute la population, et notamment parmi les jeunes, la participation à la formation initiale et à la formation continue, l'Administration de la recherche. Les métiers de la Recherche sont reconnus dans leurs spécificités et les personnels des organismes de recherche publics sont dotés d'un *statut dérogatoire de la Fonction Publique*. Elle prévoit que "le Comité d'Entreprise est consulté chaque année sur la politique de recherche de l'entreprise". La recherche scientifique et le développement technologi-

que y sont désignées comme priorités nationales. Il y est prévu d'atteindre un financement à hauteur de 2,5% du PIB. Le taux de croissance annuel des effectifs de chercheurs est fixé à 4,5%.

Le *Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie* (CSRT) au niveau national et les *Comités Consultatifs Régionaux de la Recherche et du Développement Technologique* (C2R2DT) sont installés. La loi met en place, dans les établissements publics de recherche, de Conseils d'Administration et de Conseils Scientifiques comportant des représentants élus des personnels. Auparavant *Etablissements Publics Administratifs* (EPA), les organismes de Recherche deviennent *Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques* (EPST) avec un accroissement de leur autonomie et une plus grande souplesse des règles de gestion.

14-15 octobre

Le CSN du SNTRS-CGT s'exprime sur la situation : (...) L'insuffisance de mesures véritablement anticapitalistes et les hésitations du gouvernement nourrissent inquiétudes et mécontentements, qu'il faut bien mesurer, parmi les travailleurs (...) en étant extrêmement attentifs au fait que ce mécontentement ne débouche pas de manière spontanée sur la conscience de la nécessité de leur intervention et, à plus forte raison, ne conduira pas non plus spontanément à faire progresser l'idée de la nécessité de réformes profondes pour trouver ses solutions à la crise. Il faut revenir avec persévérance, sur le caractère historique de la situation issue du 10 mai 1981, dont l'essentiel est que la droite n'est plus au gouvernement, le tandem gouvernement-patronat est rompu, le pouvoir économique du capital a été restreint par les nationalisations (...). Il n'y a pas lieu d'être ni déçus ni pessimistes, mais simplement réalistes en mesurant le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir en sachant adapter notre pratique syndicale au caractère inédit de cette situation. D'où la nécessité d'une activité au plus près des personnels (...), permettant de développer une grande campagne d'explication sur notre analyse de la crise, ses causes et les moyens à mettre en œuvre pour en sortir. Soulignons que c'est l'intervention des travailleurs qui sera décisive pour aider le gouvernement à mieux tenir compte de leurs besoins et à ne pas céder aux pressions de la droite et du patronat.

Autres événements de l'année

Le Suivi de carrière : Après la CPN de 1982, le DG du CNRS donne son accord à l'établissement d'une liste d'agents promouvables sur la base de la reconnaissance de la qualification. C'était là une réponse à une revendication défendue par le seul SNTRS-CGT depuis des années. Les négociations qui ont suivi ont permis l'élaboration pour chaque agent d'un dossier de *suivi de carrière* et la définition de critère de jugement de la qualification permettant la mise au point de fiches d'emplois-types dans chacune des grandes branches d'activité professionnelle existantes au CNRS. Par la suite la direction mettra tout en œuvre pour masquer l'ampleur du sous-classement des ITA sur les 13250 agents évalués, 7360 sont sous-classés en terme de catégories du statut de 1959 et 5717 sont sous-classés en terme de niveau de qualification. La direction refusera de se sentir engagée par les listes établies par les CPPR.

1983

6 janvier

La direction accepte une augmentation des primes des administratifs (de 116 à 620 francs). Pour les 6D à 4D

cela permet la parité avec les personnels techniques de 6 à 4B.

27 janvier

Plusieurs centaines de personnes participent à une Assemblée d'Information au Quai A. France (SNCS-FEN - SNTRS-CGT) pour faire le point des négociations statutaires.

4/22 mars

Les premières élections au CA du CNRS ont lieu Collège unique (avec Liste d'Union SNTRS-CGT - SNCS-FEN - SNPCEN-FEN : Richard VARIN, René MALZIEU, Robert SELLEM, Jacqueline CHENIEUX-GENDRON).

Inscrits 23888 ; Votants 15731 ; Exprimés 15395 ; Liste d'Union 5225 (33,94%), SGEN-CFDT 4936 (32,06%), SNIRS-CGC 2764 (17,95%), FO 1577 (10,24%), Indépendants 894 (5,81)%.

6 juillet

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN le SGEN-CFDT et le SNPCEN-FEN appellent à une action *Pour réussir la Titularisation*. Particularité du texte d'appel à cette action : les positions respectives du SNTRS-CGT, du SNCS-FEN et du SNPCEN-FEN d'une part et celles du SGEN-CFDT d'autre part y sont publiées ensemble.

Septembre

Le MRT remet un projet de Statut-Cadre des EPST. Le SNTRS-CGT y constate des aspects positifs et note que "certaines dispositions statutaires proposées ne sont pas en rapport avec les orientations affichées. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la structure des corps et l'organisation des carrières, ainsi que les discriminations accrues à l'égard des personnels administratifs, ainsi que les propositions d'un recrutement tardif des chercheurs (...). Des améliorations doivent être apportées aux propositions gouvernementales".

26 septembre - fin octobre

Le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN organisent une consultation nationale au CNRS, à l'INRIA et à l'INSERM sur leurs propositions pour l'amélioration du projet de statuts. Ce sont près de 9500 personnes qui seront ainsi consultées.

10 novembre

L'INSERM devient le premier EPST.

28 novembre

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, à l'instar des organisations syndicales, se prononce pour la poursuite des négociations sur le statut⁵⁰.

1er décembre

Le CSRT confirme ses réserves sur le statut des EPST, "notamment sur : la rigidité excessive de ce statut, le caractère trop restrictif de la carrière des administratifs et l'inégalité de la carrière des ingénieurs et techniciens par rapport à celle des chercheurs, les conditions de recrutement des chercheurs, les contingentements dans les carrières chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Le CSRT insiste sur l'importance des mesures qui restent à prendre pour favoriser la mobilité".

30 décembre

Le Statut Cadre de titulaire des EPST est promulgué.

⁵⁰ Les représentants de l'UGFF au Conseil Supérieur de la Fonction Publique se sont abstenus sur le projet de statut cadre des personnels de EPST, au prétexte que l'existence du corps des Assistants Ingénieurs mettrait en cause la catégorie A, malgré l'avis contraire de tous les syndicats CGT concernés et de la FERC. Nous n'aurons cette information que de nombreux mois plus tard et pas par l'UGFF !

1984

26 janvier

Dans une déclaration commune, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN notaient : (...) la titularisation constitue une victoire pour les personnels. Elle consacre des années d'activité (des 3 syndicats) en faveur de la reconnaissance des métiers de la recherche (...). Cependant nos trois syndicats regrettent que ce statut ne soit pas plus résolument tourné vers l'avenir et ne corresponde pas mieux aux aspirations des personnels et aux orientations de la LOP. (...) Cette réforme aura, malgré ses limites, sa véritable portée si elle est complétée par des dispositions l'enrichissant au niveau des statuts particuliers des organismes et par des mesures d'accompagnement indispensables en matière de reclassement des personnels, de prime de recherche et de rachat des retraites. Sur l'ensemble de ces points et pour obtenir les améliorations nécessaires, c'est l'action des personnels qui sera décisive, comme elle l'a été lors de la discussion du Décret-Cadre.

27 avril

Le CSN du SNTRS-CGT "exprime son total désaccord avec (la) décision autoritaire de transférer le CDST en Lorraine. Ce transfert ne répond en rien aux besoins de développement industriel et économique de la Lorraine. Il estime indispensable que la décision de transfert du CDST soit rapportée".

27 juin

Le CTPC du CNRS se prononce sur le statut particulier des personnels. A la fin des débats et votes sur les amendements au statut, Jean OMNÈS intervient pour le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN : (...) nous regrettons de n'avoir été que partiellement suivis lors de l'élaboration du Décret-Cadre, (...) celui-ci est trop marqué par la politique de rigueur, (...) il n'est pas tourné vers l'avenir, (...) il répond insuffisamment aux aspirations des personnels et aux objectifs de la LOP (...), cette réforme pouvait avoir sa véritable portée (...) en utilisant pleinement les possibilités de dérogation (...). Ce qui n'a pas été fait. (...) Nous voterons contre le projet d'application du Statut-Cadre au CNRS.

23 au 26 octobre

18ème Congrès du SNTRS-CGT(Mondonville) :

Dans le rapport introductif on lit : La réunion des chercheurs et des ITA au sein d'une structure syndicale unitaire des travailleurs de la recherche scientifique correspond à leur aspiration. Cela renforcerait notre audience en même temps que notre capacité d'intervention, comme en témoigne le succès remporté par la liste d'Union lors des élections au CA du CNRS. Il n'est nulle part écrit qu'il est fatal que la division syndicale se perpétue (...). Il est encore moins fatal que les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA soient les seuls à ne pouvoir se syndiquer à la CGT. L'accord tacite de 1947 ne concernait que les seuls personnels enseignants.

Nous avons la conviction que la CGT qui est le syndicat rassemblant la plus grande partie des chercheurs publics et privés, excepté au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, peut jouer ce rôle d'échangeur des expériences et de promoteur des luttes dans notre secteur, comme nous l'avons exprimé en 1979 au congrès du SNCS. Nous avons également la conviction que cette démarche ne peut pas relever d'une conception administrative. Rassembler chercheurs et ITA, se donner un outil syndical unitaire ne peut relever que d'une démarche consciente, que d'un large débat parmi les chercheurs comme parmi les ITA."

Le document voté au congrès dit notamment : Signé, il y a 17 ans, l'Accord de Concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socio-professionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme. Le SNTRS-CGT considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité (...). Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale,

l'approfondissement de la démarche intercatégorielle et la mise en échec de la division syndicale (...).

Les débats de ce congrès : Trop souvent le souci louable de rendre plus efficace l'activité syndicale conduit des militants à faire à la place des adhérents : des réponses différées, des refus répétés, conduisent à ne plus les solliciter. Ce type de pratique est illusoire. Il enferme toujours plus le militant dans son isolement, entretient et développe la délégation de pouvoir, confère à la section ou plus souvent au militant identifié à elle, un rôle de prestataire de service. (...) Dès lors qu'un certain *activisme* prend le pas sur le souci de réunir la section régulièrement et le plus largement possible, l'influence de la section et son renforcement s'en ressentent.

Le congrès repousse très majoritairement, une proposition de la section de Montpellier pour la création d'*Unions Régionales de la Recherche*.

Alain OBADIA, au nom de la confédération, s'exprimait au cours de ce congrès : Vous pensez, nous pensons avec vous qu'il faut prendre des initiatives nouvelles pour avancer dans le processus conduisant à terme à une réunification des catégories. C'est le sens, je crois, de la proposition qui est faite d'ouvrir avec le SNCS des discussions sur ce sujet. Dès lors que nous sommes clairs sur la démarche, cette proposition peut être de nature à faire avancer les choses. Un problème comme celui-là ne se réglera jamais par décret d'en haut. Si nous voulons qu'il trouve une issue positive, c'est bel et bien par la conviction et l'engagement de la grande masse de nos adhérents et des adhérents du SNCS que nous pourrions progresser, de telle sorte que la division syndicale ne soit pas renforcée par d'autres voies. Les discussions entre les deux organisations (...) doivent être conçues comme une aide (...) et non une fin en soi. Sans quoi nous risquerions de créer des phénomènes d'attentisme vis-à-vis de discussions de sommet qui (...) risqueraient (...) d'être mises en échec de fait par des manœuvres politiciennes de provenances diverses. Nous ne tomberons dans aucun de ces pièges. Nous pouvons avancer vraiment dans le débat et la conviction !

Nous pourrions voir plus loin dans ce document que ce n'était qu'un discours pour la galerie qui ne verra jamais de concrétisation. Le rappel de ce discours par la Commission Exécutive du syndicat deux ans après sera violemment critiqué par le Bureau Confédéral.

Secrétaire Général : Alain MONTINTIN.

Secrétaire Généraux Adjoints : Catherine DRIANCOURT (INSERM) et Richard VARIN(Orsay).

Bureau National (en plus) : J.-Pierre RICCIO, Trésorier (Gif), Jacques AUDIN (Bordeaux), Irène FOURNIER-MÉARELLI (CES), René GHIRARDELLI (Orsay), Claudine KARLIN (Musée de l'Homme), André MALANDAIN (INSERM), Gérard MANDVILLE (Orsay), Jean OMNÈS (Gif), Roger TARANTOLA (Paris B).

Commission Exécutive (en plus) : J.-Pierre AMIRAULT (Poitiers), Bernard BLANC (IRC Lyon), Joël CHOISY (Grenoble), François CLAPIER (Orsay), Alain CLORENNEC (Nice), Michel COUSY (Orsay), Guy DUPRÉ (Orsay), Dominique ESCALIER (Luminy), J.-Pierre ESTEVE (INSERM), Jacky HIRSCH (CRN Strasbourg), Catherine JOUITTEAU (Solaize), Annick KIEFFER (CES), André LABORIE (Quai A. France), Daniel LEPLAY (Paris B), Chantal LOUIS-CALIXTE (Bordeaux), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PONCHEL (Lille), Danielle STEER (INRIA), Daniel STEINMETZ (Toulouse), Dominique LAGRANGE (INSERM)-CFC, Claire LEJEUNE (Grenoble)-CFC, Michel POREAU (IAP) -CFC.

Novembre

La CGT, à l'ARC, demande la mise en place d'un Comité d'Entreprise. CROZEMARIE, le président de l'ARC, refuse, prétendant employer moins de 50 personnes. Il faudra l'intervention de l'Inspection du travail pour constater que l'ARC emploie 200 personnes environ et contraindre la direction de l'ARC à organiser les élections pour la mise en place de ce Comité. Le délégué syndical, qui est sur poste CNRS est remis

à la disposition du CNRS par J. CROZEMARIE, mécontent du revers qu'il a subi.

28 décembre

Le Statut particulier de titulaire du CNRS est publié au Journal Officiel. Celui de l'INSERM est publié le 30 décembre.

1985

8 janvier

Après la publication des *Statuts Particuliers*, la CE déclare : Il aura fallu plus de 30 ans de luttes pour que les travailleurs scientifiques se voient reconnaître le droit à des garanties sociales et un emploi stable identique à celui de leurs collègues de la Fonction publique. (...) la titularisation constitue un acquis précieux (...). L'action des personnels impulsée par le SNTRS-CGT tout au long des négociations, avec le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN, a permis la prise en compte d'une partie de leurs propositions, en particulier : la reconnaissance des métiers de la recherche, des élargissements de carrières, malheureusement trop souvent limitées par les barrages de classes, l'institution d'une évaluation périodique des ITA (type suivi de carrière).

Sans sous-estimer la portée de ces avancées, elles ne suffisent pas en elles-mêmes à définir un cadre statutaire répondant, à la fois, aux revendications des personnels et aux nécessités d'une dynamique nouvelle de la recherche. (...) La plupart des avancées revêtent un caractère paradoxal, parfois contradictoire. (...) Nous constatons que ce nouveau statut est loin de remplir toutes les conditions pour être l'*instrument d'une recherche plus dynamique* que M. PAPON appelle de ses vœux dans sa lettre aux personnels. Il s'agit d'un statut en deçà des aspirations exprimées lors du Colloque National de la Recherche ; ses avancées, marquées par la politique d'austérité, sont limitées. Pour le SNTRS-CGT il ne peut être question d'en rester là. Une nouvelle étape commence : celle de la lutte pour faire progresser tout ce qui n'a pas été pris en compte par le gouvernement.

15 - 16 mars

Alain MONTINTIN s'exprime au congrès du SNCS-FEN, : Ce serait mal comprendre ou déformer notre objectif que d'imaginer que nous aurions décidé seuls que désormais les chercheurs doivent se retrouver à la CGT. Nous avons toujours refusé les démarches administratives. Nous continuerons de les refuser et, s'il le faut nous les combattons. C'est une question qui ne regarde que vous et nous ! Il n'est au pouvoir de personne de nous imposer notre conduite dans le champ de responsabilité qui est le nôtre. Quelle que soit l'évolution du mouvement syndical du CNRS, elle ne peut résulter que d'une démarche consciente et majoritaire des chercheurs comme des ITA. Nous sommes trop attachés à l'unité des salariés pour encourager des pratiques qui concourraient à la division ou à l'affaiblissement du mouvement syndical au CNRS et à l'INSERM. Nous avons su ensemble, depuis 1978, résister à la tentative de la direction de la FEN qui persiste malgré vos condamnations successives à implanter le SNPEN-FEN au CNRS, parmi les ITA. Nous sommes persuadés que nous saurons ensemble nous opposer à toutes nouvelles tentatives d'où qu'elles viennent (...).

Mars

Le SNTRS-CGT publie une étude prouvant, chiffres à l'appui, qu'il est possible en passant de contractuel à titulaire, sans dépense supplémentaire, d'assurer une prime à 16% pour tous les ITA.

15 au 19 avril

Au Congrès de l'UGFF-CGT, les délégués du syndicat s'abstiennent sur l'orientation car il y a de la part de l'UGFF : une insuffisance de l'approche des mutations liées à la décentralisation, une approche sans nuance, par l'UGFF-CGT, des prétendues inadaptations du syndicalisme CGT des fonctionnaires, une focalisation sur les réformes de structures syndicales au détriment de l'essentiel : la pratique syndicale, une restructuration syndicale ne tenant pas compte de la réalité syndicale, notamment dans la recherche.

Les raisons de l'abstention sur le programme d'action

tiennent au fait que l'amendement proposé par le syndicat affichant les statuts particuliers comme des éléments dynamiques favorisant la prise en compte des réalités de chaque secteur, celui sur la reconnaissance des qualifications, ainsi qu'un autre visant à reconnaître le niveau BTS-DUT, dans la catégorie A fonction publique à l'image du corps des Assistants-Ingénieurs, ont été repoussés.

Le vote du syndicat contre le rapport d'activité est du : au manque d'appréciation sur la titularisation des personnels de recherche, les désaccords connus et exprimés par l'UGFF-CGT sur le contenu de nos propositions statutaires, au refus du corps des A.I. et à l'abstention sur ce sujet lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, à la conduite des luttes et la pratique syndicale de la direction de l'UGFF-CGT.

18 avril

La non-titularisation des mi-temps : un scandale que nous ne saurions tolérer ! Ainsi s'exprime le syndicat, en appelant à participer à l'Assemblée Générale organisée par le Collectif des Mi-Temps.

Juillet

Le SNTRS-CGT s'adresse à J. CROZEMARIE, président de l'ARC, pour lui rappeler que la participation d'un délégué syndical aux réunions du Comité d'Entreprise est on ne peut plus légale. Ce délégué CGT, rémunéré par le CNRS et travaillant à l'ARC, reçoit de nouvelles menaces de remise à disposition du CNRS.

28-29 octobre

Le CSN du syndicat, sur les documents du 42ème congrès de la CGT, indique : Il s'agit de disputer au capital sa domination à la source même du profit en partant des aspirations des salariés et des tendances à la reconfiguration du procès de travail. On retrouve cette idée très brièvement dans le chapitre sur les "solutions à la crise" mais on sent une difficulté à exprimer à la fois le champ du *politique* et du *syndical* comme s'il fallait distinguer la *lutte immédiate* de l'*issue de la crise*. Il faudrait pourtant que nous parvenions à nous extirper de toute espèce de référentiel politique, surtout après l'expérience de notre engagement sur le Programme Commun. Après tout, la relativisation du syndicalisme de la part d'un syndicat c'est risqué et dangereux parce que ça suggère que rien ne remplace un gouvernement favorable aux salariés, l'expérience récente est là pour témoigner des effets désastreux d'une telle ligne. Au contraire, le syndicalisme peut avoir un contenu anticrise et, par la même, permettre des évolutions politiques favorables mais tel n'est pas son but. Sa force, son indépendance, quelle que soit la nature du pouvoir constituent une garantie pour les salariés et une mise en garde pour ceux qui sollicitent leur suffrage. C'est selon nous, une des grandes leçons qu'il nous faut tirer de ces dernières années en France et ailleurs (...) *Tout le monde doit se sentir bien à la CGT*. On doit pouvoir aborder n'importe quelle question avec sa sensibilité sans encourir le risque d'être qualifié de *réformiste* ou de *gauchiste* ou d'autre nom d'oiseau. Il nous faut veiller à ce que cela soit partout la règle dans le SNTRS-CGT. (...) le fédéralisme qui repose sur une adhésion libre et volontaire de chaque organisation ne peut être remis en cause sous peine de centralisme dont on sait déjà qu'il est un obstacle à la diversité et à l'expression des spécificités qui constituent la plus grande des richesses de la CGT (...).

Le dernier congrès de UGFF a traduit une très grande sensibilité des syndicats sur cette question et sur d'autres puisqu'il a conduit à ce que soient repoussés les projets de structures horizontales devant conduire selon nous à une super fédération de fonctionnaires (...). Il apparaît que cette structuration rampante se fera sans que la direction de UGFF n'intervienne pour rappeler les décisions du dernier congrès. L'indépendance syndicale c'est aussi la façon dont on tient compte de l'état de réflexion des syndicats et de leurs militants. Prendre en compte l'opinion d'un congrès et puis l'oublier quelques mois après serait une démarche risquée pour l'équilibre de la CGT et difficile à justifier. On peut affirmer que sur cette question comme sur la démarche générale (du SNTRS-

CGT), il existe un large consensus dans notre syndicat. Sur cette base, Alain MONTINTIN, intervient au congrès de la CGT.

12 novembre

Des décrets prévoient la PPRS pour les corps d'Ingénieurs et de Personnels Techniques titulaires du CNRS et de l'INSERM.

Autres événements de l'année

- Un Projet de Plan Triennal, qui se traduirait, selon le SNTRS-CGT, par "une stagnation dans les organismes publics de recherche, est publié par le Ministère de la Recherche".
- L'ARC se *débarresse* de tout le personnel syndiqué à la CGT. Il les transfère pour partie vers une filiale informatique, le reste des personnels est muté à l'Association Claude Bernard (ACB), en fait à l'ICIG dans le service du Pr. MATHÉ, l'ARC versant les salaires des personnels à l'ACB jusqu'en 2005.
- Une sous-tendance de *Unité et Action* s'intitulant *Pour un syndicalisme de lutte* est créée dans le SNCS-FEN et animée par des membres de l'ancienne direction du SNCS-FEN. Son action a eu tendance à refermer le SNCS sur lui-même au lieu de l'ouvrir sur la perspective d'un syndicat inter catégoriel. Le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas permis un débat serein sur cette question.

1986

6 janvier

La CE du SNTRS-CGT débat des difficultés rencontrées dans l'activité du syndicat : Quelles sont nos difficultés ? L'essoufflement des militants (...) du fait de l'érosion lente mais continue de nos effectifs depuis 1978 est réel. (...) Difficultés aussi à prendre réellement en compte l'évolution sociale des catégories composant nos organismes et donc d'être à l'écoute de leurs préoccupations. (...) Il y a aussi la volonté délibérée de certains camarades, en désaccord avec l'orientation du syndicat, de cristalliser le débat au plan idéologique et de semer le trouble parmi les adhérents et les militants sur l'activité de la direction nationale du SNTRS-CGT. Nous ne pouvons pas faire l'économie de débattre de ces questions (...) pour remédier ensemble à ces difficultés et ainsi mieux faire face à nos responsabilités et contribuer à renforcer nos rangs".

Janvier

L'action des personnels conduit le ministère à débloquent 1205 transformations d'emplois, pour 1985 et 1986, pour l'intégration des ex 2B-2D en Assistants Ingénieurs, au CNRS. Des moyens budgétaires sont dégagés pour une première vague de 350 titularisations de Mi-Temps, pour 1986⁵¹.

Mars

Au cours de la campagne électorale des législatives le GERUF (Groupe d'Etude pour la Rénovation de l'Université Française), un groupement de syndicats et de personnalités très marquées à droite, voire à l'extrême droite⁵², rend public les textes à abroger après les élections et ses propositions de réformes. Il veut la suppression de

36 textes (Lois, décrets, arrêtés), concernant l'Enseignement Supérieur, la Recherche et la Santé, parmi lesquels le Décret-Cadre des EPST, le Statut CNRS, le statut des enseignants-chercheurs de l'Enseignement Supérieur, la Loi hospitalière. Tous ces textes ont été promulgués de 1983 à 1985. Il propose parmi plusieurs projet de loi, un texte concernant la recherche, dont l'exposé des motifs est clair : La recherche française, soumise à l'emprise bureaucratique d'appareils administratifs et syndicaux ne peut plus répondre aux exigences de la Nation malgré l'importance des moyens qui peuvent lui être attribués". Entre autres dispositions prévues dans ce projet, il y a : la dissolution du CNRS, de l'INSERM et de l'ORSTOM, les statuts de personnels mis en extinction, les ITA et Chercheurs intégrés à l'Enseignement Supérieur, l'abrogation de la LOP.

20 mars

La CE, à propos des rapports difficiles avec l'UGFF-CGT, indique : Que (le Bureau National du SNTRS-CGT) a posé la question de savoir si l'invitation de l'UGFF à créer des sections syndicales *authentiques* ou à *transformer en véritable syndicat leur section* constituait une nouvelle orientation par rapport à son congrès ? Cette interrogation est légitime (...). L'existence de divergences entre nos organisations remonte à plusieurs années. Elles portent sur des questions revendicatives ou d'organisations connues. Elles sont normales et ne devraient pas conduire la direction de l'UGFF à imaginer que le SNTRS-CGT mène *une sorte de bataille sournoise ou agit par des pratiques de contrebande* et encore moins qu'il développerait *un certain nombre de positions manifestement contraires aux positions contraires à celles de la CGT*⁵³.

La CE rappelle que : lorsque l'UGFF a choisi de s'abstenir au Conseil Supérieur de la Fonction Publique sur le projet de statut des personnels des EPST malgré l'avis des syndicats concernés, de leur Fédération (FERC) et de l'UGICT, le SNTRS-CGT n'en a pas conclu que la position de l'UGFF était *manifestement contraire aux positions de la CGT*. La seule *bataille* que le SNTRS-CGT entend mener, c'est celle qu'il n'a cessé de mener après sa création, dans la CGT et avec la CGT, la bataille pour les revendications des travailleurs scientifiques et pour l'unité du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA. Il entend mener cette *bataille* avec l'appui de l'UGFF et de toute la CGT et souhaite n'avoir pour seule préoccupation que le succès de cette *bataille*.

23-24 avril

La CE de la FERC-CGT dans une déclaration indique : (il faut) poser la question de la syndicalisation (des enseignants à la CGT) en d'autres termes qu'hypothétiques. Il nous faut démystifier le concept enseignant : ils peuvent comme les autres salariés adhérer à la CGT, voter CGT.

12 mai

Le ministre DEVAQUET, qui s'était opposé aux projets du recteur Y. DURAND et du GERUF, décrète l'annulation de l'article 6 du décret du 27 juillet 1982 organisant les élections au Comité National. Il suspend, le 19 juin, les travaux du Comité National et donc du recrutement des chercheurs. Il met en place de Comités d'experts et décide l'utilisation de Contrats à Durée Déterminée comme substituts aux recrutements. Ces décisions seront jugées, quelques mois plus tard, abusive par le Conseil d'Etat.

24 juin

Une Journée Nationale d'Action est organisée par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN le SNPCEN-FEN, le SNESup-FEN, le SNPTES-FEN, les syndicats CGT des autres organismes de recherche (l'UNSES-CGT n'y participe pas) sur le thème *Ne laissons pas étran-*

⁵¹ Au bout du compte il y a plus de 800 titularisations à ce titre.

⁵² Fédération Nationale des Syndicats Autonomes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Cercles Universitaires, Union Nationale Inter-universitaire-UNI, Michèle ALLIOT-MARIE, Jean FOYER, Yves DURAND, conseiller de Jacques CHIRAC, Jean DORST, Gérard MILHAUD, entre autres).

⁵³ Les parties en italique sont de la direction de l'UGFF.

gler la Recherche publique Le SGEN-CFDT appelle de façon convergente (désaccord sur l'appréciation du Plan Triennal et du budget 86 et sur l'objectif de la manifestation (Matignon) jugé par lui comme inopportun). Plusieurs milliers de travailleurs de la recherche manifestent. A Paris ils sont 4000 à se rendre du Ministère de la Recherche vers Matignon.

Juin

La Commission Exécutive du Syndicat convoque un CSN pour le mois d'octobre (il sera retardé aux 17 et 18 novembre, afin de permettre un réel débat dans les sections du syndicat). Elle soumet un document au débat du syndicat qui aborde, outre la situation revendicative, la question de l'ouverture du champ de syndicalisation du SNTRS-CGT. Elle y propose notamment : de conduire un débat dans la presse du syndicat jusqu'à la période du congrès (de 1987), d'ouvrir une tribune de discussion jusqu'à ce congrès, de rechercher avec le SNCS-FEN les conditions pour conduire ce débat avec les chercheurs tout en réaffirmant notre attachement au maintien et à l'enrichissement de notre concertation avec le SNCS.

Ce document aborde également les relations avec les instances de la CGT. Il indique notamment que dans le mouvement Fonctionnaire CGT, "le SNTRS-CGT a toujours été dans une situation particulière (...) en raison du statut original de contractuels du CNRS qui s'est rapidement étendu à l'ensemble des fonctions scientifiques et techniques des principaux établissements publics de recherche. L'existence de ce statut a permis d'apporter une réponse durable aux incertitudes qui pesaient à l'époque sur les personnels de recherche, mais en même temps il a constitué une pression contre le statut général dans la mesure où les gouvernants y ont vu l'opportunité de mettre en sommeil certains corps de fonctionnaires (comme ce fut le cas des titulaires de l'Uni-versité). (...) les luttes conduites par le SNTRS-CGT pour obtenir des garanties statutaires puis pour améliorer le statut de contractuel ont pu apparaître comme le renoncement à la titularisation, en même temps qu'un danger pour les fonctionnaires. Il en fut de même lorsque le SNTRS-CGT avec le SNCS-FEN s'est battu pour l'intégration des hors statut. (...) Si le SNTRS-CGT avait du s'en tenir à une attitude *solidaire* au sens strict nous n'aurions pas intégré un seul hors statut et nous n'aurions pas obtenu l'article 46.

17 septembre

La FERC s'adresse au Secrétariat de l'UGFF-CGT pour dénoncer les tentatives pour créer sous le couvert de l'UGFF une *Union Syndicale de Chercheurs* : (...) nous ne pouvons faire comme si les chercheurs n'étaient pas déjà organisés à la FERC-CGT (ORSTOM, INRA, IFREMER) et comme si, malgré nos divergences importantes sur certains points avec le SNTRS-CGT, celui-ci n'existait pas. (...) La politique du moindre mal conduit inéluctablement à l'impasse, celle de la terre brûlée, dans l'organisation syndicale, conduit au même résultat. Elle alerte dès le lendemain le Bureau Confédéral.

24 septembre

Nous apprenons, par un entrefilet dans l'Humanité, la **création par l'UGFF d'une USCA** (Union des Syndicats de chercheurs et assimilés se réclamant de la CGT). A noter qu'outre quelques dirigeants de la CGT et des forces extérieures au syndicalisme CGT, d'anciens dirigeants du SNCS-FEN sont à l'initiative de cette création⁵⁴.

29 septembre

La CE du SNTRS-CGT, est réunie en urgence : (...) La CE désapprouve cette initiative. Cette décision, qui concerne direc-

tement le SNTRS-CGT dans son champ de responsabilité, n'a jamais été discutée avec notre organisation. Elle n'a fait l'objet d'aucun débat dans les instances statutaires de la FERC, ni même à la CE et au Bureau de l'UGFF, pas plus qu'à la CE de l'UGICT, auxquelles notre syndicat est affilié. La CE du SNTRS-CGT approuve la Fédération qui indique, notamment, dans une lettre adressée (le 26 septembre) au Bureau Confédéral que *la méthode qui consiste à organiser dans le plus grand secret une O.P.A. sur une catégorie de salariés qui relève de plusieurs structures pour ten-ter d'imposer par le fait accompli son point de vue, est totalement contraire aux pratiques démocratiques qui doivent être la règle de vie dans notre organisation (...)*.

Elle rappelle que : cette question est en débat dans le SNTRS-CGT depuis 1978, année au cours de laquelle une note —restée sans réponse— était adressée au Bureau Confédéral par l'entremise du Secrétariat de l'UGICT (à propos de l'implantation du SNPTES-FEN au CNRS et des conséquences que cela aurait sur le mouvement syndical) (...).

La CE insistait également sur la nécessité "de ne pas accepter la politique du fait accompli". Le CSN des 17 et 18 novembre fera sienne la déclaration de la CE du SNTRS-CGT. La FERC sera la seule instance de la CGT, avec la CGT-INRA, à condamner cette opération.

6 octobre

La confédération, par le biais d'une déclaration du bureau de l'UGICT —qui s'y reprend à deux fois— reconnaît ce nouveau syndicat, considérant que *sa création est un fait*. C'est en tout cas ce qui est dit officiellement à l'époque⁵⁵. Le Bureau Confédéral ne daigne même pas répondre à une demande de rencontre formulée immédiatement par la CE du syndicat. Les demandes suivantes n'auront pas plus de succès. Dans sa déclaration l'UGICT indique : (...) il convient maintenant de tout mettre en œuvre pour assurer le développement maximum du processus de syndicalisation engagé. (...) (il) entend développer tous les efforts indispensables pour aller dans ce sens (et) prendra les initiatives nécessaires pour créer les meilleures conditions de discussion et de conviction des organisations CGT concernées.

Le SNTRS-CGT est sollicité pour débattre de la mise en œuvre d'une décision antidémocratique installant une organisation en concurrence avec lui et remettant en cause son existence propre !

7 novembre

Le bureau national publie deux documents *4 pages*, à l'adresse de toutes les catégories de personnels.

Le premier est intitulé : *CNRS, une réforme inacceptable !* Le syndicat y affiche son opposition à la politique de restructuration du CNRS, qui ferait perdre à l'organisme la maîtrise de sa politique et aurait des conséquences sur les personnels. Il appelle à la mettre en échec et rappelle ses propositions revendicatives en matière de carrière, d'emploi, de titularisation des mi-temps, de retraites, de primes et de pouvoir d'achat, notamment.

Dans le second, intitulé *Quel syndicat pour les chercheurs et les ITA ?* nous pouvons lire notamment : Le SNTRS-CGT a en permanence combattu tout ce qui peut porter atteinte à la qualité de ses liens avec les chercheurs et nuire à l'image de la CGT : c'est pourquoi il a condamné sans ambiguïté la création d'une *Union Nationale des Syndicats de Chercheurs et Assimilés* au nom de la CGT. Les chercheurs et au-delà, tous ceux qui sont attachés à une conception démocratique du syndicalisme de classe ne doivent pas confondre la CGT avec ceux qui viennent de la caricaturer aussi grossièrement.

⁵⁴ Ce groupe de militants, quand ils étaient encore au SNCS-FEN avaient créé une tendance U&A bis (prélude à la création de l'USCA). Ils ont eu, un temps (1983-1985), l'appui de la direction du SNTRS-CGT.

⁵⁵ Aujourd'hui nous savons qu'il s'agit d'une opération montée par la Secrétaire Générale de l'UGFF (Thérèse HIRZBERG), le Secrétaire Général de l'UGICT (Alain OBADIA) et des membres du Bureau Confédéral !

Nous pensons qu'il existe une autre perspective que le repli sectaire dans un syndicat minoritaire et catégoriel ou que la culture d'une identité corporatiste au sein du syndicalisme réformiste. Chercheurs et ITA doivent travailler ensemble à la construction d'un grand syndicat de masse et de classe. (...) depuis des années, le SNTRS-CGT s'est exprimé en faveur du dépassement de l'Accord de Concertation. Lors de son dernier congrès (1984) il s'est déclaré *en situation de pouvoir prétendre à syndiquer les chercheurs*, en faisant de la conviction le moyen essentiel pour parvenir à cet objectif. (...) Ce qui vient de se passer ne nous conduit pas à renoncer à cette démarche. Le SNTRS-CGT entend travailler à définir une perspective syndicale nouvelle avec tous les personnels.

Dans un moment où se profilent les grandes manœuvres politiques, avec toutes sortes d'OPA en direction du mouvement syndical dont la caractéristique principale est la volonté de constituer un grand front réformiste, ITA et chercheurs peuvent apporter une réponse originale au sein d'un grand syndicat CGT de la recherche. Il ne peut se construire malgré les intéressés, ni contre eux, mais avec eux. Dans cet esprit la CE du SNTRS-CGT a convoqué un CSN afin d'ouvrir cette question parmi les personnels. C'est pourquoi nous invitons chercheurs et ITA à se rencontrer pour travailler ensemble à dégager cette perspective et lui donner le caractère d'un grand débat de masse, c'est à dire démocratique, public et hors des pressions d'où qu'elles viennent. Cette démarche nécessaire n'a de sens que si elle se conjugue avec le renforcement de notre action commune contre la politique de liquidation de la recherche publique conduite par l'actuelle majorité.

Les pressions de toutes sortes sont feront que ce 4 pages soit mal et insuffisamment diffusé au-delà des adhérents du SNTRS-CGT.

24 novembre

Une rencontre du SNTRS-CGT avec l'UGICT et l'UGFF a lieu. Au cours de cette rencontre le Secrétaire Général de l'UGICT fait des propositions et une remarque : 1) partir du fait qu'il y a divergence sur la manière dont s'est enclenchée la syndicalisation des chercheurs, 2) aller au terme le plus bref possible vers la constitution d'une CGT aussi adaptée que possible aux besoins des personnels et cohérente sur la base des orientations du 42ème congrès confédéral, 3) rester ancré sur la réalité existante aujourd'hui avec : le SNTRS-CGT, ce qu'il est et ce qu'il représente en précisant qu'il n'était pas question que l'USCA syndique les ITA, l'USCA qu'on ne demande pas au SNTRS-CGT de reconnaître et à qui on ne demande pas de se sabborder, 4) chacun essaie de se placer dans l'état d'esprit visant à dépasser les cristallisations et la passion pour vivre ensemble, 5) ouvrir un grand débat. Celui-ci devant, selon A. OBADIA, se fixer l'objectif évoqué en 2). La remarque du Secrétaire Général de l'UGICT porte sur la "nécessité de remodeler le syndicat national vers des syndicats d'établissements avec les coordinations nécessaires".

Au cours de cette rencontre nous avons entendu de Th. HIRZBERG les propos suivants, sur la syndicalisation des chercheurs : Deux solutions étaient possibles : avoir le débat avant, au risque de rester cloués au sol ou bien faire débattre ensuite, c'est la deuxième solution que nous avons choisie (...) l'UGFF considère n'avoir pas fait acte de division (...) les principes s'appliquent en étant réalistes et lucides (...) la création de syndicats catégoriels n'est qu'une étape.

En réponse à tout cela le Bureau National du syndicat s'en tient à la position définie par la CE et le CSN : elle vaut réponse à ces propositions.

Avec le recul du temps nous pouvons dire que l'attitude des instances de la CGT à été constante : elle n'exige rien de ceux qui ont été, pour une partie importante, à l'origine du conflit : la direction de l'UGFF et les dirigeants de l'USCA. Par contre que de demandes, d'exigences vis-à-vis des instances du SNTRS ! On lui demande ni plus ni moins de cesser d'être un syndicat national et d'abandonner ses orien-

tations définies en congrès⁵⁶.

De nombreux camarades du syndicat pensent —avec juste raison— que parmi ceux qui ont œuvré à la création de l'USCA, beaucoup n'avaient pas la volonté d'implanter la CGT chez les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, mais poursuivaient d'autres buts moins avouables comme déstabiliser la FERC qui à ce moment décidait de s'engager dans la syndicalisation des enseignants de toutes catégories et remettre en cause la direction du SNTRS-CGT, voire même l'existence du syndicat. Beaucoup dans cette affaire ont joué aux apprentis sorciers. Espérons que cela servira d'exemple à ne plus jamais suivre.

10 décembre

Le SNTRS-CGT appelle au soutien de la lutte des étudiants. Ce jour une manifestation massive est organisée, au cours de laquelle Malik OUSSEKINE trouvera la mort, matraqué par des policiers (ceux-ci ne subiront aucune sanction), de nombreux étudiants seront blessés, parfois très gravement.

Autre événement de l'année

Une campagne anti-CNRS se développe dans les médias et notamment dans le *Nouvel Observateur* et à l'émission *Droit de réponse* qui pose la question : "faut-il brûler le CNRS ?" reprenant les attaques de François de CLOSETS sur la *syndicratie*. Campagne à laquelle la direction du CNRS ne réagira pas.

1987

13 février

Le Conseil d'Etat annule les élections au Comité National ... qui ont eu lieu en 1983.

27 janvier

Une puissante manifestation a lieu à Paris, à l'appel de la CGT seule, pour la défense de la Sécurité Sociale et des retraites.

Février - Novembre

Une crise a lieu au sein de la direction du syndicat. Elle laissera des traces chez les militants. Elle tenait, à la fois à des questions de tactique syndicale et de fonctionnement du Bureau national. Le congrès suivant permettra de réduire une partie des divergences et surtout de dépasser la tension créée.

27 mars

La CE du SNTRS-CGT appelle à l'action pour : La reprise de tous les concours de recrutement et de tous les concours internes chercheurs et ITA ; la mise en œuvre de toutes les décisions, conformément aux avis donnés par le Comité National ; la réparation du préjudice causé aux personnels pénalisés ; la mise en place d'un véritable plan de reclassement ; l'obtention d'un budget de recherche publique permettant de répondre aux besoins sociaux, industriels et économiques ; l'abandon définitif du projet DEVAQUET-FENEUILLE et l'ouverture de négociations sur l'avenir de l'organisme et sur le contentieux revendicatif'.

9 avril

Une action a lieu vers le Ministère de la Recherche contre toutes les réformes du CNRS qui viseraient à réduire les moyens et les missions du CNRS, à dimi-

⁵⁶ On a même osé explicitement demander un peu plus tard, à l'auteur de ces lignes, de transgresser les orientations et les statuts du syndicat ! au nom d'un prétendu *intérêt supérieur* de la CGT !

nuer le rôle de proposition et d'évaluation des instances scientifiques, à empêcher ou supprimer la juste représentation de tous les acteurs de la recherche ou à abandonner toute ambition nationale de recherche tant fondamentale que finalisée (appel SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN).

7 juillet

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT s'adresse au Bureau Confédéral de la CGT, suite à un courrier d'Alain OBADIA, Secrétaire de la CGT. Après avoir rappelé ses précédentes réactions à propos de la création de l'USCA, ainsi que la déclaration d'A. OBADIA au nom de la Confédération au congrès du SNTRS-CGT en 1984 (voir ci-dessus), indiquait : (...) Nous ne voulons pas croire que le Bureau Confédéral, dont A. OBADIA nous indique sa volonté d'aider cette organisation (l'USCA - NDR) à développer son activité revendicative parmi les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA (...) ait pu en toute connaissance de cause, faire le choix de ne pas entendre l'opinion du SNTRS-CGT dont nous allons en 1988 fêter les 40 ans d'existence au CNRS. (...) L'attachement du SNTRS-CGT à la CGT et son engagement dans la création puis le développement de l'activité spécifique, son rôle essentiel dans le développement des luttes dans nos organismes, sa contribution à l'activité de la CGT dans le domaine de la recherche, ont caractérisé la démarche de ses directions successives. (...) Par ailleurs, nous pensons que le Bureau Confédéral ne peut admettre des pratiques telles que celles de l'UGFF 33 qui s'est livrée, lors d'élections locales à Bordeaux, à une véritable entreprise de débauchage de certains de nos adhérents, pour présenter, contre l'avis majoritaire de leur section locale, une liste concurrente de celle du SNTRS-CGT.

14 septembre

Dans un autre courrier au Bureau Confédéral, la CE du SNTRS-CGT, indique que : (...) Nous considérons depuis près de 10 ans que la CGT ne devrait plus se sentir *bornée* par des champs de syndicalisation réservés à la FEN qui n'a cessé de s'étendre aux catégories de personnels non-enseignant. Tout en observant que jusqu'à présent les congrès confédéraux n'ont pas conduit à un changement d'attitude, et en tenant compte de l'effet repoussoir de l'USCA, nous avons cependant estimé qu'il était devenu nécessaire de mettre les statuts du SNTRS-CGT en accord avec notre pratique et nos analyses : c'est pourquoi il est proposé à notre prochain congrès de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées au SNTRS-CGT.

1er octobre

La CGT organise une journée d'action pour la Sécurité Sociale, pour le pouvoir d'achat, pour le droit de grève, la défense des droits et libertés, pour l'emploi, pour la défense et l'amélioration du service public. Le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN appellent ensemble à participer à cette journée.

12 octobre

La CE du syndicat "informée des difficultés rencontrées par le BN lors de la préparation des propositions de composition du futur BN. Ces propositions seront soumises au CSN à l'issue du 19ème congrès. (Elle) a pris connaissance d'une lettre d'A. MONTINTIN (Secrétaire Général) et R. VARIN (Secrétaire Général Adjoint) annonçant leur démission. (Et) a donné le mandat suivant au BN : elle demande à tous les membres du BN d'achever leur mandat ; le travail de prospective pour proposer la nouvelle direction (CE et BN) est placé sous la responsabilité de Gérard MANDVILLE, aidé par Joël CHOISY et le BN ; trois camarades qui avaient été pressentis pour participer au futur BN, sont associés dès maintenant à ses travaux. Il s'agit de Annick KIEFFER, Dominique LAGRANGE et Roger LALLIER.

5 novembre

Un document élaboré par l'UGICT et l'UGFF, avec l'appui du Bureau Confédéral, contradictoire aux documents proposés au débat des sections par la CE du

syndicat pour le Congrès, est adressé aux syndiqués du SNTRS-CGT, par le canal des UD et des UL. Ce document était accompagné d'une lettre de René LOMET au nom du Bureau Confédéral. Le Bureau National du SNTRS-CGT, fidèle à sa politique de transparence, décide de publier ce document dans le SNTRS-Info (13 novembre), cela afin que tous les adhérents puissent juger sur pièces. Ce document constitue un véritable acte d'accusation d'un procès que ses auteurs prétendent ne pas vouloir faire au SNTRS-CGT. On assiste, dans ce document, à une véritable réécriture de l'histoire, afin de pouvoir justifier de la création de l'USCA. Il apparaît, dès lors patent que cette création est issue d'une décision prise en commun entre l'UGFF et l'UGICT. Ils y accusent, à mots à peine couverts, le SNTRS-CGT de vouloir dériver vers l'autonomie⁵⁷, de mettre en place un syndicalisme réformiste. Après avoir lancé ce procès, le Bureau Confédéral, l'UGICT et l'UGFF disent souhaiter "que les organisations et militants du SNTRS-CGT et de l'USCA copèrent ensemble pour l'efficacité de l'intervention de la CGT (...)". Ils poursuivent (dévoilant ainsi leur objectif réel) en proposant au débat : la création de véritables syndicats dans les labos, les campus universitaires (...), la création dans chacun de ceux-ci de sections syndicales correspondant aux différentes catégories.

24-27 Novembre

19ème Congrès (Orsay) :

On lit dans le rapport introductif : Les syndiqués du SNTRS se doteront de la direction nécessaire aux orientations qu'ils vont adopter. Ces orientations sont élaborées à partir de leurs aspirations, leurs revendications spécifiques. Chaque organisation de la CGT doit pouvoir définir ses propres orientations et évolutions dans le respect de leur adhésion aux orientations de la CGT. Le respect doit être mutuel et conforme aux règles du fédéralisme en vigueur dans la CGT. De ce point de vue, l'intervention confédérale dans la préparation de notre congrès pose problème. Au-delà de l'appréciation qu'on peut porter sur le contenu commun UGICT - UGFF, la démarche nous semble totalement étrangère aux règles de fonctionnement de la CGT. Les directions du syndicat et de la Fédération existent encore. Elles ont tenu toute leur place pour améliorer encore la transparence des débats qui n'ont pas manqué dans la dernière période. On a le droit de considérer qu'ils ont été insuffisants, mais l'appréciation qui consiste à affirmer que ce fut de propos délibéré est particulièrement contestable. Depuis quelques jours nous avons appris que des doutes ont surgi quant à la place du SNTRS-CGT dans la CGT ; nous serions sur une trajectoire qui conduit à l'autonomie. Une telle accusation ne résiste pas à l'examen des orientations proposées à la discussion et de l'activité du SNTRS-CGT. Et le débat qui ne manquera pas de s'instaurer sur cette question ne doit pas occulter celui nécessaire sur le respect des règles du fédéralisme dans la CGT et sur les orientations que les syndiqués souhaitent adopter.

Le congrès rappelle la conception du SNTRS-CGT sur ce que doit être le CNRS : un organisme public, autonome et qui a de ce fait la capacité à élaborer des programmes, un organisme pluridisciplinaire de recherche fondamentale qui développe des recherches en rapport avec les besoins sociaux et économiques du pays et assure une formation par la recherche et pour la recherche.

Il revendique, notamment : l'accroissement des moyens de la recherche, le développement de l'emploi pour assurer l'environnement technique nécessaire au travail scientifique et à l'évolution technique, l'accroissement des qualifications et leur reconnaissance, la préservation et l'amélioration du statut de titulaire, l'accroissement de la démocratie.

Le rapport d'activité est voté à 73,42% des mandats.

⁵⁷ Certains, de façon tout à fait volontaire, confondent autonomie de flexion et d'action avec autonomie d'organisation. Il s'agit de "prouver" que les attaques contre le SNTRS-CGT sont justifiées.

Le congrès rappelle que le fédéralisme est le mode de fonctionnement de la CGT. Le congrès précise qu'aux sollicitations du syndicat pour l'organisation d'un débat sur la question du syndicalisme intercatégoriel, "depuis décembre 1985, le SNCS-FEN n'a pas répondu concrètement (...), évoquant simplement la question ou la reléguant au rang des questions secondaires. Au moment où se déroulait une nouvelle entreprise de division, la création de l'USCA, le SNCS-FEN n'a pas estimé nécessaire de renforcer l'accord de concertation. Depuis octobre 1986, la concertation s'est résumée à quelques rencontres nationales ponctuelles où sont apparues des difficultés de coopération portant à la fois sur le fond et sur les pratiques (...). La concertation de décembre 1986 (...) a confirmé que le SNCS-FEN ne jugeait plus d'actualité la perspective d'un syndicat unique chercheurs-ITA telle qu'elle figure dans l'accord de concertation.

Ce qui a constitué un pôle de lutte original dans un contexte syndical majoritairement réformiste a perdu l'impact que sa dimension intercatégorielle lui conférait jusqu'à présent. Cette évolution a des causes multiples : au plan extérieur, les tentatives de la FEN pour reconstituer un front réformiste, le soutien actif de l'UGFF à la création d'un syndicat de Chercheurs CGT, constitué par l'ancienne direction du SNCS-FEN battue au congrès de Bordeaux (1983), ont fait du CNRS un champ d'expérience pour manœuvres syndicales ; au plan interne, l'affaiblissement de la tendance U & A après les crises de 83-84 a contribué à renforcer les tendances au corporatisme et favorisé la pression des tendances proches d'UID contre l'accord de concertation avec la CGT.

(...) Le SNTRS-CGT ne renoncera pas à convaincre par le débat qu'il faut travailler à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques (...). (II) considère que cette perspective se substitue à un accord de concertation qui s'est transformé en statu-quo (...), le congrès du SNTRS-CGT décide de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées aux statuts du syndicat, en l'ouvrant à toutes les catégories de travailleurs scientifiques. Les chercheurs qui se sentiront en accord avec l'orientation du SNTRS-CGT pourront désormais concrétiser leur engagement dans l'adhésion. Eux seuls pouvant décider du moment et des formes de leur engagement dans la CGT. Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS-FEN ou d'autres syndicats (...). La compétition ne devant pas exclure la coopération entre deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail. Si notre orientation était bonne, pour autant sa mise en œuvre n'était pas facile, ni facilitée par les dissensions internes au SNCS-FEN après leur congrès de Bordeaux".

Pendant ce congrès on assistera à un tour de force de Thérèse HIRZBERG, secrétaire générale de l'UGFF. Elle osera rendre le SNTRS-CGT responsable de la création de l'USCA par l'UGFF : le SNTRS-CGT a rendu impossible toute autre solution, je regrette d'avoir été conduite à prendre cette décision. Cela alors que nombre de camarades présents avaient cru entendre "je regrette d'avoir pris cette décision".

Le congrès décide de modifier l'article 1 des statuts du syndicat en ouvrant son champ de syndicalisation à toutes les catégories de personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, donc aux chercheurs⁵⁸.

Malgré les pressions de quasiment toutes les instances de la CGT sur les militants du SNTRS-CGT (seule la FERC ne s'y prêtera pas), et l'isolement organisé du syndicat dans la CGT, les délégués au congrès votaient, après les avoir amendés, les documents d'orientation et d'action proposés par la direction du syndicat, à une très forte majorité (respectivement 82,14% et 81,82% des délégués). Les modifications aux statuts du syndicat ont été approuvées par 77,46%

de délégués.

Secrétaire Général : Gérard MANDVILLE (Orsay),

Secrétaires Générales Adjointes : Claudine KARLIN (Musée de l'Homme) et Catherine DRIANCOURT (INSERM).

Bureau National (en plus) : Jacques AUDIN, Trésorier (Bordeaux), Annick KIEFFER (IRES), Dominique LAGRANGE (INSERM), Roger LALLIER (Orsay), Jean OMNÈS (Gif), Roger TARANTOLA (Paris B).

Commission Exécutive (en plus) : Yves BARBIN (Gay-Lussac), Annick BERTAULT (INSERM), Gérard BIREBENT (Gif), Bernard BLANC (IRC Lyon), Gérard BOHNER (Saclay), Philippe BOUYRIES (Verrières), Roger BRIOT, Evelyne BRUN (Quai A. France), Joël CHOISY (Gre-noble), André CLERC (Toulouse), Alain CLORENNEC (Nice), Michel COUSY (Orsay), Ginette DEVILLIERS (Montpellier), Irène FOURNIER-MÉARELLI (IRESCO), Claude FRAJERMAN (Orsay), Jacky HIRSCH (CRN Strasbourg), André LABORIE (Quai A. France), Jean LAFOREST (Grenoble), Daniel LEPLAY (Paris B), Claude LE SQUEREN (Obs. de Meudon), Robert LOMBARD (Montpellier), Chantal LOUIS-CALIXTE (Bordeaux), Roger MEENS (Fac Strasbourg), Pierre MERVILLE (Jussieu), Guy MICHEL (Orsay), Alain MONTINTIN (Jussieu), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PONCHEL (Lille), Daniel STEINMETZ (Toulouse), Richard VARIN (IRESCO), Catherine JOUITTEAU (Solaize) - CFC, André MALANDAIN (INSERM)-CFC, Michel POREAU (IAP)-CFC.

1988

Février

- Les adhérents de la section SNTRS-CGT de l'USTL de Montpellier décident de façon unilatérale de transformer leur section en syndicat de site. Nous n'apprendrons la décision qu'après dépôt en préfecture des statuts du syndicat. Cela en contradiction totale avec les statuts du SNTRS-CGT. Ils recevront le soutien des structures interprofessionnelles CGT, de l'UNSES et de la FERC. Tout débat sera ensuite impossible pour envisager d'autres solutions respectant les statuts, comme celle que nous proposons : une Union Locale de Site. Les responsables de ce syndicat seront, au cours des mois qui vont suivre, un soutien à l'USCA et aux tentatives de déstabiliser le SNTRS-CGT.

- Le Bureau Confédéral, l'UGICT et l'UGFF s'adressent "aux syndiqués CGT du CNRS". En réalité cela s'adresse aux adhérents du SNTRS-CGT. Il s'agit de faire pression pour obtenir l'accord du syndicat pour une liste avec l'USCA lors des élections au CAES. La conclusion de cette *Adresse* ne manque pas de sel, lorsque l'on sait les pressions et agressions que le syndicat a du subir : Nous appelons au débat fraternel, constructif, surmontant le passé, dans le respect de toutes et de tous.

Avril

Le SNTRS-CGT publie un *Dossier de Témoignages sur la Recherche*, dans un numéro spécial du BRS (n°266). Dans un supplément à ce numéro du BRS, est publiée une *Adresse au Gouvernement* qui commence par un rappel de la *Lettre aux Français* du Président de la République et poursuit : Les ingénieurs, chercheurs, techniciens et administratifs du CNRS et de l'INSERM ne se contenteront pas de formules. Ils veulent que le gouvernement prenne, dès maintenant, les mesures concrètes nécessaires pour que les deux organismes remplissent leurs missions et que tous les acteurs de la recherche voient leur situation s'améliorer.

⁵⁸ Jusque là notre syndicat n'avait pas osé transgresser un interdit dans la CGT : ne pas remettre en cause les champs de syndicalisation issus de la scission de 1948.

17 juin

La CE du syndicat, réunie après le Congrès de la FERC qui a accepté d'affilier directement le syndicat de site de l'USTL à Montpellier, indique que les adhérents de l'USTL "seraient amenés à choisir entre deux syndicats : le SNTRS-CGT ou celui de l'USTL. En effet on ne peut être adhérent à l'USTL et *affilié* au SNTRS (...). A partir du moment où ils choisissent d'être au syndicat de l'USTL, ils ne pourront plus être adhérents au SNTRS-CGT, ni le représenter". Un courrier est adressé en ce sens à tous les syndiqués de l'USTL. Dans une motion, le CSN des 25 et 26 octobre "appelle les adhérents de la section SNTRS (de l'USTL de Montpellier) à reconsidérer leur position (et) les invite à poursuivre le débat avec la direction exécutive du syndicat dans le respect des règles de fonctionnement du SNTRS-CGT".

29 septembre

La lutte des infirmières commence pour la revalorisation de leurs salaires. Une manifestation à Paris rassemble 50 000 personnes. Elles seront 100 000 le 13 octobre. Le 18 octobre, ce sont 100 000 salariés de tous secteurs qui défilent dans les rues de Paris à l'appel de la CGT, contre la politique d'austérité.

8 novembre

Le SNTRS-CGT adresse au Directeur Général du CNRS, ses *Propositions pour l'amélioration du statut des personnels du CNRS*. Le 12 décembre la section nationale INSERM s'adresse dans le même sens au DG de l'INSERM.

Autres événements de l'année

- Un rapport destiné au Ministre de la Santé dénonce le *pouvoir exercé de manière quasi théocratique* par J. CROZEMARIE à la tête de l'ARC.

1989

13 mars

La CE mandate le BN, pour de la préparation des élections au CA du CNRS "pour rencontrer le SNCS-FEN approfondir la discussion du programme engageant les candidats, constituer sur cette base une liste qui permette d'aller unis à cette élection, avoir une action vers toutes les catégories".

16 mars

Dans une déclaration commune l'UGICT-CGT, la FERC-CGT et l'UGFF-CGT appellent à la constitution d'une liste commune SNTRS-USCA pour les élections au CA du CNRS. La CE du SNTRS-CGT, le 22 mars, considère cette déclaration comme un encouragement à la pratique fractionnelle, désapprouve les adhérents du syndicat qui ont pris la responsabilité de participer à cette entreprise de division (une liste CGT au CA du CNRS avec des adhérents du SNTRS aux cotés de ceux de l'USCA). Elle appelle à défendre leur outil syndical : le SNTRS-CGT et à développer l'action. Elle confirme le choix d'une liste d'Union avec le SNCS-FEN et le SNPEN, pour les élections au CA du CNRS.

20 mars

La FERC s'oppose à la création d'un syndicat de site sur Bordeaux.

24-25 avril

Le CSN appelle à une meilleure implication de tout le syndicat dans notre activité vers les différentes catégories et en particulier vers les jeunes chercheurs et

les thésards et décide de mettre en place un groupe de travail Chercheurs-Ingénieurs.

Il débat de la préparation du 43ème congrès de la CGT. Il "condamne l'attitude (des) adhérents du SNTRS-CGT qui, en désaccord avec les orientations du 19ème congrès de leur syndicat, se présentent aux élections au CA, sur une liste concurrente de celle présentée par le SNTRS-CGT en commun avec le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN. Il dénie à ces adhérents le droit de se prévaloir de leur appartenance au SNTRS-CGT et de s'exprimer en son nom dans le cadre des élections au CA (...)".

21-26 mai

Gérard MANDVILLE, au 43ème congrès de la CGT, s'exprimait au nom du SNTRS-CGT : (...) ce dont on souffre en France, *ce n'est pas de trop de recherche publique, c'est de pas assez de recherche industrielle et d'insuffisante capacité de formation scientifique de haut niveau*.

Concernant la situation dans la CGT dans notre secteur il disait, notamment : (...) de nombreuses questions se posent : La CGT est-elle une organisation sur la base du fédéralisme où les décisions sont prises majoritairement ou est-elle l'addition des aspirations individuelles ou de groupes minoritaires. En clair, le droit de tendance est-il en place dans la CGT ? Qu'est-ce qui pousse des structures de la CGT à choisir un petit groupe contre l'immense majorité des adhérents d'un syndicat ? Est-ce cela la *coresponsabilité* ? Comment les travailleurs peuvent-ils apporter crédit à notre orientation (celle de la CGT - NDR) qui est de faire avec eux, démocratiquement, si les principes élémentaires de démocratie de notre organisation ne sont pas respectés ?"

Le syndicat s'abstient sur le Rapport d'Activité. Il vote majoritairement pour l'orientation et s'abstient sur le document revendicatif (nos amendements n'ayant pas été retenus, notamment sur les questions de la recherche publique).

23 juin

La CE du SNTRS-CGT répond favorablement à la proposition de la FERC, d'une présence du SNTRS-CGT au Bureau Fédéral (il avait décidé de ne plus participer, suite au 3ème congrès de la FERC-CGT). La CE ajoute que "cette présence au Bureau Fédéral ne peut être pris comme une acceptation de ce que nous dénonçons".

Elle "exprime sa totale condamnation de la répression sanglante perpétrée en Chine par le Gouvernement contre le peuple de ce pays (...) et exige la vie sauve pour tous les condamnés à mort et la libération sans délai de tous les prisonniers politiques".

11 juillet

La FERC-CGT et FO seules refusent de signer le relevé de conclusion des discussions syndicats - ministère. Le SNPEN-FEN ne se déplace pas et ne signe pas non plus. Cet accord s'il comportait des améliorations pour les chercheurs, n'est pas à la hauteur des besoins pour les ITA.⁵⁹ Une curiosité : le Secrétaire Général du SNCS-FEN, R. DESCIMON, signe l'accord en parlant de consulter ses syndiqués ...après.

Juillet

Le nouveau *Mémento SNTRS-CGT des droits des personnels du CNRS et de l'INSERM* est sorti. Tiré à 1000 exemplaires, il est aujourd'hui épuisé.

12 octobre

Le SNTRS-CGT s'adresse au Président de la République : Au moment où vous venez célébrer le Cinquantenaire du CNRS, sachez que les personnels sont inquiets pour leur avenir. (...) Le cinquantenaire apparaît (...) plus comme un coup médiatique que comme l'affirmation d'une volonté de renforcer notre potentiel de recherche publique.

⁵⁹ Si des mesures substantielles sont prises pour le déblocage des carrières de chercheurs, celles prévues pour les ITA sont loin de répondre aux nécessités.

18 octobre

100 000 fonctionnaires, personnels des services publics et entreprises publiques manifestent à Paris.

20 octobre

Le CSN appelle à une campagne d'AG des adhérents et des personnels afin de renforcer la mobilisation des personnels. Il lance la campagne électorale pour les élections aux CAP et fait le point sur la situation au CAES "une majorité se dégage pour le laisser retourner aux ornières du passé, (...) la *gestionniste* se réinstalle". Il estime nécessaire "d'agir pour plus de démocratie"; "le CAES doit reposer sur les sections locales"; "il faut des militants sociaux au service des personnels".

Il élit un nouveau membre du Bureau National : Philippe BOUYRIES (Verrières).

1990

Février

Un "Accord" est signé dans la Fonction publique par la FEN, la CFDT, la CFTC, la CGC et les Autonomes. Il s'agit de la *Réforme Durafour*.

31 mars

500 000 manifestants à Paris et en province, à l'appel de la CGT, pour la défense de la Sécurité Sociale, pour les retraites, pour le pouvoir d'achat.

14 mai

Une Conférence de Presse du SNTRS-CGT est organisée à Villejuif pour le maintien de l'Institut du Cancer et d'Immunogénétique (ICIG) et pour la préservation des emplois : "La situation de l'ICIG est l'illustration des conséquences néfastes d'une mauvaise gestion des fonds associatifs provenant des quêtes publiques, des dons et des legs, avec la complicité passive des organismes nationaux de recherche. C'est aussi une illustration de la grande insuffisance de la politique scientifique du gouvernement".

18 mai

Le CSN du SNTRS-CGT dénonce "la profonde restructuration du CNRS qui s'opère autour de trois points : la décentralisation - régionalisation avec transfert de financement vers les régions (...); la recherche comme outil de développement - modernisation des entreprises, en particulier des PME-PMI; l'internationalisation du capital avec sa partie politique la plus prégnante, la construction européenne (...)".

21 septembre

La CE du SNTRS-CGT communique : (...) en aucun cas (le SNTRS-CGT) ne saurait accepter que la crise du Golfe Persique ne serve d'alibi aux mesures d'austérité, d'impôts nouveaux, (...). (II) condamne l'initiative de la direction du CNRS pour *recenser* les chercheurs irakiens, (et de) 13 pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

18 octobre

La CE du SNTRS-CGT affiche son opposition au projet de *Schéma Stratégique du CNRS* et à la politique qui se met déjà en place.

20 octobre

De nombreux partis de gauche, syndicats, associations (à l'exception notable du PS, de la CFDT, de FO) et de nombreuses personnalités, appellent à manifester à Paris, pour s'opposer à la guerre dans le Golfe Persique. De nombreuses initiatives suivront.

25 octobre

Le Bureau Confédéral de la CGT appelle à l'action contre la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

Octobre

Le SNTRS-CGT, l'UNSES-CGT, la CGT-INRA, la CGT-INED, le SGPO-CGT, le SNPEN-FEN, le SNCS-FEN, le SNPREES-FO, le SGEN-CFDT (InsERM), le SNIRS-CGC, le SNPTES-FEN lancent une carte pétition pour un autre mode de validation des années de non-titulaire pour la retraite.

27-30 novembre**20ème Congrès (Gif) :**

Dans le rapport d'ouverture nous lisons : La politique recherche du gouvernement s'inscrit dans (le) contexte européen, la priorité relative accordée dans le budget n'est en réalité qu'une priorité à la recherche industrielle. (...) Pendant ce temps les crédits des EPST ont stagné, ce qui montre une volonté de laisser dériver la recherche publique au gré des financements extérieurs, qu'ils soient régionaux, industriels, institutionnels ou européens. (...) Le budget 91 traduit pour l'ensemble des EPST une volonté d'orienter leurs activités sur des objectifs prioritaires.

(...) Un champ nous est ouvert pour jouer notre rôle de syndicat CGT de l'ensemble des personnels. Nous pouvons nous créditer auprès des chercheurs d'être le seul syndicat en mesure de leur donner les éléments nécessaires à leur action (...) Si chacun est convaincu que l'adhésion des chercheurs au SNTRS-CGT prendra du temps, il ne faut ni en différer le début, ni reculer devant l'ampleur de la tâche (...).

Certains donneurs de leçons sortent leur 43^{ème} congrès comme d'autres leur *petit livre rouge*. Ils parlent abusivement de *nouvelle démarche* (...). Les slogans seuls n'ont jamais rien fait avancer si des dispositions concrètes ne sont pas prises et s'ils ne sont pas relayés par une pratique d'écoute et de dialogue (...).

Le document d'orientation le congrès rappelle que : Pour nous le développement d'une politique scientifique et technique européenne comme régionale appelle nécessairement un renforcement des structures nationales de recherche : aucune coopération mondiale ou européenne ne peut réussir pleinement si elle ne s'appuie pas sur une base nationale solide, capable d'élaborer une politique cohérente et indépendante (...).

Le congrès affiche la volonté de poursuivre "la construction d'un SNTRS-CGT inter catégoriel, national, démocratique, indépendant et unitaire".

Pendant le congrès lors de son intervention, au nom de l'UGICT et de la Confédération, Guy SCAT avance une proposition marquant une certaine inflexion de la position confédérale "aboutir à l'intégration des chercheurs syndiqués à la CGT dans une organisation SNTRS, dont le centre de gravité de l'activité se situe bien sur le terrain". Il s'était exprimé dans les mêmes termes au congrès de l'USCA, en octobre.

Pour les élections au CA du CAES qui suivent, le congrès vote une motion décidant "la présentation à ces élections d'une liste SNTRS-CGT composée d'ITA et de chercheurs", proposant "d'ouvrir cette liste, au-delà du SNTRS-CGT, à ceux qui individuellement seront d'accord pour mettre en œuvre les orientations défendues par le SNTRS-CGT dans l'action sociale" et mandatant "la CE (...) pour rencontrer le SNPEN-FEN".

• Secrétaire Général : Jean OMNÈS (Gif)

Secrétaires Générales Adjointes : Annick KIEFFER (IRESCO) et Dominique LAGRANGE (INSERM Cordeliers)

• Bureau National (en plus) : Philippe BOUYRIES (Verrières), Ginette DEVILLIERS (I. J. Monod), André LABORIE (IRESCO), Pierre MERVILLE (Jussieu).

• Commission Exécutive (en plus) : Jean Louis ANDRIEU (Lyon Univ.), Philippe ARSON (Rue du Maroc), Jacques AUDIN (Bordeaux), Bernard BLANC (Lyon IRC), François CLAPIER (Orsay), André CLERC (Toulouse), Alain CLORENNEC (Nice), Michel COUSY (Orsay), Marc DECASTER (Collège de France), Mireille DELBRACCIO (Parmentier), Catherine DRIANCOURT (INSERM Villejuif), J. Pierre FITOUSSI (ESPCI), J. Pierre FONDERE (Villetaneuse), Irène FOURNIER (IRESCO), André

JEUNET (Grenoble Univ), Claudine KARLIN (Isolée Paris), Jean LAFOREST (Grenoble Polygone), Roger LALLIER (Quai A. France), Jocelyne LÉGER (INIST Nancy), André MALANDAIN (INSERM Villejuif) Gérard MANDVILLE (Orsay), Roger MEENS (Strasbourg Fac), Guy MICHEL (Orsay), Martine MICHEL (AD Paris B), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PONCHEL (Lille), Guy SALIGNIÈRE (Bordeaux), Daniel STEINMETZ (Toulouse), J. Pierre TROALEN (Dijon), Michel POREAU (CFC - Obs. Meudon), Roger TARANTOLA (CFC - AD Paris B), Frida WANSTOK (CFC - INSERM).

Novembre

Un tract du SNTRS-CGT intitulé *Schéma Stratégique et autoritarisme soft* appelle à agir contre la transformation du CNRS en agence de programme, le partenariat avec les entreprises, le développement sélectif des régions lié à celui de la CEE, le redéploiement des équipes et la mobilité forcée et pour une politique de l'organisme élaborée sur des critères scientifiques, l'association des personnels à cette élaboration, la reconnaissance de nouveaux droits pour les personnels, la création de postes, les transformations d'emplois pour la résorption totale du sous-classement.

Autres événements de l'année

- Le personnel transféré de l'ARC à l'ACB, travaillant à l'ICIG, est menacé de licenciement (avec la bénédiction de l'ARC). L'action des personnels conduira l'ACB à renoncer à son projet. Dans le même temps, une nouvelle enquête sur le fonctionnement de l'ARC est confiée à l'IGAS par le Ministère de la Santé.
- La FERC-CGT présente des candidats aux élections aux CAP d'enseignants. Elle en fera autant au CTPM des enseignants du supérieur. Elle n'a pas le soutien des structures interprofessionnelles de la CGT et du niveau confédéral.

1991

12 janvier

55 organisations politiques, syndicales et associations appellent à dire non à la guerre lors de manifestations à Paris et en province. Dans son appel, le SNTRS-CGT indique qu'il "est de notre responsabilité de citoyens et de travailleurs de la Recherche Scientifique de faire que la Paix soit une revendication au cœur de nos préoccupations. Des centaines de milliers de manifestants défilent à Paris et dans de nombreuses autres villes.

14 janvier

Joël HEDDE, Secrétaire Général de la FERC, s'adresse à Thérèse HIRZBERG, secrétaire générale de l'UGFF : "Nous ne pensons pas que nous ferons évoluer la situation difficile dont tu as été à l'origine, par des échanges épistolaires en jouant les *passionaria du stylo à plume*, en foi de quoi c'est la dernière lettre que tu recevras de ma part. Il faudra nous expliquer comment tu peux développer un syndicalisme intercatégoriel en maintenant deux structures qui ont pour résultat, et peut-être pour fonction ? d'entretenir des situations conflictuelles entre chercheurs et ITA. Nous proposons qu'une liste SNTRS-CGT comprenant des chercheurs avec lesquels une plateforme revendicative serait élaborée, soit la liste unique CGT (au CAES).

16 janvier

- La guerre du Golfe commence. Plus de 150 000 civils irakiens y perdront la vie sous les bombardements des armées occidentales.
- La CE du SNTRS à nouveau, propose une liste SNTRS-CGT ouverte à des chercheurs non-membres

du syndicat. L'USCA dépose sa liste contre celle du SNTRS-CGT : elle comporte des membres de notre syndicat. Elle usurpe le sigle du SNTRS-CGT dans son matériel électoral. Dans la CGT, seules la FERC, la CGT-INRA et la CD UGICT de l'Isère protesteront et soutiendront le SNTRS-CGT. De nombreuses sections et régions du SNTRS-CGT, la CE du syndicat, interviendront auprès du Bureau Confédéral, de l'UGFF et de l'UGICT-CGT, sans réponse en dehors du regret de la présence de 2 listes et de nous renvoyer dos à dos avec l'USCA.

1er février

La Contribution Sociale Généralisée (CSG) est mise en œuvre.

7 février

- La FERC appelle à voter pour la liste SNTRS-CGT aux élections au CAES.
- Le Bureau confédéral adresse une déclaration de l'UGICT, aux différentes instances et aux UD : Dans les circonstances actuelles tout doit être fait pour que la situation de division mette le moins possible en péril l'influence, l'activité et le rayonnement futur de la CGT au CNRS. C'est pourquoi, rappelant que l'UGICT a toujours reconnu le SNTRS comme l'organisation CGT des ITA au CNRS et, depuis 1986, pris en compte l'existence de l'USCA comme un moyen d'aller vers la syndicalisation des chercheurs à la CGT, rappelant que l'une et l'autre des organisations représentent des pratiques revendicatives réelles dans leur catégorie, rappelant qu'en aucun cas elle ne peut accepter qu'une des deux listes cherche, de manière d'ailleurs illusoire, à construire son influence au détriment de l'autre dans les catégories ne relevant pas de sa compétence, l'UGICT appelle les ITA à soutenir la liste du SNTRS-CGT et les chercheurs qui souhaitent voter pour la CGT à soutenir la liste de l'USCA. L'UGICT réaffirme sa volonté de tout faire pour que cet épisode déplorable puisse être surmonté dans les meilleures conditions (...).

Ou comment oublier leurs propres responsabilités dans un conflit dont ils sont à l'origine !

26 février

Une rencontre est provoquée par l'UGICT avec l'UGFF, la FERC, Le SNTRS et l'USCA à propos des élections au CAES du CNRS, notamment après le dépôt d'une plainte en référé par le SNTRS contre l'utilisation de son sigle par l'USCA. Pour la première fois l'UGICT réprovoque le fond et les méthodes de l'USCA et ne comprend pas la saisine de la justice par le SNTRS. L'UGFF parle de *fond du gouffre* et d'*irresponsabilité du SNTRS*. Le SNTRS renouvelle sa proposition de liste SNTRS ouverte à des chercheurs, y compris ceux de l'USCA. L'UGFF et l'UGICT ensemble proposent une *liste présentée par les organisations syndicales CGT représentatives du CNRS*. Proposition qu'accepte l'USCA. Une nouvelle fois, c'est au SNTRS de plier. La délégation du syndicat indique que cela est contraire à son mandat de congrès. L'USCA accepte de retirer de son matériel électoral la référence au SNTRS (promesse qui ne sera pas totalement respectée).

La CE du syndicat, réunie le lendemain, considère qu'elle doit respecter l'orientation du dernier congrès. Elle appelle tous les adhérents "à se mobiliser pour obtenir de toutes les structures de la CGT, un soutien public et exclusif à la liste SNTRS-CGT (...) et, en conséquence, obtenir le retrait de la liste USCA".

18 mars

Dans une déclaration le BN du SNTRS s'exprime sur les annulations budgétaires : "Le gouvernement a fait publier au J.O. les montants des annulations budgétaires pour faire

face aux dépenses entraînées par la Guerre du Golfe (...). La recherche scientifique n'est pas épargnée (...). (Le 21 janvier) le BN du SNTRS-CGT affirmait son refus de la politique d'Union Sacrée qui, au nom de la guerre, voudrait faire taire les revendications des travailleurs. Aujourd'hui (...) nous appelons les personnels à refuser ces restrictions budgétaires (...), à ne renoncer à aucune revendication, à n'accepter aucune remise en cause de programmes de recherche".

12-14 juin

H. KRASUCKI, dans un rapport devant le CCN de la CGT : (...) le fait est qu'ont existé et que persistent des conceptions et des pratiques étroites, ce qui demeure un problème assez répandu dans la CGT, pour des raisons historiques. Plus gravement, a existé et persiste une résurgence de conceptions et pratiques tout simplement fausses et archaïques de la CGT. Il faut bien le dire, des conceptions élitistes (existent) : il y a ceux qui savent et les autres, il y a les sûrs et les douteux. Disons le carrément : il existe une conception de courroie de transmission. Il y a des camarades qui se sont considérés, et se considèrent encore, en mission dans la CGT, gardien d'une orthodoxie, étrangère à la CGT, et étrangère aux conceptions réelles et explicitement affirmées dans le courant révolutionnaire du mouvement ouvrier français.

4 octobre

Un rassemblement devant le Château de Gif réunit plus de 700 personnes contre les projets de remise en cause de la *restauration sociale* par la direction du CNRS. Cette action était appelée par l'ensemble des syndicats du CNRS. Cette initiative empêchera la tenue d'une réunion convoquée par la direction sur les *ressources humaines*. Une pétition recueillie près de 8000 signatures. De nombreux restaurants sont fermés ce jour et des rassemblements sont organisés comme à Bordeaux avec la présence de 250 personnes. Et, le 26 novembre, un nouveau rassemblement à lieu au siège du CNRS. Le tract d'appel à cette action "Monsieur le Chef du Personnel n'aime pas le carré d'agneau" ne sera pas du tout du goût des représentants de l'Administration !

1992

25 janvier

120 000 personnes manifestent à Paris contre le racisme à l'appel de 60 organisations.

26-31 janvier

Le 44^{ème} congrès de la CGT : sa préparation a été marquée par un ton nouveau et par une volonté de faire un vrai bilan de la vie dans la CGT. Nous faisons ici référence notamment aux rapports publiés avant le congrès sur les difficultés de la CGT et sur les raisons de ces difficultés. Les débats du congrès ont d'ailleurs montré qu'il y avait encore beaucoup à faire pour progresser dans l'analyse des raisons des difficultés de la CGT. Cependant un thème est revenu avec insistance dans les textes de congrès : celui des *identités professionnelles* qui risque de diviser, au lieu de rassembler au-delà des différences pour agir ensemble, (ce qui est l'essence même de la CGT). Le débat a montré que nous n'étions pas seuls à avoir ce souci. Le texte final le prend en partie en compte, par le rajout de l'idée de communauté d'intérêt.

Un débat significatif a eu lieu sur les enseignants et leur syndicalisation à la CGT. Il a fallu que les camarades enseignants et la FERC interviennent fortement dans le congrès pour qu'un débat ait lieu pour éviter que cette question soit une nouvelle fois évacuée. Fort

heureusement il y a eu débat et celui-ci a eu des conséquences dans le congrès en amenant des délégations à s'abstenir sur l'ouverture du champ de syndicalisation à tous les travailleurs donc à tous les enseignants. Cela a eu des conséquences (peut-être tardives) quand en juin 1993 la CE de la CGT a indiqué "ne plus pouvoir interdire aux enseignants l'adhésion à la CGT". Et lorsque, la CGT a décidé de la présentation de listes, partout où cela est possible, pour les élections aux CAP d'enseignants.

Dans ce congrès nos délégués sont intervenus sur la situation dans la recherche et la nécessité de préserver les organismes publics de recherche, sur la question des identités professionnelles et les dangers qu'elle comporte, sur les pratiques syndicales. Suite aux débats du congrès la délégation du SNTRS-CGT a décidé de voter contre le rapport d'activité et majoritairement pour le document d'orientation.

Dans son intervention, au nom du SNTRS-CGT, Jean OMNÈS indique : "Malgré (leurs déboires dans la CGT) les adhérents et dirigeants du syndicat sont restés attachés à la CGT et à leur syndicat le SNTRS-CGT. Mais la tache portée sur notre organisation, n'est toujours pas effacée. De cette période, de cette expérience douloureuse nos adhérents deux enseignements essentiels : 1) Ils ne peuvent compter que sur leurs propres forces pour régler leurs problèmes ; 2) Améliorer la démocratie, mettre en place une démarche nouvelle, n'est pas seulement une affaire de discours, de déclaration (aussi solennelle soit-elle). C'est surtout, avant tout, une question de pratique quotidienne. Seuls les actes, en ce domaine comme dans d'autres, permettent de vérifier si l'on change ou pas, si l'on s'améliore ou pas".

27 mars

- Une réunion est organisée par l'UGICT, à la suite de notre demande d'un échange sur les actions en cours au CNRS et, plus largement, de la situation de la recherche en France, avec la nécessité de faire fonctionner le secteur confédéral recherche et technologie. Elle prendra un tout autre caractère, du fait des autres participants, par la focalisation des débats sur la situation syndicale au CNRS et à l'INSERM.

Cette pratique est tellement outrancière que cela met en colère les camarades de la délégation du SNTRS. Il y avait de quoi, cela s'apparentait aux pratiques des directions : faux-semblant de concertation afin de prétendre que nous avalisons par notre présence des options qui ne sont pas les nôtres. Exemple de falsification : l'idée qu'il faut éviter d'avoir deux listes CGT devient sous la plume de certains : il faut une liste USCA-SNTRS-CGT !

- Le même jour, l'USCA demande son affiliation à la FERC CGT. La CE de la FERC renvoie la réponse à cette demande au Conseil National Fédéral.

Mars

L'Association Claude Bernard, présidée par Jacques CHIRAC, décide le licenciement de 38 chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs travaillant à l'ICIG de Villejuif.

3 avril

La CE du SNTRS-CGT soumet au débat la proposition d'une liste SNTRS-CGT pour les élections au CA du CNRS. Ce que confirme le CSN des 14 et 15 mai qui appelle "à agir sur les questions des restructurations, des délocalisations, de la restauration, de la validation pour la retraite. Le CSN décide "la présentation d'une liste SNTRS-CGT aux élections au CA du CNRS, décide de solliciter des candidatures

dans toutes les CAP pour les prochaines élections” (cela s'avèrera impossible chez les chercheurs pour les élections de 1992).

20 mai

• Un rassemblement est organisé à l'Hôtel de Ville de Paris où a lieu le CA de l'Association Claude Bernard, qui doit débattre des 38 licenciements de personnels de l'ICIG. Ces derniers remportent une première victoire : la suspension des licenciements pour 3 ans.

• La FERC-CGT rappelle sa décision de syndiquer toutes les catégories d'enseignants. Elle appelle ces derniers à la rejoindre.

25 mai

Le SNTRS-CGT répond à Monsieur Lecomte, chef du Service des Personnels du CNRS, à propos de la signature du *Règlement portant organisation de la Restauration Sociale* : Deux remarques nous paraissent essentielles : une seule organisation syndicale (le SGEN-CFDT, NDR) approuve vos choix ; vous vous apprêtez à mettre en œuvre votre politique malgré l'opposition de toutes les autres organisations syndicales qui, rappelons-le, représentent 69% des personnels aux dernières élections aux CAP. Une telle attitude, ce refus d'écouter ce qu'expriment massivement les personnels, leur attachement au système actuel de restauration, leur volonté de l'améliorer est grave et inadmissible. En conclusion, ne comptez pas que nous acceptions la destruction de ce que nous avons, avec les personnels, contribué à construire et à améliorer sans cesse.

21 juin

Le 11ème congrès de l'UGICT élit Maïté DEMONS au secrétariat général de l'UGICT en remplacement de Alain OBADIA.

11 septembre

Le CSN du SNTRS-CGT : Demande à toutes les instances de la CGT et aux chercheurs et aux ITA syndiqués à la CGT de se déterminer clairement sur les points suivants : œuvrer à une CGT intercatégorielle qui ne peut avoir pour base que le SNTRS-CGT (...), développer la syndicalisation des chercheurs au SNTRS-CGT par une activité spécifique (...), respecter les principes d'organisation dans la CGT (...), mener les débats et (s') exprimer (...) dans le respect de la démocratie, (dans) le SNTRS-CGT (...) et, dans une phase transitoire, mener un travail spécifique en direction des chercheurs au sein de la Branche Recherche de la FERC (...). A la question “Va-t-on jusqu'à accepter une liste qui ne comporterait pas le sigle SNTRS-CGT ?” le CSN répond majoritairement non. Il rappelle que le mandat de congrès exclut de fait une liste SNTRS - USCA.

Le SNTRS-CGT présente donc seul sa liste. Elle est composée de : Daniel STEINMETZ, IR, Jean ZYLBER, CR, Claudine KARLIN, IE, et Jeanine COHEN, IE, en instance de nomination CR.

6 octobre

Le congrès de la FEN décide l'exclusion du SNES (Enseignement Secondaire) et du SNEP (Education Physique) de ses rangs.

12 - 16 octobre

Les grandes manœuvres pré-congrès(s) de l'UGFF : le congrès aurait pu ne pas avoir lieu. En effet des syndicats et des fédérations de l'UGFF, arguant des difficultés de préparation de ce congrès et aussi de celles, internes à certaines composantes, voulaient le reporter (cela revenait à annuler purement et simplement le congrès).

Les manœuvres se sont poursuivies en congrès. Il y a eu beaucoup de non-dit qui pourraient laisser croire qu'il ne s'agit que d'une lutte pour le pouvoir. Il ne faudrait pas le réduire à cela. Mais les éléments nous manquent pour aller plus loin dans l'analyse. Malgré

cela la direction sortante n'a pu obtenir une majorité des mandats pour approuver son activité. Ce qui a été désavoué par le congrès ce sont les pratiques de cette direction qui, au lieu de rassembler au-delà des différences, s'est appuyée sur les divergences et appréciations différentes pour les mettre en exergue, manœuvrer et diviser encore plus.

Ce congrès est le théâtre d'un événement inédit : le rapport d'activité de la direction sortante n'est pas approuvé : il ne recueille que 47,3% des mandats. Face au mécontentement de nombreux délégués, le bureau du congrès (le bureau sortant de l'UGFF) est contraint de démissionner. Un nouveau bureau est élu par 53,7% des mandats. Aucun rapport financier n'est présenté au congrès. Le seul texte voté majoritairement par le congrès est une *charte de vie commune*. Le document d'orientation n'est pas adopté (40,6% pour). Des organisations de l'UGFF, bien que d'accord avec le projet se sont abstenues dans le vote. Peut-être fallait-il y voir la volonté de rendre réelle la menace de la direction sortante : “après nous, sans nous, ce sera le chaos”. Le congrès décide la mise en place d'une direction provisoire, composée de représentants des fédérations. Le congrès est suspendu pour 3 mois.

Thérèse HIRZBERG et Armand VILLA quittent la salle du congrès et les délégués les regardent partir, en silence. Pour beaucoup cela a été un réel soulagement. Cela ouvrait enfin sur un fonctionnement plus démocratique de l'UGFF.

13 octobre

Le SNES et le SNEP (exclus de la FEN), le SNESup, le SNETAA (Enseignement Technique), le SNETAP (Enseignement Agricole), le SNUIFM, le SNCS, le SNPES-PJJ (Education Surveillée), le SNI-PEGC *Maintenu*, les tendances *Unité et Action*, *Ecole Emancipée et Autrement*, décident la création, dans les départements, de *Comités de Liaison Unitaires* (CLU), prélude à la création, par une partie de ces organisations, de la FSU.

4 novembre

Elections au CA du CNRS (collège unique) où le SNTRS-CGT se présente seul :

Inscrits 23272, Votants 12206 (52,45), Exprimés 11560, SNTRS-CGT 1212 (10,48%), SNCS - SNPEN 2292 (19,83%), SGEN-CFDT 3430 (29,67%), SNIRS-CGC 2145 (18,56%), FO 999 (8,64%), SNPES-FEN 566 (4,90%), USCA 916 (7,92%).

11 décembre

Le Conseil National de la FERC fait des propositions pour tenter de sortir de la situation de division dans la CGT, au CNRS et à l'INSERM : mettre en place un travail spécifique chercheur au sein de la Branche Recherche ; engager le SNTRS-CGT, dans le cadre de la préparation de son congrès, à faire des propositions constructives, mettre en place une forme d'organisation permettant aux chercheurs et aux ITA de mener leur activité propre, et donc transformer le SNTRS. A cela s'ajoutait, en cas d'acceptation de l'USCA, l'invitation permanente d'un de ses membres à la CE de la FERC. Le CNF refuse l'affiliation de l'USCA à la FERC. Il considère “qu'une affiliation formelle ne ferait que figer la situation et risquerait de la pérenniser”.

Avec la quasi unanimité du CNF, les délégués SNTRS ont approuvé ces propositions. Il a affiché à cette occasion sa volonté de mettre en place dans le syndicat,

un *secteur chercheur* au sein duquel les chercheurs pourront organiser leur activité spécifique tout en s'inscrivant dans l'activité générale du syndicat inter-catégoriel CGT, le SNTRS-CGT. Le CSN du 29 janvier fait siennes ces propositions.

1993

5 et 6 février

Le 35^{ème} congrès du SNCS "souhaite le maintien de l'unité du syndicat", "ne voit pas sa place ni dans la nouvelle FEN, ni dans une autre confédération pour l'instant, ni non plus dans une autonomie solitaire. Il réaffirme sa condamnation des exclusions de syndicats de la FEN, son rejet des nouveaux statuts (de la FEN)".

25 février

Un rassemblement est organisé à l'occasion de la réunion du Conseil Scientifique. Les principaux thèmes de cette action sont : Non à la cessation des activités scientifiques sur le campus de Meudon-Bellevue, Non à la gestion autoritaire des personnels, pour l'emploi.

15 avril

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) est créée par le SNES, le SNEP, le SNETAP, le SNUIPP (Primaire), le SNETAA, notamment. Le SNESup est membre associé jusqu'à une décision de congrès.

Avril

Le 20^{ème} congrès de l'UGFF, reprend, après 6 mois d'interruption. Les travaux ont pu aller jusqu'à leur terme. L'Orientation a été votée, cette fois, par plus de 96% des mandats. Comprenne qui pourra ! Alors que le texte du document d'orientation de l'UGFF n'a pas fondamentalement changé entre les deux phases du congrès, certains ont émis un vote différent, passant de l'abstention au vote pour (tous leurs mandats en bloc). La situation interne de composantes de l'UGFF a également pesé sur les débats du congrès. Certains s'en servant pour tenter de reporter la reprise du congrès. Les mêmes ont argué de cette situation, dans le congrès, pour mettre en cause l'application des statuts de l'UGFF et des règles de vie dans la CGT. Pour que l'information soit complète il faut savoir que le candidat du SNTRS-CGT à la CE de l'UGFF a bien failli ne pas être élu, il s'en est fallu de 22 mandats sur plus de 25000.

En conclusion nous pouvons dire que, malgré les difficultés rencontrées, ce congrès a confirmé qu'un nouveau était possible à l'UGFF.

Juin

Au moment où le SNCS s'engage dans une voie qui le fait sortir de la FEN, le SNTRS-CGT s'adresse aux adhérents de ce syndicat.

1-3 juillet

Le Congrès du SNCS vote de nouveaux statuts : ils ne comportent pas d'affiliation à une fédération. Le SNCS quitte, de fait, la FEN. Cette décision est prise à 94,9 %. A ce congrès J. OMNÈS s'exprime au nom du SNTRS-CGT : Nous pensons qu'il n'y a pas de particularité qui justifie des syndicats différents pour les chercheurs et les ITA du CNRS et de l'INSERM et de l'INRIA (ni d'ailleurs dans aucun EPST). Si Chercheurs et ITA n'ont pas exactement le même statut, les intérêts de toutes les catégories sont majoritairement communs. Nous pensons que les principes qui ont fondé la CGT restent valables aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'ils ont été parfois allègre-

ment bafoués qu'ils ne doivent pas continuer à être mis en œuvre. Au contraire ! Nous pensons que l'idée de confédéralisation reste bonne, de même que l'est celle, essentielle à nos yeux, de l'indépendance des syndicats vis à vis des employeurs, des gouvernements et des partis et courants politiques. Ces questions sont toujours d'actualité, elles touchent à ce qu'il y a de plus fondamental de plus vital pour le syndicalisme.

Juillet

La FERC-CGT présente des listes aux élections au CTP des Enseignants de l'Enseignement Supérieur ainsi qu'aux CAP des enseignants du primaire et du secondaire.

8 octobre

La CE du SNTRS-CGT accepte une nouvelle rencontre avec la Confédération, l'UGICT, la FERC et l'UGFF, avec la participation de l'USCA et donne mandat à sa délégation : pas d'accord avec l'USCA ; notre interlocuteur est le Bureau Confédéral ; nécessité d'actes concrets sur la question notamment des prochaines élections au CA du CAES. Il est hors de question d'accepter la présence d'une deuxième liste CGT. Toutes les parties doivent s'exprimer clairement sur cette question. La CE souhaite qu'un compte-rendu de cette réunion soit fait sous la responsabilité de la Confédération.

24/26 novembre

21^{ème} Congrès (Orsay) :

Dans le rapport introductif au congrès, nous pouvons lire : Ce n'est qu'après mûre réflexion et de nombreux accidents de parcours, indépendants de notre volonté —contre notre volonté— que nous avons affiché notre intention (18^{ème} congrès, 1984) contre l'avis de la CGT, puis décidé (19^{ème} congrès, 1987) d'ouvrir notre champ de syndicalisation à toutes les catégories de travailleurs scientifiques et donc aux chercheurs. Rappelons qu'à l'occasion de ce congrès les instances confédérales avaient cru bon de publier et diffuser, par l'intermédiaire des UD et des UL, un contre-projet d'orientation. Dans l'intervalle de ces deux congrès la commission exécutive du syndicat avait proposé la poursuite du débat qui devait déboucher sur un conseil syndical national en novembre 1986 qui avait cette question à son ordre du jour et en cas de nécessité sur un congrès extraordinaire. C'est alors, le 23 septembre que nous avons appris par un entrefilet de l'Humanité que l'UGFF venait de créer l'USCA.

Je ne rappelle pas ces faits par plaisir de retourner le couteau dans la plaie, mais pour faire un sort à cette idée que certains colportent à l'envi : le SNTRS ne voulait pas syndiquer les chercheurs. Il le voulait, mais se heurtait à un refus des instances confédérales. Et nous n'avons pas osé, pas voulu transgresser cet interdit. (...) ces rappels sont aussi utiles pour voir les évolutions qui se sont fait jour depuis. (...) sortir des difficultés actuelles n'est pas affaire de communiqués ou de déclarations solennelles, mais de débat franc, serein et démocratique. C'est notre affaire à tous ! Pour conclure, j'espère que nous pourrions faire bientôt nôtre, cette réflexion de Bertolt Brecht : *Les épreuves causées par la montagne sont derrière nous. Devant nous s'étendent les épreuves de la plaine*".

Les thèmes essentiels du congrès : la préservation nécessaire du service public de recherche pour développer les connaissances et répondre aux besoins des citoyens ; l'insuffisance de l'effort national de recherche ; le rôle déterminant de l'Etat ; l'insuffisance de la recherche effectuée par les entreprises ; la transformation des missions des organismes : finalisation des recherches, pilotage par les contrats, une politique autoritaire ; les moyens de la recherche en postes et en crédits : leur développement contre les suppressions de postes et les restrictions de crédits ; la gestion des personnels : le rejet de la politique de gestion utilitariste des personnels ; l'amélioration des statuts et des salaires ; le renforcement du syndicat CGT du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA : le SNTRS-CGT ; l'organisation des chercheurs dans le SNTRS ; un syndicat national et inter-catégoriel.

Des modifications aux statuts du SNTRS sont votées par le congrès. Les modifications essentielles concernent : la représentation au Conseil Syndical National les délégués sont désormais désignés par les sections du SNTRS-

CGT et non plus par les régions ; la délégation de pouvoir donnée au secrétaire régional pour représenter la région SNTRS-CGT auprès des tribunaux ; la mise en place d'un Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT : il aura en charge l'impulsion de l'activité spécifiquement revendicative pour les chercheurs, en liaison avec la Commission Exécutive et le Bureau National.

Le congrès décide de l'élaboration d'un *Livre Blanc pour l'Emploi*.

Il s'exprime sur la situation en Algérie : (...) rien ne pourra jamais légitimer l'assassinat, au nom de quelque cause que ce soit, d'un être humain désarmé. Assassiner des intellectuels, des militants ouvriers et syndicalistes, condamner des scientifiques ou brûler des livres sont des démarches criminelles et obscurantistes qui, depuis des siècles, marquent dans l'histoire de l'humanité la renaissance des fanatismes. (...) le SNTRS-CGT rejoint les signataires de l'Appel du Comité International de Soutien aux Intellectuels Algériens (...).

Le congrès exprime son refus de participer à la mascarade de la *consultation Fillon*.

Secrétaire Général : Jean OMNÈS (Gif)

Secrétaires Générales Adjointes : Annick KIEFFER (IRESCO) et Dominique LAGRANGE (INSERM).

Bureau National (en plus) : Ginette DEVILLIERS (Inst. J. Monod), Philippe BOUYRIES (Verrières), André LABORIE (IRESCO) et Pierre MERVILLE, Trésorier (Jussieu).

Commission Exécutive (en plus) : J. Louis ANDRIEU (Lyon Univ.), Jacques AUDIN (Bordeaux), Richard BACHELIER (LAS Marseille), Daniel BARBIER (Orsay), Bernard BLANC (Lyon IRC), Monique BLANCK (Strasbourg Fac), André CLERC (Toulouse), Alain CLORENNEC (Nice), Janine COHEN (Géo. Paris), Marc DECASTER (Collège de France), Annie DEDIEU (Toulouse), J. Pierre FITOUSSI (ESPCI Paris), Irène FOURNIER-MÉARELLI (IRESCO), Claudine KARLIN (Musée de l'Homme), Jean LAFFORGUE (Toulouse), Jocelyne LÉGER (INIST Nancy), Martine LLANES (INSERM), André MALANDAIN (INSERM), Gérard MANDVILLE (Orsay), J. Claude MASSOT (Gif), Roger MEENS (Strasbourg Fac), Jacques MILLET (Rouen), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PEHAU-ARNAUDET (Pasteur), Gérard PONCHEL (Lille), M. Noëlle POSTIC (IRESCO), Anita PRIGENT (Gay-Lussac), Christine ROSEMBERG (Toulouse), Guy SALIGNIÈRE (Bordeaux), Monique SCANDELLARI (Marseille), Daniel STEINMETZ (Toulouse), Nicole BOROMÉ (Orsay, CFC), Joël CHOISY (Grenoble, CFC), Frida WANSTOK (INSERM, CFC).

Autres événements de l'année

- Une loi instaurant le délit d'entrave à l'IVG est votée par l'Assemblée Nationale.

1994

16 janvier

Une manifestation nationale monstre (1 million), pour la défense de l'école publique, a lieu à Paris à l'appel des syndicats de l'éducation nationale.

Janvier

Dans le BRS, le syndicat, appelle à agir en rappelant que, pour lui, "les EPST, organismes pluridisciplinaires de recherche, sont des éléments clé de la recherche scientifique française. Ils doivent être maintenus dans ces trois aspects : national, fondamental et pluridisciplinaire".

4 février

Le CSN du SNTRS-CGT indique que : Nombreux ont été les délégués à exprimer leur ras-le-bol face à la situation qui nous est une nouvelle fois imposée. Nombreux ont été aussi ceux qui exigeaient une plus grande clarté des instances de la CGT, une intervention, de leur part, pour obtenir l'USCA qu'elle s'engage clairement, de façon publique pour la mise en œuvre de l'ensemble des propositions du Conseil National de la FERC. Ils se refusent,

dans leur grande majorité, à se retrouver dans une situation inchangée, voire aggravée, après ces élections. Les votes du CSN : Participation à la gestion du CAES, au Bureau et aux groupes de réflexion du CAES : 61 pour, 0 contre, 1 abstention, 1 refus de vote ; Un programme du syndicat, contenant l'élément ci dessus et des propositions concrètes concernant les différents secteurs d'activité du CAES : 62 pour, 0 contre, 1 refus de vote ; Les bases de constitution de liste commune : le programme est un élément essentiel ; la composition d'une liste unique doit refléter la réalité de ce que sont les organisations (la répartition des candidats ne peut donc se faire, à notre avis, que sur la base du nombre des FNI payés) ; les candidats doivent être des militants reconnus de l'action sociale ; la participation au bureau du CAES, dès lors que notre résultat électoral nous le permet, est essentielle dans une association qui gère un véritable salaire différé. 62 pour, 0 contre, 1 refus de vote ; L'intitulé de la liste : d'un commun accord, dans le CSN, les propositions "Liste SNTRS-CGT ouverte" ou "Liste SNTRS-CGT seul", "Liste FERC" n'ont pas été soumises au vote. Trois propositions ont été soumises au vote, dans l'ordre suivant : *Liste d'Union CGT conduite par le SNTRS-CGT*, 38 pour, 6 contre, 16 abstentions ; *Liste CGT* : 27 pour, 22 contre, 12 abstentions ; *Liste avec le SNCS et le SNPEN*, 47 pour, 7 contre, 11 abstentions. Un vote supplémentaire a eu lieu, à la demande de camarades du CSN : *S'il y a Liste CGT accepte-t-on la proposition 1er SNTRS-CGT, 2ème USCA ?* 11 pour, 52 contre, 1 abstention, 1 refus de vote. C'est sur ces bases que nous allons à une rencontre le 11 février à laquelle participeront des représentants du Bureau Confédéral, de l'UGICT, de la FERC, de l'UGFF, du SNTRS-CGT et de l'USCA".

Le CSN a également débattu de la situation dans la recherche et dans l'enseignement supérieur et des menaces qui pèsent sur l'avenir même des organismes, sur les statuts, sur l'emploi. Il "appelle les sections du syndicat à tout mettre en œuvre pour que les personnels expriment leur refus de la politique affichée par le gouvernement, à créer les conditions d'initiatives d'action unitaires notamment au moment de chacun des *Colloques Fillon*".

11 Février

Lors de la seconde rencontre⁶⁰ avec les instances de la CGT (Confédération, UGICT, FERC, UGFF) et l'USCA à propos de la préparation des élections au CAES du CNRS, tous les participants (celui de l'UGFF aussi) sont surpris d'entendre les représentants de l'USCA annoncer qu'il syndiquait des ITA ! Toute discussion était dès lors impossible. Au mois de mars la FERC appelle à voter SNTRS-CGT.

Février

Ras le bol ! Tel est le titre de l'éditorial du BRS. "Ras le bol de la division de la CGT (...). Ras le bol des mensonges, des agressions, de l'insulte (...). Ras le bol de perdre un temps précieux (...). Ras le bol de voir continuellement l'image de la CGT ternie par les agissements d'un groupuscule sectaire (l'USCA et tous ses soutiens dans et hors du SNTRS-CGT). (...) Tous ceux qui veulent qu'une CGT démocratique, indépendante, unitaire et regroupant toutes les catégories au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA vive et se développe doivent s'opposer avec la plus grande vigueur à ces pratiques de l'âge de pierre du syndicalisme".

3-30 mars

La lutte des étudiants et des travailleurs contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) rassemble de grandes foules dans des manifestations multiples à Paris et en province. Le 12 mars, il y a 150 000 manifestants à Paris et 80 000 à Marseille, par exemple. Le 30 mars, BALLADUR, le premier ministre, annonce le retrait de la mesure.

5-6 avril

Le CCN de la CGT vote à une large majorité la désaf-

⁶⁰ Lors de la première réunion, les participants ont été choqués de l'attitude agressive des représentants de l'USCA, injurieuse vis-à-vis des militants du SNTRS.

filiation de la CGT à la FSM.

1er septembre

Le premier acte du nouveau directeur Général du CNRS (Guy AUBERT) : le blocage des commandes des laboratoires et services. La direction et le ministère reconnaissent l'existence d'un *trou* dans les finances du CNRS, résultat d'un décalage entre les autorisations de programmes et les crédits de paiement depuis de nombreuses années. Ils refusent de révéler le montant de ce *déficit*

12 octobre

Un texte est publié par le ministère de la Recherche que l'on connaît du nom de son signataire : *la circulaire Bigot*. Présenté comme un texte soumis au débat, il se révèle être une décision à mettre en œuvre. Il institue une nouvelle forme de relations entre le CNRS et les universités par la contractualisation tripartite CNRS-Université-Ministère, il prévoit un financement de la recherche sur programme, la multiplication des unités mixtes et remet de fait en cause le rôle du Comité National.

14 octobre

- Sur proposition de notre syndicat, et à l'appel de l'ensemble des syndicats du CNRS, auxquels se joint le SNEsup, 1500 personnes viennent dans la cour du nouveau siège du CNRS, 3, rue Michel-Ange. C'est la première réaction aux premières décisions du nouveau Directeur Général du CNRS et à la volonté d'encadrement du travail scientifique de la part du Gouvernement. Le 8 novembre plusieurs milliers de personnes du CNRS et de l'INSERM sont dans la rue (manifestation de Jussieu à Matignon) pour protester contre le manque de crédits.

- *8 ans et 20 jours après*, le Bureau Confédéral s'exprime enfin sur la situation de la CGT, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Cela intervient après les progrès obtenus par le SNTRS-CGT aux élections au CAES. Dans une déclaration le Bureau Confédéral indique notamment : Le résultat des dernières élections au Comité d'action et d'entraide sociale du CNRS traduit une confiance accrue des personnels dans la CGT, et particulièrement dans son plus ancien syndicat, le SNTRS-CGT, dont le nombre de voix progresse de 530 voix et de 4,37 %. (...) L'avenir de la CGT dépendra des syndiqués de ce secteur et de leur capacité à travailler ensemble au rassemblement des salariés, dans un climat de confiance débarrassé des procès d'intention, des opérations de débauchage d'adhérents et des conflits qui perdurent.

En s'appuyant sur cette confiance accrue des salariés, il est possible aux organisations de la CGT de travailler à un processus de rapprochement incluant à terme une perspective d'unification. Celle-ci, déjà proposée par la FERC depuis deux ans, organiserait et respecterait nécessairement l'expression autonome des revendications catégorielles et leur libre convergence au sein de l'organisation intercatégorielle qui en découlera. L'expérience du SNTRS-CGT parmi toutes les catégories et celles de l'USCA parmi les chercheurs pourraient ainsi s'y conjuguer.

La lecture de cette déclaration a pu laisser nombre de militants sur leur faim. Cependant nous y avons relevé deux éléments essentiels : le premier est la reconnaissance du SNTRS-CGT comme syndicat intercatégoriel (c'est la première fois de la part du Bureau Confédéral) et non plus simplement comme *syndicat d'ITA*, le second est la reprise, par le Bureau Confédéral, des propositions de la FERC de décembre 1992 (qui prenait pour base de la construction d'un syndicalisme in-

tercatégoriel, un SNTRS-CGT dont la structuration devrait évoluer).

17 - 18 novembre

Le CSN unanimement décide "de présenter des candidats aux élections à venir dans tous les collèges ; de continuer à débattre avec les différentes instances de la CGT sur la base des propositions du CNF de la FERC de décembre 1992.

23 novembre

Des manifestations de travailleurs de tous les services publics ont lieu à Paris et dans les villes de province. Il y a plus de 80 000 manifestants à Paris.

Décembre

Dans un numéro spécial du BRS intitulé *La recherche publique en question*, le syndicat indique que "pour la première fois depuis le début des années 70, la France annonce la diminution de son effort global de recherche fondamentale. (...) La recherche doit être au service de la population, c'est le sens du service public de recherche. Elle ne peut être pilotée par des partenaires solvables ou par des technocrates sur des objectifs de court terme ou des problèmes conjoncturels. Elle ne peut être soumise à la rentabilité financière".

1995

4 février

Une action pour la défense de la Sécurité Sociale rassemble 100 000 manifestants et, le 23 mars, plus de 100 000 retraités sont dans les rues des villes de France, à l'appel de la CGT.

7 février

22 organisations syndicales⁶¹ CGT, SNCS, CFDT, FO, FSU, FEN, CGC, étudiants appellent à une Manifestation Nationale des personnels de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et des étudiants, du Palais de la Découverte à Matignon, pour : développer l'activité de recherche dans tous les domaines de la connaissance, garantir la possibilité d'accès aux études supérieures pour tous, assurer la formation et les débouchés pour les futurs enseignants-chercheurs et les personnels qualifiés dont le pays a besoin, pour des budgets répondant aux besoins de l'Enseignement supérieur et la recherche, des créations d'emplois de titulaires, nécessaires au fonctionnement du service public de recherche et d'enseignement supérieur, pour l'arrêt des procédures visant à déstructurer ce service public.

31 mai

- Le SNTRS-CGT s'adresse à la direction du CNRS pour lui "demander d'inscrire notre organisation — le Syndicat National des Travailleurs Scientifique, affilié à la CGT (SNTRS-CGT) — sur la liste des organisations syndicales représentatives pour les chercheurs".

- 50 000 cheminots manifestent à Paris.

Mai

Le SNTRS-CGT publie un BRS spécial, intitulé : *Livre Blanc de l'Emploi*.

16 juin

Le syndicat est sollicité par courrier, par le Bureau Confédéral, pour la préparation des élections au C.A. du CNRS : En présentant une seule liste dans le collège unique, les organisations de la CGT peuvent être représentées dans cette instance". Il nous propose une rencontre SNTRS-CGT, UGICT-Confédération, USCA pour en débattre. Le

⁶¹ Plus précisément : CGT (FERC-Sup, SNTRS, INED, INRA, ORSTOM, USCA), FO (FNEC-FP, SNPREES), FEN (SNB, SNPTES, SUP'Recherche), FSU (SNEsup, SNCS, SNPIUFM, SNASUB, SNPCEN), SGEN-CFDT (CNRS et INSERM), SNCS, SNIRS-CGC, UNEF, UNEF-ID et AMES (Association de Moniteurs).

Bureau National décide de décliner l'invitation (réponse téléphonique) : "Les conditions ne sont pas remplies pour avoir un débat constructif avec l'USCA. Cette dernière n'a changé en rien. Il n'est pas utile de se rendre à une réunion qui débouchera à nouveau sur une impasse". Et, le 10 juillet, le Bureau National sur mandat de la CE considère que les conditions d'une liste commune avec le SNCS et le SNPEN pour les élections au CA du CNRS, ne sont pas remplies ; le SNTRS-CGT présentera seul sa liste.

22 juin

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT débat de la préparation des élections au C.A. du CNRS : Elle rejette l'éventualité d'une liste avec l'USCA car cette dernière refuse toujours de reconnaître le SNTRS-CGT comme l'organisation devant servir de base à la construction d'un syndicalisme intercatégoriel CGT (...). A cela s'ajoute le fait que l'USCA n'a pas renoncé à son action en justice contre le SNTRS-CGT et sa section de Bordeaux. La Commission Exécutive a adopté, majoritairement, la position ci-après. Elle pense qu'en priorité il faut rechercher une alliance avec le SNCS et le SNPEN sous les conditions minimales suivantes : qu'il y ait accord sur le programme ; que le SNTRS-CGT étant un syndicat intercatégoriel, il revient à lui seul de choisir ses candidats ; que la tête de liste soit un membre du SNTRS-CGT. Au cas où cette alliance ne serait pas possible, la Commission Exécutive décide, à l'unanimité de présenter une liste SNTRS-CGT. La Commission Exécutive demande à rencontrer l'UGICT et la Confédération sur l'avenir du syndicalisme dans notre secteur d'activité.

28 juin

200 millions de francs d'annulations d'autorisations de programmes pour le CNRS, d'autres annulations d'AP et de CP, pour la recherche publique hors EPST, sont annoncées par arrêté. Commentaire du SNTRS-CGT : Ainsi le gouvernement montre comment il entend résoudre la question de la non-couverture des AP par les CP qui atteint environ 1,5 milliards de francs⁶² et qui est la cause du déficit du CNRS : en annulant des AP".

Juillet

Le syndicat appelle à faire signer l'appel "Les scientifiques contre la reprise des essais nucléaires". Ceux-ci disent en substance : "Nous ne voulons pas que la terreur nucléaire en vienne un jour à annihiler chez les hommes la volonté de poursuivre l'effort de recherche scientifique".

14 septembre

La CE du SNTRS-CGT face à la situation du CNRS, au blocage des salaires, au projet de remise en cause de la Sécurité Sociale et des retraites "propose aux autres syndicats du CNRS une rencontre pour organiser une action propre à l'organisme. Pour le SNTRS-CGT le niveau nécessaire de l'action doit être la grève (...). (Elle) estime qu'au plan général la riposte doit être à la hauteur de la situation et devrait être un appel le plus rapide possible à une grève générale interprofessionnelle de 24 heures, car tous sont concernés, salariés du public et du privé, retraités, RMistes..."

27 septembre

La Cour des Comptes estime les dettes patronales envers la Sécurité Sociale à 90,8 milliards de francs.

Septembre

Le SNTRS-CGT se branche sur le courrier électronique. Cela sera d'une grande utilité au cours des grèves de la fin de l'année, pour la assurer communication dans le syndicat.

10 octobre

Une grève fortement suivie et une centaine de manifestations ont lieu dans la fonction publique et dans les services publics à l'appel des 7 fédérations de fonc-

tionnaires⁶³ et de fédérations des services publics (essentiellement PTT et Transport). Les cheminots sont massivement en grève. Tous agissent sur les questions de l'emploi, de la Sécurité Sociale et des retraites.

Novembre - Décembre

Le 16 novembre, plus de 2 millions de travailleurs défilent dans les rues, dans toute la France, à l'appel de la CGT de la FSU et de FO. Des syndicats CFDT s'y joignent malgré le soutien de leur direction confédérale au plan Juppé. Nombreuses sont les manifestations régionales qui voient une participation record.

Le 23, à 20 heures, les cheminots se mettent en grève, massivement et dans toute la France.

Le 24, des manifestations impressionnantes, pour la défense de la sécurité sociale, contre le plan Juppé, sont organisées, dans toute la France, par la CGT. La FSU s'y associe.

Le 25, une manifestation est organisée à Paris par de nombreuses organisations pour les droits des femmes.

Le 28, la CGT décide de participer une nouvelle manifestation à Paris, dont FO est à l'initiative.

Le 1^{er} décembre, la CGT communique : Chaque jour apporte de nouvelles preuves de la solidarité d'intérêt qui unit tous ceux qui luttent dans le public et dans le privé, tous ceux qui souffrent et qui souvent ne sont pas en mesure de s'engager dans la lutte (...). A tous les syndicats CGT, FO, CFDT et aussi FSU et UNSA, à tous les autres, la CGT propose de faire de la journée du 5 décembre un nouveau et puissant temps fort de l'action.

Du 3 au 6 décembre, se déroule le 45^{ème} congrès de la CGT. Jean OMNÈS s'y exprime, à propos du *syndicalisme rassemblé* : Cette idée, importante pour l'avenir même du syndicalisme, ne doit pas rester un effet de manche, une louable intention. Tous nous devons travailler, à tous les niveaux, pour aller vers cet objectif que nous approuvons" (...). Rester au constat de la division syndicale, (...), déplorer cette situation, ne suffit pas. Il ne faut pas se bercer d'illusions : nous n'aboutirons certainement pas à une seule organisation dans les mois qui viennent. Mais l'immobilisme, en ce domaine aussi, serait pire que tout. Nous avons la responsabilité de créer, dès aujourd'hui, les conditions d'un débat ouvert, ne masquant aucune question. Les organisations de la CGT, leurs militants, doivent organiser ce débat, prendre des initiatives. Il y va de l'avenir du syndicalisme, de celui de la CGT elle-même.

Le congrès décide la désaffiliation de la CGT de la FSM. Il modifie l'article 1 des statuts de la CGT. Les délégués du SNTRS-CGT ont voté contre la modification de cet article.

Le 5, il y a plus de 1 300 000 manifestants dans les villes de France.

Le 7, est une nouvelle journée de manifestations qui atteignent des records de participation dans de très nombreuses villes de France.

Le 12, une nouvelle fois les travailleurs foulent le pavé au cours de manifestations nombreuses qui rassembleront plus de 2 000 000 de personnes.

Le 16, ont lieu les dernières grandes manifestations : il y a cette fois 3 000 000 de manifestants dans toute la France. La reprise du travail s'amorce à la SNCF, où les cheminots ont imposé des reculs au gouvernement (suspension du contrat de plan, maintien du régime spécial de retraite des cheminots, engagement de titularisation de nombreux travailleurs en situation précaire). Dans la Fonction publique, face à la forte participation des fonctionnaires au mouvement, le gouverne-

⁶² La dette réelle de l'Etat envers le CNRS sera révélée par un rapport à l'Assemblée Nationale plusieurs mois plus tard : 1,803 milliards.

⁶³ CGT, CFDT, FSU, FO, CGC, CFTC, UNSA

ment doit aussi renoncer à ses projets de remise en cause du système de retraite.

Le 20 décembre, le travail commence à reprendre à la SNCF et à la RATP. Le trafic reprendra progressivement, région par région.

1996

5-6 janvier

Non seulement les moyens récurrents des équipes sont en forte baisse mais, dans la nuit du 5 au 6 janvier, la direction du CNRS *récupère*, de façon brutale, toutes les sommes attribuées avant le 31 décembre 1995 et non encore dépensées par les unités. De nombreux labos voient leurs dotations réduites à 1000 francs voire à 1 franc. Il faut une sacrée dose de cynisme pour affirmer sans rire, comme le Directeur Général du CNRS, "que l'année 1996 s'ouvrait pour le CNRS sous de meilleurs auspices" et pour prétendre comme le ministre F. BAYROU "que la recherche reste une priorité nationale".

Le Directeur de l'INSERM et certains responsables du CNRS expriment leurs inquiétudes quant au risque d'annulations de crédits en cours d'année.

27 janvier

Le dernier essai nucléaire français a lieu à Moruroa.

22 février

Le SNTRS-CGT rencontre F. BAYROU, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Dans le compte rendu nous pouvons lire : A notre demande d'ouverture de négociations sur les revendications des personnels de la recherche, M. BAYROU nous interromp : "*la Nation, l'Etat, ne négocie pas. Je ne négocie pas ! Nous ne sommes pas ici en position d'affrontement, il n'y a pas de front*" (le niveau de la protestation n'est pas suffisant - NDR). Et, oubliant qu'il est notre ministre de tutelle, il ajoute : "*Nous ne sommes pas non plus dans la situation des entreprises de négociations entre employeur et salarié*". "Chacun a une place ici", répond la délégation. "Nous, la CGT, sommes représentants du personnel des EPST et notre responsabilité est de parler, lorsque nous rencontrons un Ministre, de ce que vivent les personnels au quotidien, de ce qu'ils veulent pour mieux accomplir leur travail, en un mot, pour déposer les revendications et demander l'ouverture de négociations sur ces revendications.

21 mars

1500 personnes manifestent dans la cour du 3, rue Michel-Ange, pour exprimer leur opposition à la politique de la direction. En province des rassemblements ont lieu comme à Marseille, Montpellier, Bordeaux, Lyon.

29 mars

• Dans une déclaration la Commission Exécutive de la section nationale INSERM, affiche son opposition au projet de contrat d'objectif INSERM-Etat.

• La Proposition n°105⁶⁴ de la Réforme n°17 du Plan Triennal de Réforme de l'Etat qui sous le titre général *Réduire le nombre des Etablissements publics* indique qu'il "faut clarifier les missions et l'organisation des grands Organismes de Recherche", que "la carte des organismes de recherche (pour la totalité ou pour partie de leurs missions) apparaît particulièrement complexe" et que "cette situation apparaît d'autant plus complexe que certains de ces établissements inter-

viennent sur des sujets connexes et que le poids du CNRS est évidemment considérable, ce qui n'est pas sans entraîner une rigidité certaine dans la gestion des moyens (...)" laisse entendre qu'un véritable bouleversement se prépare pour les organismes publics de recherche. Le gouvernement semble pressé puisque "dans un délai de 6 mois, le Ministre chargé de la Recherche proposera une réforme de l'ensemble de ces institutions".

2 avril

François d'AUBERT, le Secrétaire d'Etat à la Recherche en visite à Toulouse, est accueilli par 600 manifestants. P. TAMBOURIN lui, est reçu à Montpellier par 250 personnes.

15 avril

Le SNTRS-CGT dans une déclaration indique "nous confirmons notre appréciation des Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur : il s'agit d'une duperie à laquelle le SNTRS-CGT se refuse à se prêter".

15 mai

JUPPÉ, le Premier Ministre, insulte les fonctionnaires : il parle à leur propos de *mauvaise graisse*.

21 mai

Treize organisations⁶⁵ de la recherche et de l'enseignement supérieur, organisent une journée nationale *La Recherche en Colère*, avec une manifestation de la Sorbonne vers le Ministère. Plusieurs milliers de personnes y participent.

Mai

La direction du CNRS met en place (à titre expérimental dit-elle)⁶⁶ la procédure des Affectations sur Fonctions d'Intérêt Prioritaire : elle affiche des fonctions sur lesquelles mutent les personnes qui ne sont pas systématiquement remplacées dans leurs affectations de départ.

11 septembre

Elections aux CAP du CNRS : Pour la première fois notre syndicat présente des candidats dans les CAP des corps de chercheurs. A noter le résultat intéressant chez les Chargés de Recherche : 4,9%.

• CAP ITA : Inscrits 14042, Votants 7446, Exprimés 7363, SNTRS-CGT 1985 (26,96%), SGEN-CFDT 2627 (35,68%), SNIRS-CGC 1250 (16,98%), FO 700 (9,51%), SNPTEs-FEN 801 (9,51%).

• CAP Chercheurs : Inscrits 11321, Votants 5682 (50,19%), Exprimés 5629, SNTRS-CGT 197 (3,50%), SNCS-FEN 2320 (41,22%), SGEN-CFDT 1726 (30,66%), SNIRS-CGC 835 (14,83%), FO 255 (4,53%), USCA 296 (5,26%).

• CAP TPN : Inscrits 483, Votants 286 (59,21%), Exprimés 279, SNPEN-FSU 233 (83,51%), SGEN-CFDT 46 (16,49%).

22 octobre

Après la sollicitation de l'USCA, une rencontre a lieu entre le SNTRS-CGT et l'USCA. Dans le rapport oral au 22ème congrès du SNTRS-CGT nous pouvons lire à ce propos : (...) Nous devons apprécier à sa juste valeur le pas fait par l'USCA et notamment le fait que, pour elle, le lieu de rassemblement des forces CGT dans nos organismes soit le SNTRS. Nous avons dans les discussions abordées la question des pratiques syndicales et rappelé à l'USCA deux articles essentiels de nos statuts : l'article 2 concernant les sections du syndicat et l'article 19 instituant un Secteur Chercheur.

Notre congrès n'ayant pas à son ordre du jour de nouvelles modifications de statuts, c'est donc à partir de ceux existants que nous devons, avec l'USCA, entamer un processus de rassemblement des

⁶⁴ Le gouvernement, à la fin de l'année, face à l'opposition de tous les syndicats, déclarera qu'il n'avait jamais eu l'intention de mettre en place cette proposition.

⁶⁵ SNTRS-CGT, FERCSup-CGT, SNPEN-FSU, SNEsSup-FSU, SNCS, SGEN-CFDT, SNB-FEN, SUPRecherche-FEN, SNIRS-CGC, SNPRES-FO, SNPTEs-FEN, USCA-CGT, CEC.

⁶⁶ A l'automne 1997 elles sont toujours en vigueur.

chercheurs et ITA de la CGT dans le SNTRS-CGT (...). Comme les autres adhérents du SNTRS-CGT, les chercheurs doivent prendre leur place à tous les niveaux de responsabilités d'un syndicat que nous voulons effectivement intercatégoriel. La lettre de l'USCA répond pour partie seulement à notre conception du syndicalisme intercatégoriel et à notre manière d'aborder le processus de rassemblement des adhérents de la CGT dans le SNTRS. Il faudra donc, au cours des discussions à venir, préciser les points de vue. Cette question n'est pas l'affaire des seuls chercheurs ; l'ensemble du syndicat est engagé dans la mise en place et le développement de l'activité effective du Secteur (...).

24 octobre

L'ensemble des syndicats de l'INSERM s'oppose à la volonté de la direction de l'organisme de remettre en cause la convention CAES-INSERM⁶⁷ et exige l'ouverture de négociations.

30 octobre

Après la rencontre du 22 octobre le Bureau National de l'USCA écrit à la CE du SNTRS-CGT : (...) l'USCA (propose) au SNTRS-CGT une démarche pour construire avec les chercheurs qui le souhaitent, une forme d'organisation permettant l'expression de l'identité *chercheur* dans un syndicat intercatégoriel CGT. Nous proposons que le SNTRS-CGT et l'USCA réunissent les chercheurs concernés dans les sites de recherche (...). Selon nous (le) secteur chercheur devrait avoir la responsabilité et les moyens pour élaborer, exprimer, représenter et impulser l'action sur les revendications spécifiques aux chercheurs dans le cadre d'une organisation intercatégorielle. Nous proposons que cette organisation soit le SNTRS.

En réponse, la Commission Exécutive de notre syndicat, le 18 novembre propose à l'USCA une démarche sur la base de l'activité des sections : nous proposons à nos sections d'inviter les adhérents de l'USCA aux réunions des sections du SNTRS-CGT ; nous proposons aussi de programmer, dans les régions, des réunions de chercheurs adhérents à la CGT pour débattre de leurs revendications et de la mise en œuvre d'une activité spécifique. La CE invite une délégation de l'USCA à la dernière séance du congrès du SNTRS.

26-29 novembre

22ème congrès (Orsay) :

Outre ce qui est rappelé ci-dessus nous pouvons lire dans le rapport d'ouverture : L'attitude gouvernementale aujourd'hui est marquée par la brutalité et la portée des mesures prises et par le cynisme dans la façon de les annoncer. Le gouvernement et les directions ne cachent plus leurs intentions, ils affichent de plus en plus clairement la couleur. Il suffit de lire leurs écrits, d'entendre leurs déclarations pour comprendre ce qui est le fond de la politique projetée. Qu'il s'agisse du privé ou du public les méthodes sont identiques.

Le congrès lance un *appel aux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA*.

Après avoir dénoncé les dangers que court la recherche, les attaques contre l'emploi, il appelle à une nouvelle dynamique de la recherche. Il appelle les personnels à se battre pour reconquérir leur dignité de travailleurs scientifiques.

Secrétaire Général : Jean OMNÈS (Gif),

Secrétaire Générale Adjointe : Jocelyne LÉGER (INIST),

Bureau National (en plus) : J.-Pierre BAZIN (INSERM), Philippe BOUYRIES (IAS Orsay), Michel COUSY (Orsay), Marc DECASTER, (Collège de France), Annick KIEFFER (Iresco), André LABORIE (Bellevue), Olivier PASCAULT (Gay-Lussac), Sophie TOUSSAINT-LEROY (Iresco).

Commission Exécutive (en plus) : J.-Louis ANDRIEU (Lyon Univ.), Alain ANGLADE (Orsay), Michel AMENGAUD (Toulouse), Dominique ATTALI (Orsay), Jacques AUDIN (Bordeaux), Nor-Eddine BAOUZ (Michel-Ange), Bernard BLANC

(Lyon IRC), Monique BLANCK (Strasbourg), François BOUGNET (Verrières), BRAS-SCANDILLARI (Marseille), Jeanine COHEN (Géographie Paris), Mireille DELBRACCIO (Parmentier), Guy DESSEIGNET (Orsay), Nadine ELIE-NDIAYE (Michel-Ange), Jacques FAUCONNIER (Bellevue), J.-Pierre FITOUSSI (ESPCI Paris), Irène FOURNIER-MÉARELLI (Iresco), Bruno GUIBERT (Toulouse), Jean KISTER (INSERM - Kremlin-Bicêtre), Gérard MANDVILLE (Orsay), Jacques MILLET (Rouen), Gilles MORVAN (Strasbourg), Danielle MULLER (Gay-Lussac), François OLLIVIER (Polytechnique), Daniel PAILHAREY (Luminy), Gérard PONCHEL (Lille), Christine ROSEMBERG (Toulouse), Guy SALIGNIÈRE (Bordeaux), Pierre SELVA (Bordeaux), Daniel STEINMETZ (Toulouse), J.-Pierre TROALEN (Dijon), Alain CLORENNEC (Nice CFC), Joël CHOISY (Grenoble CFC), Frida WANSTOK (INSERM CFC).

10 décembre

Une délégation du SNTRS-CGT rencontre le nouveau président de l'ARC, Michel LUCAS, nommé après le limogeage et la mise en examen de J. CROZEMARIE.

26 décembre

Dans un tract intitulé *Non à la mise au pas des instances élues du CNRS !* le syndicat dénonce certains projets de la direction : élection au deuxième degré des élus au Conseil Scientifique, modification du règlement intérieur du Comité National en cours de mandat, représentants des personnels non élus dans les CCR". Pour le syndicat il faut, au contraire, un renforcement de la place et du rôle des élus et représentants des personnels dans toutes les instances.

1997

22 janvier

Le syndicat publie un *appel aux chercheurs, doctorants et post-doc* à rejoindre ses rangs : (...) L'isolement, le repli sur soi entre des clones catégoriels, le corporatisme, affaiblissent la capacité de résistance de tous les salariés. D'autant que l'on assiste à la multiplication de *syndicats* autonomes —non confédérés—, en particulier dans le secteur public et d'état(...) la mobilisation de novembre - décembre 95, ainsi que la lutte récente des chauffeurs routiers, ont placé au premier plan l'importance et l'efficacité des organisations syndicales confédérées indépendantes. (...) Le SNTRS-CGT n'entend pas tout uniformiser sous sa coupe, loin s'en faut. Par contre, il a la volonté de rassembler toutes les catégories fraternellement, pour la défense des acquis conquis collectivement, et, chaque fois que nécessaire, faire intervenir cha-cune des catégories selon sa propre expression, et sur ses revendications propres (...).

28 janvier

Les syndicats de l'INSERM (SNTRS-CGT, SNCS, SGEN-CFDT) et USCA-CGT appellent les personnels à se rassembler pour exprimer leurs revendications (emploi, promotions, moyens financiers), à l'occasion de la réunion des directeurs d'unités avec les Secrétaires d'Etat à la Recherche et à la Santé. Près de 200 personnes y participent.

6 février 1997

Au congrès du SNCS Jean OMNÈS intervient au nom du SNTRS-CGT : (...) Nous devons œuvrer pour que chercheurs et ITA agissent ensemble. Seule la lutte résolue, sans relâche, des chercheurs et ITA ensemble est de nature à faire reculer ces dangers qui menacent la recherche et ses personnels. Cette action nous devons la mener sans faiblir dans les labos et services, comme dans toutes les instances où sont présents des élus des personnels ou des représentants syndicaux. Cela pose bien entendu la question de l'unité d'action. Si elle est nécessaire pour rassembler les personnels, elle ne peut se faire sur n'importe quelle base, en tout cas pas sur le plus petit commun dénominateur. Une des difficultés pour le développement de l'action est sans conteste l'état de division syndicale, la multiplication des organisations syndicales.

⁶⁷ La direction a la prétention d'imposer un représentant de l'administration dans le Conseil d'Administration du CAES. Devant l'unanimité des syndicats, il y renonce.

Cela n'est pas une caractéristique de notre seul secteur. C'est ce qui a conduit la CGT à dire, lors de son dernier congrès, qu'il fallait passer du syndicalisme divisé au *syndicalisme rassemblé*. Nous voulons œuvrer dans ce sens. Nous pensons qu'il est indispensable d'aller vers la construction d'une organisation rassemblant tous les chercheurs et tous les ITA qui veulent lutter contre la dégradation de la recherche publique et pour la défense des personnels, dans le secteur qui est le nôtre : le CNRS, l'INSERM et l'INRIA. C'est le fruit de plus de 20 ans de débats dans le SNTRS.

L'un des délégués à ce congrès qualifiant notre syndicat de Syndicat CGT des Ouvriers est mal informé : aujourd'hui le SNTRS-CGT accueille dans ses rangs ITA, chercheurs et doctorants, (ces deux dernières catégories en nombre encore insuffisant). (II) compte aujourd'hui, sur 1040 adhérents cotisants, 80% de catégories A et B, et 60% de catégorie A. Il rassemble ceux qui ont un statut et ceux qui n'en ont pas. C'est indispensable pour être efficaces dans notre action. (...) Aujourd'hui une des conditions de cette construction d'un syndicat CGT intercatégoriel, le SNTRS-CGT — je parle du rassemblement de toutes les forces de la CGT dans notre syndicat — va être remplie dans les prochains mois.

21 février

Dans un communiqué, le SNTRS-CGT et l'USCA "(...) affichent leur volonté de construire, ensemble le syndicat intercatégoriel CGT, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA : le SNTRS. Ils appellent leurs militants à se rencontrer, afin d'organiser les initiatives nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le SNTRS et l'USCA ont décidé de réunir les chercheurs, adhérents ou pas à la CGT, qui veulent participer à cette construction, afin de définir collectivement : leurs revendications spécifiques, comment ils peuvent construire dans le SNTRS un secteur chercheurs ayant la responsabilité et les moyens d'exprimer et de défendre ces revendications avec l'ensemble du syndicat. (...) Ils appellent leurs militants à tout mettre en œuvre pour la réussite de ces réunions, dans la perspective d'une Conférence Nationale des chercheurs qui devrait être organisée à l'automne 1997. La réussite de ce processus conduira à l'unification des forces de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA".

La CE de la Section Nationale INSERM interpelle la CE du SNTRS-CGT : La prise en compte nécessaire des revendications spécifiques de chacune des catégories doit se faire par la mise en place de groupes de travail, collectifs, secteurs (...) où sont rassemblés largement les personnels concernés mais sans exclusivité et sans élection de leurs responsables (ce point ne concerne d'ailleurs pas seulement les Chercheurs mais aussi, d'une manière tout autant cruciale, les personnels de Catégorie C et les Administratifs). Les décisions sont ensuite du seul ressort de nos structures intercatégorielles : section, CE, CSN ou Congrès. Nos statuts prévoient l'existence d'un secteur Chercheur : il s'agit donc aujourd'hui de préciser son mode d'organisation et de fonctionnement dans le respect de nos principes d'organisation. Le rapprochement entre les syndiqués USCA et SNTRS doit se faire sur la base de la vie syndicale, c'est à dire au niveau de la section syndicale. La première phase du processus nous semble être la mise en œuvre de réflexions et d'actions communes tant au plan national que local. (...) N'allons pas trop vite : l'unification syndicale se fera par éta-pes et sa réussite dépendra de l'adhésion de tous.

Nous savons que le processus en cours est une phase délicate et difficile de notre vie collective. C'est pourquoi la CE INSERM demande à la CE Nationale du SNTRS de bien réfléchir sur toutes les implications d'une marche forcée et précipitée vers l'organisation des réunions régionales Chercheurs sans que l'avis et l'accord des sections syndicales soient recherchés. Nous souhaitons que la CE Nationale invite l'ensemble des adhérents SNTRS (Chercheurs et ITA) à organiser des réunions de sections pour en débattre. Cette démarche permettra de ne pas remettre en cause les principes de notre vie démocratique, ni l'objectif d'un syndicat intercatégoriel CGT.

Septembre

Un événement lors des élections au CA du CAES du CNRS : une seule liste CGT est présentée : celle du SNTRS-CGT, où sont présents des candidats de l'USCA.

21 novembre

Le CSN du SNTRS-CGT a à son ordre du jour l'intégration des adhérents de l'USCA. Dans le rapport adopté par les délégués (47 pour, 3 contre, 5 abstentions) nous lisons (extraits) : "Il s'agit de sortir de 11 années difficiles pour le syndicat. Cette période où beaucoup de militants ont souffert, où nombre de camarades ont failli céder au découragement. Fort heureusement ils ont su résister, dans leur grande masse, à cette tentation. Ils ont tenu, avec le souci permanent de maintenir le syndicat CGT. Malgré leur isolement quasi total, le dénigrement, le mépris dont ils ont souvent été victimes, malgré les pressions parfois insensées faites sur eux par des instances de la CGT. (...) Nous devons mesurer le chemin parcouru et l'importance de ce CSN, où nous sommes en passe d'atteindre au dépassement de la situation de division de la CGT (...) Beaucoup d'enseignements sont à tirer de cette période. Pour ce qui nous concerne, l'essentiel tient en deux mots : indépendance et démocratie. Ce sont les deux garants de notre efficacité syndicale.

Un engagement clair (a été) pris en ce qui concerne la période transitoire qui court jusqu'à 1998 à l'INSERM et jusqu'à 1999 au CNRS. En clair : *Juin - Octobre 1997* : une seule liste CGT (SNTRS) aux élections CAES, *7 novembre 1997* : la Conférence Nationale Chercheurs, qui propose des candidatures pour l'animation du Secteur Chercheur, la CE et le BN du SNTRS, *Janvier 1998* : intégration des adhérents de l'USCA dans les sections et co-titulation au SNTRS (des questions techniques restent à régler d'ici là). *Courant 1998*, à la suite des élections aux CAP de l'INSERM, l'USCA y disparaît. *Courant 1999*, à la suite des élections aux CAP du CNRS, l'USCA prononce sa dissolution.

Ce CSN est un bon moment pour rappeler un certain nombre de questions essentielles à nos yeux en terme d'organisation et de fonctionnement du syndicat : (Pas de) barrières plus ou moins étanches entre catégories ; (Un syndicat) National et Intercatégoriel ; Les sections syndicales sont la base du syndicat et doivent être le lieu d'organisation de tous les adhérents ; Le seul organisme de direction pour tout le syndicat au niveau national est la Commission Exécutive et le Bureau National qui en est issu ; Dans tous les cas les adhérents et militants sont à égalité de droits et de devoirs ; Le débat et la prise en compte des revendications spécifiques (passe par) la mise en place de *groupes de travail et du secteur Chercheur* ; Les décisions sont prises collectivement, à chaque niveau, au terme de débat et d'élaborations collectives ; Il n'y a pas de domaine réservé dans l'activité du syndicat à telle ou telle catégorie. Nous proposons au CSN la transformation du Groupe de Travail Politique Scientifique du syndicat en *Commission de Politique Scientifique* de caractère permanent.

Le secteur chercheur (a la) responsabilité d'exprimer et d'organiser la défense des revendications spécifiques des chercheurs avec le Bureau National et la Commission Exécutive du syndicat. Il ne s'agit pas d'une structure à part dans la vie du syndicat. Elle ne doit pas être assimilée à une *section nationale*. Son rôle essentiel est d'aider l'ensemble du syndicat à s'exprimer sur les revendications spécifiques des chercheurs, donc d'élaborer des propositions et d'animer l'activité du SNTRS parmi les chercheurs et les doctorants.

(L') essentiel à nos (est) l'avenir de notre syndicat. Nous devons lever tous les obstacles qui freinent le développement du SNTRS-CGT. C'est à dire en finir au plus vite avec la situation de division, pour pouvoir nous consacrer aux tâches essentielles".

Le document commun SNTRS - USCA précisant les modalités de la période transitoire est adopté par 44 pour, 5 contre et 7 abstentions.

Dix nouveaux membres de la CE sont élus (5 chercheurs et 5 ITA :

Dominique BALLUTAUD, Yves BERCHADSKY, Monique BIGOTEAU, Annie GUTNIC, Thierry HAAS, Jean-Paul LACHARME, Christian MARAZANO, Gilles MERCIER, Michel PIERRE, Laurent TASSAN-GOT.

Novembre

- Le SNCS décide son adhésion à la FSU.
- Le CA du CNRS décide de transférer des crédits alloués pour les salaires (100 MF ou 300 emplois ITA

pendant 10 mois) vers la ligne budgétaire fonctionnement et pour le remboursement de la dette du CNRS en matière de cotisations sociales. Traduction : les recrutements sur 300 emplois ont été reculés de 10 mois. Qui donc parlait de priorité absolue à l'emploi ?

Autres événements de l'année

Il y a 413 suppressions de postes ITA auxquels s'ajoutent 200 emplois de chercheurs (payés en surnombre). Dans toute la recherche publique c'est de 652 suppressions qu'il s'agit. Le gouvernement met les directions appellent cela *adaptation des effectifs aux be-*

soins réels des organismes. En trois ans, il y a eu 1027 suppressions d'emplois (827 ITA et 200 chercheurs), au CNRS. Les 197 créations de postes de chercheurs et les 128 d'ITA sont loin de compenser le déficit en emplois. Les crédits de paiement sont en baisse (de 4,77% au CNRS, de 3,39% à l'INSERM et de 2,12% à l'INRIA). Dans le langage du ministre cela se dit "un soutien vigoureux des équipes de recherche".

A suivre.....

Document établi par Jean Omnès

Sources bibliographiques

Collection du *Bulletin d'Information* du SNTRS-CGT puis du *Bulletin de la Recherche Scientifique* (BRS).

Collection du *Bulletin de Liaison* et du *SNTRS-Info*.

Archives du SNTRS-CGT

Articles de André Chanconie et Hélène Langevin & Anne-Marie Lakota dans *La Pensée* n°259 (1987),

Rapports d'activité présentés aux congrès du Syndicat.

Cahiers pour l'Histoire du CNRS, 1939-1989 Editions du CNRS

Textes choisis de Frédéric Joliot-Curie, Editions Sociales

-30 ans du Statut des fonctionnaires (intervention de R. Bidouze), N° spécial de *La Tribune des Fonctionnaires* de l'UGFF-CGT.

Les fonctionnaires sujets ou citoyens ? (Tomes 1 & 2) de René Bidouze, Editions Sociales

Fonctionnaires, les points sur les i de René Bidouze, V.O. Editions

La république des savants de Jean-François Picard, Flammarion

Esquisse d'une Histoire de la CGT de Jean Bruhat et Marc Piolot, Edité par la CGT.

Histoire de la CGT de Michel Dreyfus, Editions Complexe - Questions au XXème siècle.

Le syndicalisme en France de René Mouriaux, P.U.F.

Voix libres, Le conflit des cheminots Nov.-Déc. 1995, Fédération CGT des Cheminots, VO Editions.

La bataille de Paris - 17 octobre 1961, de Jean-Luc Einaudi, Seuil.

Marie Guillot, de l'émancipation des femmes à celle du syndicalisme de Slava Liszek, L'Harmattan.

CGT, Approches Historiques par l'Institut CGT d'Histoire Sociale et le CCEO.

La CGT, crises et alternatives, Guy Groux et René Mouriaux, Editions Economica.

Instituteurs, Professeurs une culture syndicale dans la société française (fin XIXème XXème siècle),

Jacques Girault, Publications de la Sorbonne

Paul Langevin, mon père d'André Langevin, Editeurs Français Réunis.

Les Bataillons de la Jeunesse de Albert Ouzoulias, Editions Sociales.

Les fils de la nuit de Albert Ouzoulias, Grasset.

La Résistance (5 volumes) de Alain Guérin, Messidor.

Le Livre des Otages de Serge Klarsfeld, Editeurs Français Réunis.

La classe ouvrière dans la résistance de André Tollet, Editions Sociales.

1940- De la défaite à la résistance de Roger Bourderon et Germaine Willard

Histoire de la France contemporaine Ouvrage Collectif, Messidor

Histoire du Mouvement Ouvrier Français de Jean Bruhat, Editions Sociales.

La Grève de Georges Séguy, Editions de l'Archipel

Albert Theisz de Georges Frischmann, Fédération CGT des P.T.T.

Les Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire Sociale.

Le Peuple n°799/801 du 30 juin 1968, Organe Officiel de la CGT.



*Adhérent (e), tu es cordialement invité (e) à la fête organisée
par le sntrs-cgt pour son 50^{ème} anniversaire*

le mardi 10 mars 1998

*à partir de 16 heures salle des conférences
à la délégation régionale de Meudon-Bellevue*

Apéritif à 18 h 30 salle des Directeurs.

Cnrs 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon

1948 - 1998

50 printemps

... et il rajeunit tous les jours.

Repas amical à 19 h 30

Dernier délai d'inscription le 27 février.

Participation aux frais : 130 F.

Nous rappelons les règles de prise en charge des voyages et hébergements :

- pour les camarades membres de la Commission Exécutive :

prise en charge par le Syndicat national.

- pour les camarades non membres de la CE (voyage et hébergement) :

prise en charge, totale ou partielle, par les sections ou les régions.

FAITES-NOUS CONNAÎTRE AU PLUS VITE VOTRE PARTICIPATION.

Faites une copie de ce talon et retournez-le ou téléphonez au siège du syndicat. Merci

NOM :

Prénom :

SECTION :

Tél :

Fax :

e-mail :

Je participerai aux festivités du 50^{ème} anniversaire du SNTRS-CGT

J'adresse un chèque de 130 F (minimum) par personne pour le repas.